

République Algérienne Démocratique et Populaire
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Université Kasdi Merbah – Ouargla
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Département des Langues Étrangères



ECOLE DOCTORALE ALGERO-FRANÇAISE DE FRANÇAIS
Antenne de l'Université Kasdi Merbah-Ouargla

Mémoire
Pour l'obtention du diplôme de

MAGISTER en Sciences Humaines
Spécialité : français
Option: sciences du langage

Izzeddine ROUBACHE
Thème

La subjectivité journalistique dans le discours rapporté

*Analyse de textes des quotidiens algériens LIBERTE et ELWatan durant la
guerre israélo-libanaise de 2006*

Soutenu Publiquement le :

Devant le Jury Composé de :

Mr. <i>Djamel KADIK</i>	Pr	Univ.	Médéa	<i>Rapporteur</i>
Mr. <i>Abdelouhab DAKHĪA</i>	Pr	Univ.	Biskra	<i>Examineur</i>
Mr. <i>Samir ABDELHAMID</i>	Pr	Univ.	Batna	<i>Président</i>
Mr. <i>Abdehamid BENSALAH</i>	Pr	Univ.	Biskra	<i>Examineur</i>

Dédicace

A mes parents

Remerciements

Que soient remerciés :

- ✚ *Le Professeur **Djamel KADIK** directeur de recherche pour ses précieux conseils et son ouverture d'esprit.*
- ✚ *Mes enseignants: Foudil Dahou, Salah Khennour, Rachid Raïssi, Abdelouhab Dakhïa, Lakhdar Kharchi, Kamel Slitane, Mirielle piot, pierre Patrick Haillet.*
- ✚ *Mes collègues et mes amis de Ouargla et de M'sila qui ont aidé de leurs conseils, de leurs documents et de leur présence à la réalisation du présent mémoire.*

Résumé

La tendance actuelle est à la prise en compte des marques énonciatives dans l'étude du discours rapporté. Dans le cadre des approches énonciatives et pragmatiques, le discours rapporté est considéré comme un acte d'énonciation spécifique, dont l'étude nécessite une prise en compte du sujet rapporteur, de sa relation avec les propos rapportés et de la situation d'énonciation.

Ainsi notre travail se propose de montrer l'impact que peut avoir l'énonciation journalistique dans le discours rapporté sur l'objectivité de celui-ci. Autrement dit, de repérer la part subjective de la médiation journalistique dans le discours rapporté, et l'influence que peut avoir la façon de rapporter les paroles des autres sur l'interprétation de celles-ci par le lecteur du journal.

Notre propos ne porte pas sur la possibilité ou l'impossibilité pour le journaliste de rapporter objectivement des faits de paroles, ou encore sur l'idée de la reconstruction fallacieuse des propos d'autrui, mais simplement de rappeler que par la manière de rapporter le discours d'autrui le journaliste peut témoigner de sa présence et peut marquer son engagement par rapport au propos qu'il rapporte.

Mots clés

Discours rapporté, subjectivité, discours journalistique, énonciation, modalisation, polyphonie, situation d'énonciation.

Abstract

The present tendency in the study of the reported discourse is to take into consideration the enunciatively marks or signs. Within the pragmatic and enunciation approaches, the reported discourse is regarded as a specific enunciation act where the study necessitates a close consideration to the reporting subject, its relationship with the elements or data reported as well as with the enunciation situation.

Our work will determine the impact of journalistic enunciation could have on the reported discourse and on its objectivity, in other words, it is to detect the subjective part in the journalistic medium within the reported discourse and the influence that may result from reporting other's sayings and their interpretations.

Our study does not speculate about the possibility or the impossibility for the journalist to objectively report facts about what he says about himself or about the others, but to make a recall that through the reported discourse a journalist can witness with his presence and mark his engagement with what he intends to report.

Key words

Reported discourse, subjectivity, journalistic discourse, enunciation, modeling, polyphony, enunciation situation.

المخلص

الدراسات الحالية تتجه نحو الأخذ بعين الاعتبار لآثار البيانية في دراسة الخطاب المنقول، في إطار الدراسات الإعلانية و التداولية الخطاب المنقول يعتبر كنشاط إعلاني تشترط دراسته اعتبار الشخص الناقل و علاقته بالرأي المنقول و كذلك بحالة أو وضعية الإعلان

هذه المذكرة تجتهد للإحاطة بالتأثير الذي يمكن أن تشكله طريقة الإعلان الصحافي في الخطاب المنقول على موضوعية هذا الأخير، بعبارة أخرى هدفنا هنا هو البحث عن آثار الذاتية الصحافية في الخطاب المنقول بالصحافة

غابتنا لا تتمثل في البحث في إمكانية أو عدم إمكانية النقل الموضوعي للحديث و لا في فكرة النقل المزيف لما تم التصريح به، و إنما في التذكير بأنه بواسطة الطرق المتعددة و كذلك الوسائل اللغوية المتوفرة يمكن للصحافي الناقل للخطاب أن يسجل حضوره اتجاه ما ينقله.

المصطلحات المفتاحية : الخطاب المنقول، الذاتية، الخطاب الصحافي، الإعلان ، طريقة نقل الخطاب ، الصحافي الناقل للخطاب، المصدر المنقول عنه .

Table des matières

Introduction générale	12
------------------------------------	----

Premier chapitre

Le discours rapporté

<i>Introduction</i>	19
---------------------------	----

I) Aperçu historique	20
-----------------------------------	----

I.1. La grammaire traditionnelle.....	20
--	----

I.1.1) <i>La vision traditionnelle du discours rapporté</i>	20
--	----

I.1.2) <i>Les inconvénients de l'approche traditionnelle du discours rapporté</i>	21
--	----

I.2. La grammaire générative : la dissociation des discours direct et indirect	23
---	----

I.2.1) <i>Le caractère non dérivatif du discours indirect</i>	23
--	----

I.2.2) <i>Le caractère non dérivatif du discours direct</i>	25
--	----

I.2.3) <i>L'alternative selon Banfield</i>	26
---	----

I.3. Les théories de l'énonciation	27
---	----

I.3.1) <i>L'apparition du terme "discours rapporté"</i>	27
--	----

I.3.1.1) <i>"Discours" dans "discours rapporté"</i>	28
--	----

I.3.1.2) <i>"Rapporté" dans "discours rapporté"</i>	29
--	----

I.3.2) <i>L'approche de Jacqueline AUTHIER 1978</i>	30
--	----

I.3.3) <i>L'approche de Danielle FORGET 1980</i>	30
---	----

I.3.3.1) <i>Les conditions de grammaticalité et de vérité</i>	31
--	----

I.3.3.2) <i>La notion de point de vue</i>	33
II) Typologie des discours rapportés	34
II.1. Les types principaux du discours rapporté	34
II.1.1) <i>Le discours direct</i>	34
II.1.1.1) <i>Le discours direct entre textualité et fidélité</i>	35
II.1.1.2) <i>Les opérations énonciatives et argumentatives dans le discours direct</i>	36
II.1.2) <i>Le discours indirect</i>	37
II.1.2.2) <i>Les conditions d'équivalence du discours indirect</i>	38
II.1.3) <i>Le discours indirect libre</i>	39
II.2. Autres types de discours rapportés	40
II.2.1) <i>Le discours direct introduit par "que"</i>	40
II.2.2) <i>Le discours indirect avec guillemets</i>	41
II.2.3) <i>Les îlots textuels</i>	42
II.2.4) <i>Le résumé avec citations</i>	42
II.3. Formes apparentées au discours rapporté	43
II.3.1) <i>Le conditionnel du « on-dit »</i>	44
II.3.2) <i>Les formes en il paraît que/paraît-il et on dit que/dit-on</i>	44
II.3.3) <i>Les formes en soi-disant que</i>	45
III) La pluralité de voix dans le discours rapporté	45
III.1. Locuteur/énonciateur	47
IV) Le discours rapporté dans le discours de la presse	48

IV.1. L'importance du discours rapporté dans la presse d'information.....	48
IV.2. Le discours rapporté dans le système de la communication journalistique	50
<i>Conclusion</i>	52

Deuxième chapitre

La subjectivité dans le discours journalistique

<i>Introduction</i>	54
I) Quelques caractéristiques de l'énonciation journalistique	55
I.1. La mise à distance de l'information	55
I.1.1) Les mécanismes de la prise en charge énonciative	56
I.1.1.1) Les phénomènes citationnels	57
I.1.1.2) Les phénomènes de modalisation	57
I.1.2) Gradualité de la prise en charge énonciative	59
I.2. L'effacement énonciatif dans le discours journalistique	59
I.2.1) Les buts de l'effacement énonciatif dans le discours journalistique	60
I.2.2) Le paradoxal effacement énonciatif	61
II) La subjectivité du discours journalistique	63
II.1. La distinction objectivité/subjectivité	63
II.2. L'énonciation de la subjectivité dans le discours journalistique	64
III) La subjectivité du discours rapporté journalistique	69
III.1. L'apparente objectivité de la citation journalistique	72
III.2. Moyens et lieux d'intervention du rapporteur dans le discours rapporté	74

III.2.1) <i>Les locutions introductives</i>	74
III.2.2) <i>Le rôle des verbes introducteurs</i>	75
III.2.3) <i>Le rôle des guillemets de reformulation</i>	78
<i>Conclusion</i>	80

Troisième chapitre

La subjectivité journalistique dans le discours rapporté

<i>Introduction</i>	82
I) Les traces de subjectivité dans les locutions introductives et les incises	83
I.1. L'explicitation des paroles rapportées	83
I.2. La quantification des paroles rapportées.....	88
I.2.1) <i>Ne pas parler du tout de x</i>	90
I.2.2) <i>Ne pas dire le tout sur x</i>	91
I.3. La présentation de la source du discours rapporté.....	92
II) Les traces de subjectivité dans le discours cité	93
II.1. Les guillemets de reformulation	93
II.1.1) <i>L'opération d'altération partielle</i>	97
II.1.2) <i>L'opération d'altération radicale</i>	100
<i>Conclusion</i>	107
Conclusion générale	109
Références bibliographiques	113
Annexe	117

Introduction générale

Introduction générale

Le présent mémoire porte sur une analyse d'énoncés de *discours rapportés*¹ puisés dans des textes journalistiques de la presse écrite algérienne d'expression française (les quotidiens *LIBERTE* et *ELWATAN*), parus durant la guerre israélo-libanaise qui a eu lieu durant l'été de l'année 2006 et qui s'est étendue du 12 juillet jusqu'au 14 août.

Pendant cette période, le discours rapporté a joué un rôle important dans la diffusion de l'information journalistique. La transmission de l'information a été l'objet d'une censure sérieuse et les journalistes qui n'avaient pas de contact direct avec les faits représentaient des sources secondaires dans la connaissance des événements. Surveillés et limités dans leurs déplacements, les journalistes et les correspondants de la presse étaient réduits à rapporter les informations officielles présentées par les diplomates et les responsables militaires, qui effectuaient un filtrage dans l'information et fixaient ce qui pouvait ou ne pouvait pas faire l'objet de reportages. Ainsi le discours rapporté a pu être le vecteur privilégié dans la transmission des informations au public algérien.

Nous avons pensé qu'une telle situation est intéressante pour observer le fonctionnement et les conditions de production du discours rapporté dans le discours de l'information journalistique. Notre démarche consiste à partir de cette situation particulière pour énumérer et expliquer les différentes stratégies qui interviennent lors du processus d'appropriation/réappropriation des paroles d'autrui et qui permettent au journaliste de marquer sa subjectivité dans l'énoncé du DR. Nous cherchons à montrer la part subjective de la médiation journalistique dans les nouvelles et les commentaires rapportés à travers une analyse énonciative des discours rapportés.

Le discours rapporté, qui est notre objet d'étude, est un type particulier de discours dans la mesure où il s'agit d'un discours qui en rapporte un autre. Selon Jacqueline Authier le DR est l'ensemble de modes de représentation d'un discours dans un autre discours.

¹ Liste d'abréviation : désormais nous allons adopter les abréviations suivantes :

DR : pour *discours rapporté* ;

DD : pour *discours rapporté direct* ;

DI : pour *discours rapporté indirect* ;

DIL : pour *discours rapporté indirect libre*.

« *Le discours rapporté n'est pas la mise en rapport de deux chaînes, mais il réalise l'articulation dans un énoncé de deux actes d'énonciation de statuts distincts* »¹.

Les études sur ce type particulier de discours se renouvellent actuellement par la prise en compte des marques énonciatives ; autrement dit, le DR n'est plus considéré comme un énoncé mais comme une énonciation que l'on rapporte. Ainsi, il se trouve défini chez Rosier comme : « *La mise en rapport de deux discours dont l'un crée un espace énonciatif particulier tandis que l'autre est mis à distance et attribué à une autre source, de manière univoque ou non.* »²

Nous précisons que notre démarche s'inscrit dans le champ de *la linguistique de l'énonciation*, qui vise la description « *des relations qui se tissent entre l'énoncé et les différents éléments constitutifs du cadre énonciatif* »³ ; notamment entre l'énoncé et le locuteur-scripteur. Selon Catherine Kerbrat-Orecchioni, la linguistique de l'énonciation a pour tâche d'identifier, de décrire et de structurer l'ensemble de faits énonciatifs⁴, c'est-à-dire de faire l'inventaire de leurs supports signifiants et de leurs contenus signifiés.

Ainsi, notre tâche consiste à partir de l'énoncé pour chercher les traces qui renvoient à la présence du journaliste-rapporteur dans le discours rapporté, et à montrer leur influence sur le discours du locuteur original. Autrement dit, à repérer les supports signifiants des indices de l'inscription du rapporteur au sein de l'énoncé et à éclaircir leur contenu signifié, en vue de la mise en évidence de la subjectivité journalistique dans les discours rapportés. C'est ainsi que notre travail aura pour but de répondre aux questions qui émergent à propos de la subjectivité journalistique dans le discours rapporté et que nous estimons être les suivantes :

En premier lieu nous accorderons la primauté à la question suivante : ***comment peut-on intervenir dans le discours que l'on rapporte?*** Il s'agit de repérer dans le discours rapporté les traces de l'intrusion du journaliste-rapporteur et d'expliquer les stratégies de cette

¹ AUTHIER. J., (1992), « Repères dans le champ du discours rapporté », *l'information grammaticale*, Paris, 56, p.10.

² ROSIER. L., (1999), *Le discours rapporté Histoire, théories, pratiques*, Paris : Duculot, p. 125.

³ KERBRET-ORECCHIONI. C., (1999), *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris : Armand Colin, p.34.

Le cadre énonciatif est constitué des protagonistes du discours (émetteur et destinataire(s)) et la situation de communication (circonstances spatio-temporelles ; conditions générales de la production/réception du message ; nature du canal ; contexte socio-historique ; contraintes de l'univers de discours, etc.)

⁴ Les faits énonciatifs sont, selon ORECCHIONI, « *les unités linguistiques, quels que soient leur nature, leur rang, leur dimension, qui fonctionnent comme indices de l'inscription au sein de l'énoncé de l'un et/ou l'autre paramètres* » du cadre énonciatif. *Ibid.*, p.35.

intervention. De cette question, liée aux facettes de l'intrusion du journaliste-rapporteur dans les propos d'autrui, découlent d'autres questions que nous essayons d'aborder, ces questions concernent:

- L'attitude du rapporteur vis à vis des propos rapportés.
- Les moyens de cette intervention.
- Les objectifs de cette intervention. Autrement dit : s'agit-il d'un surplus de travail de la part du journaliste qui s'efforce d'être plus informatif et plus fidèle ; dans la mesure où il essaye de rapporter le discours d'autrui dans sa globalité ou d'une intrusion pour faire admettre son propre point de vue au lecteur?

Pour répondre à ces questions, nous puiserons des éléments théoriques dans plusieurs sources. Ainsi les concepts théoriques qui guideront notre travail proviennent des travaux de plusieurs auteurs qui se réclament de différents courants dont la pragmatique linguistique, la linguistique textuelle et la linguistique des opérations énonciatives. Cependant, malgré quelques variations qui distinguent ces différents courants, ces travaux sur lesquels nous nous appuyons ont un dénominateur commun qui est de repérer les traces du sujet énonciateur.

Ainsi, des travaux d'Oswald Ducrot nous retiendrons le concept de *lois du discours* qui permettra, dans la première partie de notre analyse, de faire ressortir deux stratégies effectuées par le rapporteur pour intervenir dans le DR (l'explicitation et la quantification des paroles rapportées). Une observation des lois du discours montre le respect ou, au contraire, la violation de la part du locuteur original de ces lois qui régissent l'échange discursif et permettent de justifier l'introduction par le rapporteur des opérations comme l'explicitation ou la quantification.

S'agissant de l'opération d'explicitation, nous tirerons parti également des réflexions de Catherine Kerbrat-Orecchioni sur *l'implicite*, notamment les précisions qu'elle apporte sur les supports linguistiques des contenus implicites, de leur genèse et des mécanismes sous-tendant leur extraction.

Dans le cadre de la linguistique des opérations énonciatives, nous exploitons particulièrement le concept du *domaine notionnel* élaboré par Culioli ainsi que les schémas élaborés par son

disciple Kye-Seop Cheong pour déterminer la valeur des guillemets qui encadrent des mots ou des expressions dans les formes hybrides.

Méthode :

Pour ce faire, nous analysons en premier lieu le discours citant, c'est-à-dire la partie du discours rapporté qui permet d'introduire les paroles d'autrui, ainsi que les incises qui peuvent être avant, après ou au milieu du discours cité. Cette partie du discours rapporté est un lieu privilégié de l'inscription de la subjectivité du rapporteur. A cet effet, nous portons une attention particulière aux *verbes de dire* (appelés également verbes de parole), compte tenu de la diversité de l'information qu'ils peuvent apporter sur l'acte de l'énonciation, sur l'énonciateur et sur l'énoncé lui-même. Nous cherchons à déterminer, à travers l'observation du verbe de parole utilisé, l'attitude du rapporteur vis à vis des propos rapportés. Nous voulons ainsi montrer comment le choix d'un verbe de parole peut refléter le degré d'implication ou de distanciation du rapporteur vis à vis des paroles rapportées et d'en orienter la lecture et par conséquent marquer la subjectivité du rapporteur.

En analysant ces verbes de parole, nous portons un intérêt particulier à la catégorie des verbes dite de présupposition comme: *laisser entendre, faire allusion*, etc. Ces verbes signalent que le rapporteur ne se limite pas à rapporter le dit mais aussi le sous-entendu. Nous faisons une comparaison entre le dire du locuteur original et l'interprétation qu'en fait le journaliste-rapporteur, pour voir pourquoi le rapporteur a recours à l'explicitation et sur quel aspect du discours original il se base pour repérer un contenu implicite.

Dans une deuxième phase, nous observons les adverbes et les expressions qui accompagnent les verbes de parole pour voir comment ils peuvent marquer l'intervention du rapporteur et quel genre d'information ils apportent sur l'acte de dire. Ainsi, des adverbes comme "*seulement*" ou "*simplement*" ou des expressions comme "*sans plus de détail*", "*sans plus de précision*" qui accompagnent le verbe de dire dénotent la non-exhaustivité du discours original et marquent la présence d'une opération de quantification effectuée par le rapporteur.

Dans une troisième étape, nous cherchons à préciser comment l'emploi des guillemets de reformulation peut révéler l'attitude du rapporteur vis-à-vis les propos rapportés. Nous cherchons à montrer et à expliquer les opérations de reformulation permettant au rapporteur d'intervenir et de commenter les paroles qu'il rapporte. Cette partie est une application du

concept du domaine notionnel élaboré par Culioli, et des schémas élaborés par son disciple Cheong qui indiquent que l'emploi des guillemets peut situer une notion à la Frontière ou à l'Extérieur, selon ce que le rapporteur considère dans ce qui est dit comme plus ou moins vrai ou vraiment pas vrai. Parallèlement, nous étudions l'organisation textuelle et les enchaînements des discours (certains connecteurs argumentatifs) pour attribuer une valeur bien déterminée aux guillemets de citation dans chaque exemple.

Objectifs :

Notre travail traite la subjectivité journalistique telle qu'elle peut se manifester dans la manière dont le journaliste, par les différentes formes du discours rapporté, manipule le discours d'autrui. Il aura pour objectifs de montrer la part subjective de la médiation journalistique dans les paroles et les propos rapportés en repérant dans les discours rapportés les traces de l'inscription du journaliste-rapporteur, et d'expliquer les différentes facettes de son intervention dans les paroles et les propos rapportés, ainsi que les moyens lui permettant d'intervenir et les objectifs de ces interventions.

Plan :

Pour aboutir à nos objectifs, nous allons adopter le parcours suivant :

Le premier chapitre de ce mémoire sera consacré au discours rapporté. Nous commencerons par un aperçu historique du discours rapporté, qui permet de retracer les différentes étapes du processus du renouvellement des études sur le discours rapporté ; nous présenterons les conceptions que les grammairiens traditionnels faisaient du discours rapporté et l'apport déterminant de la grammaire générative ainsi que l'image du discours rapporté sous la lumière des théories de l'énonciation. Ensuite, nous passerons à une typologie des formes du discours rapporté où nous allons les regrouper sous trois groupes selon leur importance : Le premier groupe comportera les formes typiques (le discours direct, indirect et indirect libre) ; le second comportera quelques autres formes de discours rapporté tandis que le troisième groupe rassemblera des formes apparentées au DR. Nous nous intéresserons, par la suite, à une notion fondamentale dans notre démarche qui est celle de la pluralité de voix dans le discours rapporté et nous distinguerons entre *locuteur* et *énonciateur* en relation avec le discours rapporté. Nous allons clôturer ce chapitre par la mise en exergue du rôle important que joue le discours rapporté dans la presse de l'information et par la définition des différentes relations

que les différents types de discours rapporté définissent entre les acteurs du système de la communication journalistique.

Dans le deuxième chapitre, que nous avons intitulé « *la subjectivité dans le discours journalistique* », nous nous intéresserons à la notion de la subjectivité dans le discours journalistique. Notre propos va porter, dans un premier temps, sur quelques caractéristiques de l'énonciation journalistique qui sont en relation avec notre problématique : à savoir *la mise à distance de l'information et l'effacement énonciatif* ; l'étude des mécanismes de la mise à distance de l'information dans le discours journalistique nous aidera, par la suite, à déterminer la relation entre le journaliste et les informations qu'il tient dans son discours¹ et l'étude de l'effacement énonciatif dans le discours journalistique va montrer qu'il ne s'agit pas d'un réel effacement ce qui soutient notre démarche qui vise repérer les traces qui renvoient à la présence du journaliste dans un type particulier de discours dans le discours journalistique qui est le discours rapporté.

Dans le troisième chapitre, nous nous pencherons sur l'analyse de notre corpus. Nous essayerons de repérer les traces renvoyant à la présence du journaliste-rapporteur dans le discours qu'il rapporte et d'expliquer les différentes stratégies lui permettant cette intervention. Pour ce faire, notre travail sera partagé en deux parties : d'abord nous chercherons les traces de subjectivité dans les locutions introductives et les incises, ensuite nous passerons à la recherche de ces traces à l'intérieur du discours cité.

Nous allons clôturer notre travail par une conclusion générale qui résumera les principaux résultats de notre recherche.

¹ Pour repérer la subjectivité journalistique dans le DR, on doit préciser, dans un premier lieu, la relation que le journaliste tient avec le propos qu'il rapporte. D'ailleurs, la distance créée par le journaliste vis-à-vis le discours rapporté (implication ou distanciation) influence la lecture de celui-ci et marque ainsi la subjectivité du journaliste.

Premier chapitre

Le discours rapporté

« Le discours rapporté est le discours dans le discours, l'énonciation dans l'énonciation, mais c'est en même temps un discours sur le discours, une énonciation sur l'énonciation »

Mikhaïl BAKHTINE¹

¹ Mikhaïl, BAKHTINE. (1977), *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris : Minuit, p.161.

Introduction

Dans ce chapitre, nous essayerons, en premier lieu, de rappeler succinctement l'histoire du discours rapporté en évoquant ses différentes approches. Nous commencerons par la grammaire traditionnelle qui réduisait l'étude du DR à l'étude des changements morphosyntaxiques ; cette approche, qui voyait dans le DR des opérations de dérivations mécaniques d'une subordonnée (le discours indirect) à partir d'une indépendante (le discours direct), avait des limites et des inconvénients que nous tenterons de présenter en nous appuyant sur les critiques avancées par Authier et Meunier contre cette vision traditionnelle du DR. Ensuite, nous montrerons l'apport de la grammaire générative en nous fondant sur les travaux de Banfield qui opte en faveur de la dissociation des discours direct et indirect en les considérant comme deux modes différents de rapport de la parole. Nous passerons, par la suite, aux approches du DR sous la lumière des théories de l'énonciation, où nous essayerons de rendre compte du renouvellement considérable des études portées sur ce phénomène de discours rapporté.

Cet aperçu historique nous permettra d'appréhender les insuffisances des études du discours rapporté inscrites dans le cadre des grammaires traditionnelle et générative, et montrer l'apport productif des recherches effectuées dans les cadres pragmatique et énonciatif.

Dans une seconde étape, nous passerons à une typologie générale des discours rapportés, qui seront repartis en trois groupes. Le premier groupe comportera les formes typiques du DR ; le deuxième groupe comportera quelques autres formes de DR tandis que le troisième groupe comportera les formes apparentées au DR¹.

Nous passerons par la suite à la pluralité des voix dans le DR pour montrer que le DR comporte des points de vue différents, ce qui nous aidera à cerner la subjectivité journalistique dans le DR. Toujours en vue de cet objectif, nous distinguerons entre les notions de *locuteur* et *énonciateur* en relation avec le DR.

Enfin nous parlerons de l'importance du DR dans le discours de la presse d'information et des différentes relations que les différentes formes de DR définissent entre les acteurs du système de la communication journalistique.

¹ Nous tenons à préciser, ici, que les différents types de DR seront définis sous la lumière des théories de l'énonciation.

I. APERÇU HISTORIQUE

I.1. La grammaire traditionnelle

I.1.1) La vision traditionnelle du discours rapporté

La tradition grammaticale se caractérise principalement par la hiérarchisation des divers styles de DR. Les exemples que nous citerons montrent que même le vocabulaire utilisé par les grammairiens traditionnels insiste sur un aspect de dérivation et d'enchaînement.

Grevisse, dans « *le Bon Usage* », décrit le DD et le DI à partir d'une comparaison de leurs propriétés morphosyntaxiques.

« Lorsque celui qui parle rapporte ses propres paroles à celui à qui elles ont été adressées, aucun changement de pronoms ne se produit dans la transposition du discours direct en discours indirect et inversement(...) En particulier, quand le narrateur rapporte les paroles adressées par autrui à un tiers, tous les pronoms sont de la troisième personne. En outre, des substitutions de mots possessifs ou démonstratifs, d'adverbes, se produisent. »¹

Cette vue réductrice du rapport (DD-DI) présente le DR comme la transposition du DD dans le DI et laisse supposer ainsi une interdépendance entre ces deux formes de DR.

« Les propositions interrogatives indépendantes dans le discours direct deviennent évidemment subordonnées dans le discours indirect avec subordination ; elles s'introduisent par si ou par un mot interrogatif ; que interrogatif (attribut, objet direct ou complément circonstanciel) devient ce que. »²

Wagner et Pinchon, dans leur ouvrage « *la grammaire du français classique et moderne* » adoptent le même type d'approche du DR que Grevisse dans « *le bon usage* » : « *En passant du style direct au style indirect, certains éléments se modifient par accommodation. »³*

« En ce qui concerne les modes, la seule transposition importante est celle du mode impératif. »⁴

¹ GREVISSE. M., (1980), *Le Bon Usage*, Paris-Gembloux : Duculot, p.1410.

² *Ibid.*, p. 1412.

³ Wagner. R. L. ; Pinchon. J., (1962), *Grammaire du français classique et moderne*, Paris : Hachette. p.36.

⁴ *Ibid.* p.38.

Dans l'ouvrage *Grammaire Du Français Contemporain*, dans un chapitre sur la subordination, on a parlé d'une transposition d'un discours dans un autre.

« Grâce aux constructions que nous avons décrites, un discours direct peut être transposé et subordonné à une proposition ; par là il devient indirect(...) Cette transposition est marquée par l'emploi de conjonctions spécifiques (*que, comme, si...*), par le changement éventuel des modes et des temps, par le rétablissement de l'ordre dit "normal" (sujet-verbe) quand celui-ci était inverse(...) par le jeu subtil des pronoms, adjectifs possessifs(...) »¹

Cette approche traditionnelle du DR présente le DI comme un cas particulier du passage d'une phrase simple à une phrase complexe ; ayant subi quelques transformations, le discours d'autrui, « *tel qu'il a été prononcé* », se trouve rapporté en DI. L'objet d'étude portera alors sur les modifications d'ordre divers, mais en fait essentiellement d'ordre morphosyntaxique, qui pourront être constatées au cours de ces dérivations ; plus précisément, l'enchaînement adopté est le suivant : du DD au DI et du DI au DIL : enchaînement justifié par le fait que le DIL présente bon nombre de modifications que le DI mais se voit amputé de la conjonction et du verbe introducteur.

On passerait ainsi de : *il a dit* : « *j'arrive* » à *il a dit qu'il arrivait* avec un changement de personne et de temps), ensuite de *il a dit qu'il arrivait* à *il arrivait (disait-il)* avec un effacement de (il a dit que).

I.1.2) Les inconvénients de l'approche traditionnelle du discours rapporté

L'approche traditionnelle, qui voit dans le DR des opérations de dérivations mécaniques d'une subordonnée (DI) à partir d'une indépendante (DD), a un double inconvénient :

- Elle fait du DI une simple modification du DD, le subordonnant même à l'existence de ce dernier ce qui paraît tout à fait discutable.
- D'ailleurs, cette approche accentue l'aspect « *premier* », « *authentique* » du DD parce qu'elle le voit comme le point de départ et l'origine du DI, en outre comme un « *calque* » de la réalité².

¹ Chevalier, J. ; Blanche – Benveniste, C. ; Peytard, J. et al., (1990), *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris : Larousse. p.122.

² Ainsi chez Wagner et Pinchon : « *Dans le style direct, l'énoncé est reproduit sous la forme exacte qu'il prend dans la parole ou dans la pensée.* »² Wagner, R. L. ; Pinchon, J., (1962), *Op.cit.* p. 40. Ou chez Grevisse : « *Le*

Cette représentation n'offre qu'une vue fort limitée et restreinte de la question du DR parce que de nombreux faits linguistiques ne peuvent pas s'expliquer par des opérations de transformation d'ordre morphosyntaxique.

Authier et Meunier ont refusé de réduire l'étude du DR à l'étude des changements morphosyntaxiques. Ils se sont basés pour leur étude sur l'analyse des exercices consacrés au DR dans un ensemble de manuels scolaires qui s'inscrivent dans la vision traditionnelle. Ils ont montré à travers l'examen de divers ouvrages scolaires les limites de cette approche traditionnelle tant du point de vue linguistique que pédagogique.

Pour ces chercheurs la grammaire scolaire française « *véhicule implicitement, de façon inévitable, une image de la langue rétrécie à une combinatoire morpho-syntaxique "débarrassé" des conditions de production du discours (...)* »¹. En effet, les manuels scolaires qui suivaient la tradition grammaticale présentent des exercices qui demandent une application mécanique de la transposition d'une forme dans une autre sans tenir compte des propriétés sémantiques et énonciatives telle que l'impossibilité de rapporter au DI certains éléments linguistiques (les interjections, les phrases exclamatives et les proverbes). L'inefficacité de ces exercices scolaires se voit surtout dans les erreurs de manipulation du DR effectuées par les élèves.

Le refus de ces exercices de transpositions de la part d'Authier et Meunier s'explique par le fait que « *le cadre énonciatif et discursif hors duquel ils se situent n'est pas un supplément d'âme qu'il serait possible d'ajouter dans quelques exercices complémentaires, ou d'atteindre dans un deuxième temps avec des élèves plus âgés.* »² Autrement dit, il fallait, dès le premier exercice de DR, une prise de position sur la langue dans toutes ses dimensions.

Les critiques d'Authier et Meunier de l'approche traditionnelle du DR ont permis de soulever des questions importantes liées au rapport DD-DI. Ces chercheurs ont remis en question la relation entre le DD et le DI, qui avaient représenté pour les grammairiens traditionnels deux variantes d'une même structure linguistique et qui allaient représenter pour les générativistes deux modes de rapport de parole indépendants et structurellement distincts.

discours direct reproduit textuellement les paroles dites : c'est le discours cité par le narrateur, qui présente comme sortant directement de la bouche de celui qui parle les paroles prononcées. »² GREVISSE. M., (1980), *Op.cit.* p.1409.

¹ AUTHIER. J. & MEUNIER. A., (1977), « exercices de grammaire et discours rapporté », *Langue française* 33, pp. 41-42.

² *Ibid.*, p.66.

I.2. La grammaire générative : la dissociation des discours direct et indirect

Dans son article "*Le style narratif et la grammaire du discours direct et indirect*" Banfield s'élève contre l'idée traditionnelle selon laquelle le DD et le DI dérivent par transformation l'un de l'autre. Elle pose le problème de dérivation des formes du DR comme suit: « *Étant donné certaines ressemblances entre ces DD et DI, comment rendre compte de leurs différences ? Peut-on les dériver l'un de l'autre par une transformation grammaticale plausible ?* »¹

Banfield opte en faveur de la dissociation des discours direct et indirect pour les considérer comme deux modes de rapport de la parole qu'on ne peut pas dériver l'un de l'autre. Pour elle, la position de la dérivation est intenable puisqu'il existe entre le DD et le DI des différences syntaxiques essentielles.

I.2.1) Le caractère non dérivatif du discours indirect

Ann Banfield souligne le caractère non dérivatif du DI comme suit: « *On pourrait supposer que le DI est dérivable à partir du DD mais la difficulté de fournir une structure profonde à certains noms et adverbes, ajouté au fait que certaines ambiguïtés d'interprétation existent uniquement dans le discours indirect constituent des arguments majeurs contre cette solution.* »²

Les exemples ci-dessous illustrent les difficultés avancées par Banfield :

➤ *Il a dit que tu avais tort.*

Pour cet énoncé du DI il est difficile de proposer un énoncé du DD qui serait, à coup sûr, la structure profonde correspondant à l'enchâssement :

➤ *Il a dit : « tu as tort »*

➤ *Il a dit : « Pierre a tort »*

➤ *Il a dit : « vous avez tort »*

¹ BANFIELD. Ann., (1973), « Le style narratif et la grammaire des discours direct et indirect », *change* 16/17, p.191.

² *Idem.*

➤ *Il a dit : « cet imbécile a tort »*

Les transformations mécaniques que l'on retrouve dans la plupart des exercices traditionnels et qui consistent à passer d'un pronom à un autre pronom (je → il, tu →il, etc.) ne pourraient pas régler ce problème.

Le même argument est valable pour certains adverbes de lieu et de temps, on remarquera que la tradition s'en tient de façon fort limitative à des équivalences entre les déictique du type : demain, la semaine prochaine, ici, etc. Devant un énoncé au DI comme le suivant :

➤ *Il a dit qu'il viendrait demain.*

Il sera impossible de prévoir - à coup sûr - l'origine de l'adverbe « demain » devant l'infinité de possibilités d'expression que le DD peut offrir:

➤ *Il a dit : « je viendrai le lendemain »*

➤ *Il a dit : « je viendrai dans 18 jours »*

➤ *Il a dit : « je viendrai le mardi 12 octobre »*

➤ *Il a dit : « Je viendrai mardi prochain », etc.*

Un autre argument confirmant le caractère non dérivatif du DI concerne les verbes introducteurs ; certains verbes introducteurs au DI sont incongrus au DD. Si on considère un énoncé au DI comme :

➤ *Œdipe croit que sa mère est belle.*

La structure profonde de cet énoncé ne peut être du DD puisque le verbe « croire » ne pourrait pas introduire un énoncé au DD, d'où l'agrammaticalité de :

➤ * *Œdipe croit : « ma mère est belle »*

Enfin, les faits rapportés au DI peuvent être commentés et représentés comme réellement prononcés ou au contraire comme modifiés, ce qui n'est pas possible au DD :

1-a) *Marx a dit que Paul avait tort, mais le mot qu'il a utilisé était : cet imbécile.*

b) * *Marx a dit : « Paul a tort », mais le mot qu'il a utilisé était : cet imbécile.*

2-a) *Il a écrit que la religion est l'opium du peuple, et ce sont là ses mots exacts.*

b) * *Il a écrit : « la religion est l'opium du peuple », et ce sont là ses mots exacts.*

Selon Banfield, ces différents arguments montrent le caractère non dérivatif du DI. Il ne reste donc plus qu'à prouver le caractère non dérivatif du DD pour dissocier radicalement ces deux modes de rapport de la parole.

I.2.2) Le caractère non dérivatif du discours direct

Selon Banfield, l'alternative qui ferait dériver le DD du DI est également insoutenable en raison des constructions qui apparaissent au DD et qui produisent des phrases agrammaticales au DI, comme on le voit dans les exemples suivants :

A) *La présence d'exclamations ou d'éléments expressifs*

- Il s'écria : « Mais, bien sûr, c'est évident ! »
- * Il s'écria que mais, bien sûr, c'est évident.

B) *L'inversion sujet-verbe des phrases interrogatives*

- Il a demandé : « Viendrez-vous ? »
- * Il a demandé si viendrez-vous.

C) *Phrases « incomplètes », en particulier sans verbe*

- Il s'écria : « Magnifique, ce tableaux ! »
- * Il s'écria que magnifique, ce tableau.

D) *Enoncé rapporté au DD en langue étrangère*

Il est impossible d'avoir des langues (des dialectes ou des niveaux de langue) différentes dans la proposition introductive du DI et dans la subordonnée, alors que cela est possible dans DD.

- Didon confia à Anna : « agnosco veteris vestigia flammae »
- * Didon confia à Anna qu'agnosco veteris vestigia flammae.

En envisageant le problème en question, Banfield en vient à la conclusion qu'une transformation dérivant le DD du DI ou vice versa serait compliquée, inadéquate et chargée d'exceptions.

I.2.3) L'alternative selon Banfield

Ayant constaté à partir de cette série de faits, qui fait voir qu'une transformation du DD en DI n'est pas défendable, Ann BANFIELD propose de modifier le modèle classique des règles de réécriture (du type SN + SV), en introduisant un nœud initial dominant étiqueté E (=Expression). C'est à partir de ce nœud que seront résolus les problèmes des structures qui ne sont pas sur le modèle (SN + SV) : phrases « incomplètes », exclamations, syntagmes utilisés isolément (en réponse par exemple : « A dix heures »), etc. Il sert également à éclaircir le rapport entre le DD et le DI.

Il importe de noter que ce nœud E ne peut pas se retrouver à l'intérieur de P (proposition) de façon enchâssée. Les structures des discours direct et indirect seront alors présentées comme suit :

$$\text{DD} : E \{p [\text{Max dit}]\} E \{p [\text{Il a raison}]\}$$
$$\text{DI} : E \{p [\text{Max dit}] p [\text{Il a raison}]\}$$

À partir de cette structure, Banfield introduit le principe 1E / 1 JE: « *Pour tout E, il y a un seul référent pour JE (le locuteur) et un seul référent pour TU (l'adresse).* »¹

Ainsi le DD portant deux "E" a deux voix (deux locuteurs) et le DI contenant un seul "E" a une seule voix (un seul locuteur). Cette double structure permet de se rendre compte qu'il s'agit de deux phénomènes de rapport de parole différents.

L'analyse du DR présentée par Banfield met en question la structure et la dérivation du DD et du DI. L'approche est intéressante mais elle représente des limites que les approches énonciative et pragmatique du DR ont relevées.

I.3. Les théories de l'énonciation

I.3.1) L'apparition du terme *discours rapporté*

C'est dans le cadre des théories de l'énonciation qu'on tient en observation l'apparition du terme *discours rapporté*. Ce terme circule dans le champ de la linguistique française dès le

¹ *Ibid.*, p.119.

début des années soixante-dix, si l'on regarde la date de parution des ouvrages utilisant l'expression *discours rapporté*, on voit qu'ils sont, pour la plupart, postérieurs à la traduction française du *Marxisme et la philosophie du langage* (1977) de M. Bakhtine. En 1972, dans leur dictionnaire encyclopédique des sciences du langage, Ducrot et Todorov parlent pourtant de *discours rapporté* :

« Décrire le fait même de l'énonciation donne lieu au discours rapporté ; suivant que certaines transformations grammaticales ont été effectuées ou non, on parle de style indirect ou de style direct »¹

Deux ans plus tard, en 1974 - toujours avant la traduction de l'ouvrage de M. Bakhtine - Mieux et Sophie Moirand ont publié, dans la revue *Le Français dans le Monde*, un article ayant pour titre « *Le discours rapporté* ». Encore deux ans plus tard, en 1976 Hélène Gauvenet dirige un ouvrage à vocation pédagogique intitulé justement *pédagogie du discours rapporté*.

En tout cas l'apparition de ce terme est liée beaucoup plus à la traduction française du *marxisme et philosophie du langage* de M. Bakhtine en 1976.

S'il est difficile de pointer exactement la naissance de ce terme et d'en cerner la paternité, on peut néanmoins constater que l'intérêt porté aux problèmes du rapport du dit d'autrui, tant dans le champ français et européen qu'américain, coïncide avec l'usage de plus en plus fréquent du terme *discours rapporté*.

Ce changement d'appellation est lié, selon Rosier, « à des déplacements théoriques dans le champ des sciences humaines, (...) ; c'est l'analyse de pratiques discursives concernant le sujet et l'idéologie. »²

I.3.1.1) Discours dans discours rapporté

A l'origine de l'idée lancée sur le DR, le vocable *style* dans *style direct* ou *style indirect*, auquel se substitue le terme *discours*, signifie mode d'expression particulier, il en est toujours ainsi à l'heure actuelle. Cependant, dans l'expression *discours rapporté*, *discours* ne signifie pas *style*. Ce dernier est réservé aux catégorisations particulières du direct et de l'indirect et

¹ DUCROT. O. & TODOROV. T., (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : seuil, p. 386.

² ROSIER. L., (1999), *Op.cit.*, pp. 44-45.

on a coutume d'expliciter l'emploi de *discours* dans l'expression *discours rapporté* comme suit :

« *Les termes même de “discours” rapporté ou de “style” direct, indirect, et indirect libre manifestent que leur étude échappe à la grammaire de la phrase et appartient à l'analyse de discours et de style.* »¹

Dans cette acception, *discours* s'oppose donc à *phrase*. Paradoxalement, le traitement des discours direct et indirect, formes typiques du discours rapporté s'est longtemps fait à partir de phrases et non de suite textuelles s'apparentant à du discours.

En outre, le terme *discours* ne se résume pas au dit (les énoncés) mais il le dépasse pour englober aussi le dire (l'énonciation). Donc, dans *discours rapporté* on n'entend pas rapporter un énoncé mais rapporter une énonciation.

« *Si le terme discours ne peut se restreindre au dit (les paroles) mais doit s'étendre au dire, c'est dans son équivalence à l'énonciation qu'il va falloir saisir le mot discours dans l'expression discours rapporté.* »²

I.3.1.2) Rapporté dans discours rapporté

Rapporter, reformuler, reprendre, répéter, transposer et paraphraser sont les verbes que l'on emploie le plus fréquemment pour décrire l'acte linguistique à l'œuvre dans le discours rapporté.

Rapporter, dans son acception la plus commune, désigne un acte complexe supposant deux situations de communication, la première ayant suscité un acte de parole, et la deuxième permettant la reprise de ces paroles.

Reformuler désigne une appropriation du discours d'autrui. Cette activité rapportante consiste à reconstruire le sens de l'énoncé « original » (discours direct) dans un énoncé modifié grammaticalement et sémantiquement (discours indirect).

Transposer est le correspondant grammatical qui englobe les modifications de lieu, de temps et de personne. Autrement dit les changements morphosyntaxiques. Les critiques adressées à

¹GAULMAYN M.M., (1983), *cité par* ROSIER. L., (1999), *Op.cit.*, p.49.

² ROSIER. L., (1999), *Op.cit.*, p.51.

l'égard de ces conceptions traditionnelles (qui voient dans le DR une transposition du DD dans le DI et inversement) se centrent sur la procédure de transformation, hors de toute situation d'énonciation.

Rapporté étendu au sens de *paraphrasé* met l'accent sur les transformations que l'énoncé subit non au niveau formel mais au niveau sémantico-pragmatique.

Laurence Rosier a privilégié le terme *rapporté* pour des raisons de facilité mais également parce qu'elle estime que la pratique du rapport au dit d'autrui est déterminé par l'idée que nous parlons toujours avec les mots des autres, que nous rapportons toujours à des degrés divers de l'autre dans notre discours.¹

I.3.2) L'approche de Jacqueline AUTHIER 1978

Dans son analyse des formes du DR, Authier part du principe qu'un énoncé au DR ne rapporte pas un énoncé mais une énonciation. A partir de cette hypothèse, elle précise que le DD et le DI sont deux formes linguistiques opposées qui nécessitent des traitements différents.

Selon elle, l'interprétation de Banfield du DI comme relevant de la paraphrase, de la traduction est tout à fait juste, mais son interprétation du DD soulève des problèmes:

« Dire que le DD comprend "deux voix" est certes nécessaire; mais on ne peut pas se satisfaire de la simple juxtaposition, succession d'actes d'énonciation. (...) le DD implique une hiérarchisation explicite des deux actes d'énonciation, l'acte rapporteur et l'acte rapporté.»²

Par hiérarchisation de deux actes d'énonciation Authier renvoie au fait que dans le discours direct un énoncé est inclus dans un autre et une énonciation est incluse dans une autre. Ainsi, dès lors que E1 (l'acte rapporté) est inséré dans E2 (l'acte rapporteur), il acquiert un statut sémantique particulier dont la description du DD comme deux E ne tient pas compte.

¹ Cf. ROSIER. L., (1999), *Op.cit.*, p.57.

² AUTHIER. J., (1978), « Les formes du discours rapporté. Remarque syntaxiques et sémantique à partir des traitements proposés », *DRLVE*, n° 17, p.45.

Jacqueline Authier fait ressortir ainsi une divergence théorique profonde entre la démarche de Banfield et les approches énonciatives.

I.3.3) L'approche de Danielle FORGET 1980

Dans ses études du discours rapporté, Danielle Forget accepte la proposition de Banfield de dissocier le discours direct du discours indirect. Cependant, elle avance que même si l'hypothèse de Banfield est adéquate au niveau syntaxique, elle devra cependant être complétée au niveau sémantique par des règles interprétatives concernant les conditions de vérité et de point de vue.

I.3.3.1) Les conditions de grammaticalité et de vérité

Forget a montré que le discours direct et le discours indirect obéissent à des règles différentes dans le rapport de la parole et elle propose trois critères de classification:

A) La transmission de l'agrammaticalité

Selon Forget, lorsqu'on veut retransmettre un énoncé mal formé grammaticalement, le rapport de la parole peut être différent selon qu'il s'agisse du discours direct ou du discours indirect. Soit, par exemple, l'énoncé suivant « *moi prendre un ticket de métro* » produit par Max. Si on rapporte cet énoncé au discours direct, on l'énonce sous la forme suivante :

Max a dit : « je vais prendre un billet de métro »

Mais cet énoncé est inacceptable selon Forget, puisque « *le rétablissement de la structure sémantique et pragmatique s'opère au détriment de la valeur de vérité de l'énoncé.* »¹ Cela indique que la valeur de vérité d'un énoncé comportant un discours direct nécessite la littéralité des paroles du locuteur original. Donc cet énoncé devrait être rapporté ainsi :

Max a dit : « moi prendre un ticket de métro »

Par contre, au discours indirect c'est l'inverse qui se produit, les paroles de Max ne peuvent pas être rapportées textuellement :

** Max a dit que lui prendre un ticket de métro.*

¹FORGET. D., (1980), *Analyse sémantique et pragmatique du discours rapporté*, thèse de PHD, Montréal, Mc Gill Université. p.77.

Cet énoncé est également inacceptable. La phrase agrammaticale de Max devrait être transformée en une phrase grammaticale puisque le discours indirect ne puisse pas reproduire une phrase agrammaticale. Donc la forme correcte serait :

Max a dit qu'il allait prendre un billet de métro.

Ainsi, en cas d'agrammaticalité l'énoncé agrammatical peut être retransmis textuellement et sans difficulté au discours direct ; tandis qu'au discours indirect le rétablissement de la grammaticalité de l'énoncé est nécessaire.

B) L'anomalie sémantique

Si on veut retransmettre un énoncé comportant une anomalie au niveau sémantique, on pourra en rapporter sans difficulté par le DD et le DI. Soit, par exemple, l'énoncé suivant produit par Max: « *Le métro avait atterri hier soir* ». Au discours direct, cet énoncé peut être rapporté sous la forme suivante :

Max a dit : « le métro avait atterri hier soir »

Au discours indirect, cet énoncé peut être rapporté sous la forme suivante :

Max a dit que le métro avait atterri hier soir.

On constate que l'anomalie sémantique s'est maintenue dans les deux cas. Donc si l'énoncé est asémantique, il pourra être rapporté par le DD et le DI. S'il est agrammatical, il ne pourra pas être rapporté tel quel par le DI.

C) La traduction

Un autre exemple qui illustre la différence entre le discours direct et le discours indirect est l'impossibilité de traduire un énoncé formulé en une langue étrangère lorsqu'il est rapporté au discours direct. Ainsi, si un locuteur prononce la phrase « *Faz calor* », elle pourra être rapportée soit au discours direct sous sa forme originale : *Il a dit « faz calor »* ; soit au discours indirect en la traduisant :

Il a dit qu'il faisait chaud.

L'impossibilité de traduire un énoncé rapporté au DD peut expliquer la bizarrerie d'un énoncé comme : *Mouhamed a dit : « je ne parle pas français »*

En se basant sur ces trois critères, Forget a pu montrer que le DD et le DI possèdent des conditions de grammaticalité et de vérité différentes et cela rend difficile toute dérivation entre ces deux modes de discours rapporté.

« Le discours direct sert à rapporter textuellement le discours original, alors que le discours indirect n'a pas à satisfaire cette exigence. La reproduction des paroles exactes du locuteur fonctionne en quelque sorte comme une pré-condition pour l'emploi du discours direct. Ainsi, il est devenu assez commun de dire que le discours direct s'attachait à l'expression du discours original alors que le discours indirect s'attachait à son contenu »¹

I.3.3.2) La notion de point de vue

Toujours dans sa critique de Banfield, Forget insiste sur la nécessité de tenir compte de ce qu'elle appelle *le point de vue*, c'est-à-dire *« la part de responsabilité comparée du rapporteur par comparaison au locuteur original en ce qui concerne les paroles citées. »²* Selon elle, dans le DD *« il existe une claire délimitation des points de vue »³* parce que la citation relève exclusivement du point de vue du locuteur original, tandis que le DI *« peut comporter une ambiguïté de point de vue. »⁴*

¹ *Ibid.*, p.80.

² *Ibid.*, p.2.

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

Ainsi, en prenant en observation l'interprétation de Banfield qui dit que le discours indirect comporte un seul E et donc une seule voix, Forget cherche une explication au contraste entre les énoncés (a) et (b) (au-dessous) dans lesquels la responsabilité de l'expression est attribuable soit au rapporteur soit au locuteur original.

- 1) a- Louise a dit que les punks, comme moi je les appelle, sont arrivés en ville.
b- Louise a dit que les punks, que moi j'appelle les communistes, sont arrivés en ville.
- 2) a- Jean a dit qu'il avait épousé ma cousine, mais il ne sait pas qu'elle est ma cousine.
Jean a dit qu'il avait épousé ma cousine, mais je continue de croire qu'il se trompe et qu'elle est la cousine de Pierre.

Dans ces énoncés du DI, on remarque que dans 1a et 2a, le point de vue est celui du locuteur original alors que dans 1b et 2b le point de vue est celui du rapporteur.

De là à conclure que le mérite de l'analyse de Forget est de tenter de dépasser celle de Banfield par l'introduction de la composante sémantique liée au point de vue.

II. TYPOLOGIE DES DISCOURS RAPPORTÉS

II.1. Les types principaux du discours rapporté

II.1.1) Le discours direct

Le discours direct, étant une des formes du discours rapporté, est défini comme le rapporté, « *dans sa forme originale, sans termes de liaisons, après un verbe de parole et dans la langue écrite placé entre guillemets.* »¹ Ou comme la restitution des paroles exactes de l'énonciateur cité².

¹ LE ROBERT pour tous, (1994), Paris : Le Robert.

² Maingueneau. D., (2000), *Analyser les textes de communication*. Paris, Nathan/HER, p.118.

Nous signalons que Dominique Maingueneau a textuellement dit : « (...), le DD ne se contente pas de dégager la responsabilité de l'énonciateur, il prétend *restituer les paroles citées* ». Ainsi, on peut remarquer l'usage de l'italique (*restituer les paroles citées*) et du verbe « prétendre » (ce verbe peut véhiculer une présupposition de fausseté), ce qui reflète l'attitude préventive de Maingueneau à l'égard de cette restitution des paroles d'autrui dans le DD. Ce qui soutient notre démarche qui vise repérer les traces de la subjectivité du rapporteur, qui intervient dans les propos rapportés, ainsi que les stratégies de cette intervention.

Maingueneau a défini le discours direct comme «*deux actes d'énonciations qui se trouvent parfaitement disjoints*»¹. Autrement dit, comme l'insertion dans une énonciation d'une énonciation autre. Étant rapportés à leur situations d'énonciation respectives ; le discours citant et le discours cité possèdent chacun un repérage distinct pour leurs embrayeurs. Cette disjonction est clairement manifestée à l'écrit par la présence des guillemets, qui jouent le rôle d'une frontière intangible entre les deux énonciations. A l'oral c'est le contexte linguistique qui marque cette frontière, éventuellement secondé par un changement net dans la voix lors du passage au discours cité. L'énoncé suivant montre la coupure entre les deux énonciations :

Jean m'a dit à Lyon il y a huit jours : « Je suis content de partir demain d'ici ».

Discours citant : {

- Énonciateur = je¹ (m')
- Allocataire = inconnu
- Déictique = passé (a dit), il y a huit jours

Discours cité : {

- Énonciateur = je² (Jean)
- Allocataire = je¹
- Déictique = présent (suis), demain, ici.

Ces deux ensembles d'embrayeurs ne se coïncident absolument pas et changent de référent du discours citant au discours cité. On perçoit sur ce point que les embrayeurs du discours citant sont immédiatement interprétés grâce à la situation d'énonciation tandis que ceux du discours cité demeureront "opaques" si le discours citant n'explique pas lui-même ce à quoi ils réfèrent ; ainsi dans l'exemple au-dessus on ne sait qui est le *je* du discours cité que parce que le discours citant indique qu'il s'agit de Jean et il en va de même pour *ici* (= Lyon) et *demain* (= il y a sept jours).

¹ Maingueneau. D., (1999), *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, p.118.

II.1.1.1) Le discours direct entre textualité et fidélité

On dit souvent que le DD rapporte exactement les propos tenus ; sa principale qualité serait donc une très grande fidélité. Or, rapporter textuellement n'exige pas rapporter fidèlement, « *en fait, il ne faut pas être dupe de l'illusion linguistique ; certes, en rapportant les paroles textuellement le rapporteur est censé être sincère et ne pas trahir l'énoncé originel, mais rien ne l'empêche de rapporter des propos sensiblement différents de ceux émis sans qu'on puisse le taxer de mensonge pour autant.* »¹

Le fragment de discours cité peut même être en apparence une copie conforme à l'original et peut se trouver en réalité notablement déformé par l'intonation ou par une mise en contexte tendancieuse ; en outre, le fait de choisir tel ou tel fragment d'un énoncé pour le rapporter constitue une opération d'implication considérable du rapporteur.

« *Caractériser le DD comme mode "objectif" de rapport d'un acte de parole, c'est réduire l'acte d'énonciation à l'énoncé, le sens d'un énoncé en situation au signifié de cet énoncé hors contexte.* »²

Il n'existe ainsi donc pas d'équivalence entre la textualité et la fidélité du DD. Le message rapporté, coupé de son énoncé d'origine, est ancré dans une nouvelle situation de communication qui le détermine et permet de l'interpréter d'une façon ou d'une autre ; il est devenu partie du message du rapporteur et ne peut fonctionner que s'il est accompagné, dans l'énoncé introducteur, d'indication sur sa situation d'énonciation. Cet énoncé introducteur est d'ailleurs souvent désigné comme le lieu de l'inscription de la subjectivité du rapporteur³.

II.1.1.2) Les opérations énonciatives et argumentatives dans le discours direct

Dans le DD, le sujet énonciateur réalise une opération d'assertion de désassertion. Le sujet énonciateur fait une assertion tout en affirmant avec les signes de démarcations que ce n'est pas lui qui parle. Son assertion est alors une désassertion puisqu'il signale qu'il ne prend pas en charge ce qui est entre guillemets.

¹ *Ibid.*, (1999), *Op.cit.*, p.122.

² AUTHIER. J., (1978), *Op.cit.*, p.53.

³ Cf. chapitre (2) du présent mémoire « *Moyens et lieux d'intervention du rapporteur dans le DR* »

En fait, la tâche de l'énonciateur-rapporteur revient principalement à donner les repères situationnels du DD, c'est-à-dire de situer, par rapport à son propre temps d'énonciation, le discours cité directement. Ce repérage situationnel, ajouté aux divers verbes de dire que l'énonciateur emploie pour introduire l'énoncé du locuteur sont les marques formelles des opérations énonciatives de celui qui rapporte un discours. Selon Atlani : « *Le DD ne fait que dénoter le discours d'un autre et c'est pourquoi tout commentaire sur le contenu même du discours rapporté est exclu : la visée de l'énonciateur est de présenter à son interlocuteur un discours comme ayant existé, sans commentaire sur le sens du discours de l'autre.* »¹

Cependant, malgré l'objectivité apparente du DD, ce mode de rapport de la parole sert des visées argumentatives différentes selon l'énonciateur qui le rapporte. Selon Atlani, le discours direct, intégré par l'énonciateur dans son propre discours, devient non-autonome situationnellement mais aussi argumentativement. Ainsi, l'énonciateur qui rapporte des propos textuellement ne rapporte en fait qu'une partie qu'il choisit du discours initialement produit. De plus, coupées de leur contexte primitif, les paroles d'autrui sont intégrées au nouveau discours et prennent leur sens dans celui-ci. L'auteur avance ainsi que dans le DD « *l'énonciateur ne prend pas en charge le discours qu'il cite directement* », néanmoins « *il l'incorpore dans son propre énoncé* ». « *Il lui est donc toujours possible de détourner le discours initialement produit de sa visée primitive.* »²

II.1.2) Le discours indirect

Dans le cas du DD, l'invariance entre un énoncé original et un énoncé rapporté se situait sur le plan de la matérialité linguistique ; les deux énoncés étaient supposés identiques. avec le DI l'invariance est au niveau du contenu pensé de l'interprétation de l'énoncé original. Il ne s'agit donc pas d'une reproduction de l'énoncé original mais de la version que le rapporteur en donne.

Dans le DI, il n'y a plus d'autonomie syntaxique du discours cité à l'égard du discours citant car, dans ce cas, le discours cité assume la fonction d'un complément d'objet direct du verbe du discours citant.

¹ ATLANI. Françoise., (1981), cité par EL MANKOUCH. F., (1995), *stratégies énonciatives et argumentative dans le discours rapporté*, mémoire de maîtrise, université de Québec à Chicoutimi, p. 23.

² *Idem.*

Il n'y a plus de place dès lors que pour un seul acte d'énonciation, celui du discours citant ; cela implique que toutes les traces de l'énonciation du discours cité (embrayeurs, mais aussi tournures expressives, interrogations, etc.) soient systématiquement effacées au profit de celles du discours citant. Ainsi pour :

Elisabeth m'a dit que tu étais arrivé hier ici.

Les embrayeurs *tu, hier, ici* dépendent de l'énonciation du rapporteur : le *tu* est le récepteur du discours citant ; *ici* réfère à l'endroit où se trouve le rapporteur ; *hier* au jour précédant le moment d'énonciation du discours citant.

Le DI ne connaît pas une divergence significative entre l'oral et l'écrit et ne connaît qu'un

seul moyen d'introduire le discours cité, à savoir le verbe introducteur suivi d'une complétive objet.

II.1.2.2) Les conditions d'équivalence du discours indirect

Selon Jacqueline Authier, le DI est une « *parole de L disant ce que signifie une parole de l.* »¹ Dans cette conception, le DI est considéré comme l'aboutissement d'un processus de décodage /réencodage. Cet exercice de paraphrase nécessite de la part du rapporteur le respect des conditions d'équivalence déterminées en système. Ainsi, pour qu'un énoncé rapporté au DI soit équivalent à l'énoncé produit par le locuteur original, il faut qu'il reçoive la même interprétation sémantique que celui-ci. Le champ de paraphrase sur lequel le DI s'appuie pourrait donc couvrir :

- Les variations dans la désignation (*je / tu / il*).
- Les synonymies lexicales comme, par exemple, (*pas marié / célibataire*).
- Les synonymies syntaxiques comme : (*actif/passif*), (*complétive/nominalisation*).

Le DI constitue une forme linguistique à travers laquelle s'effectue un acte de parole spécifique d'analyse sémantique d'un autre acte de parole. L'opération de paraphrase qu'un rapporteur effectue se base sur le sens que celui-ci attribue à l'acte de parole entre

¹ AUTHIER. J., (1978), *Op.cit.*, p.64.

Par (L) et (I) l'auteur entend, respectivement, rapporteur et locuteur original.

un locuteur original et un récepteur. Dans cette optique, il est donc important de préciser que ce que rapporte un énoncé au DI ce n'est pas un énoncé mais un acte d'énonciation. Le rapport de la parole est donc une opération qui doit tenir compte du linguistique et de l'extralinguistique en même temps.

La difficulté dans le cas du DI réside dans le fait d'établir une classe d'équivalence entre l'énoncé rapporté et l'énoncé original ; ce qui nécessite une prise en compte du linguistique et de l'extralinguistique.

« Établir une classe d'équivalence que suppose un énoncé au DI, hors contexte, est sans objet ; l'établir pour un énoncé en situation d'énonciation excède absolument le domaine du linguistique. »¹

II.1.3) Le discours indirect libre

Le discours indirect libre (DIL) est une forme du DR qui fonctionne en exploitant les moyens propres au DD et au DI, il cumule les avantages de ces deux procédés : traces de l'énonciateur du discours cité à l'instar du DD, et point de vue du rapporteur sur le discours cité comme dans le DI.

Le DIL se différencie du DD et du DI par son incapacité d'être caractérisé comme tel hors contexte ; autrement dit, il n'y a pas de marque linguistique permettant de dire d'un fragment d'énoncé considéré isolément s'il relève ou non du DIL ; ce qui permet de lire, sous la plume Anna Jaubert, que *« les phrases littéralement indicibles représentent (...) des phrases non dites, et de proche en proche, plus rien ne différenciera le DIL du discours lisse du narrateur. »²*

A titre d'exemple, considérons le passage suivant:

« Du coup, Etienne s'animait. Comment ! la réflexion serait défendue à l'ouvrier! Eh justement, les choses changeraient bientôt, parce que l'ouvrier réfléchissait à cette heure. »

¹ *Ibid.*, p.67.

² JAUBERT. Anna., (2000), « Le discours indirect libre. Dire et montrer : approche pragmatique », *Cahiers Chronos 5, Le style indirect libre et ses contextes*, p.49.

Il ne s'agit pas dans cet énoncé du DI puisque on ne trouve pas en particulier un verbe de communication suivi d'une complétive et on note aussi la présence des éléments exclamatifs qui sont incompatibles avec le DI. Et il ne s'agit non plus du DD puisque on ne trouve pas un verbe de communication et des guillemets, d'ailleurs on constate que *changeraient* et *réfléchissait* obéissent à la concordance des temps spécifiques du DI ; ce dernier trait est autant plus net que *réfléchissait* se trouve associé à un déictique (à cette heure) normalement lié à un présent. On trouve ainsi dans cet énoncé des traits linguistiques relevant du DD ainsi que d'autres relevant du DI. Ce mélange est une des particularités du DIL.

La question se pose alors concernant l'énonciateur à qui le DIL est accordé. Ce ne peut être à l'énonciateur du discours cité originel, comme dans le DD, puisque ce ne soient pas ses propos exacts, ni au rapporteur, comme dans le DI, puisque le DIL comporte des traces de l'énonciateur originel du discours cité.

Une hypothèse intéressante qui traite cette problématique est celle de M. Bakhtine, pour qui dans le DIL « *le héros et l'auteur s'expriment conjointement, (...) dans les limites d'une seule et même construction linguistique on entend résonner les accents de deux voix différentes* »¹. Autrement dit, les passages au DIL ne sont attribuables ni au narrateur ni au personnage, on ne peut pas déterminer exactement ce qui revient à chacun d'eux dans l'énoncé mais on perçoit leurs « accents », la discordance entre leurs deux énonciations mêlées. Enfin, nous signalons que la complexité du DIL n'empêche pas son usage dans la langue parlée².

II.2. Autres types de discours rapportés

II.2.1) Le discours direct introduit par *que*

Le discours direct introduit par *que* est une forme mixte qui confronte un type de discours (le DD) avec la caractéristique principale de l'autre (le *que* du DI). Dans ce cas, *que*

¹ BAKHTINE. M., (1977), *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris : Minuit, p.198.

² Selon Dominique Maingueneau, « *En dépit de la complexité du DIL, il serait faux de restreindre son emploi au seul domaine de la narration littéraire, ou, plus largement, à la langue écrite soutenue. En réalité, la langue parlée en fait aussi usage.* » L'auteur exemplifiait cet usage en donnant l'exemple suivant : *Il y a un mois, je l'ai rencontré par hasard...Il était écéuré, rien n'allait dans sa vie, on ne voulait pas lui faire confiance...Je ne l'ai jamais vu si bas.* Dans ce cas, ce sont surtout les moyens intonatifs qui permettent au récepteur de percevoir le passage au discours rapporté. MAINGUENEAU. D., (1999), *Op.cit*, p.136.

n'opère pas de traduction de l'énoncé rapporté, qui conserve le temps et la personne comme dans le DD. Ce type de discours rapporté a existé dans la langue ancienne, et actuellement, nous le rencontrons dans deux contextes privilégiés :

a) Celui du langage enfantin, comme dans cet exemple où Victoire (2 ans et demi) s'adresse à son grand-père en lui disant: *Dada, tu peux me dire que tu es belle victoire*¹. Dans le langage enfantin la structure (dire + que + discours direct) est possible. Il peut s'agir d'une erreur de performance ou d'une équivalence que l'enfant fait entre *dire que* et *dire euh, dire ben, dire oh* comme morphèmes oraux de jonction :

*« Pour les enfants qui emploient les formes mixtes : dire que + citation directe, la distinction entre le morphème vocalique de jonction et le morphème consonantique de subordination serait en cours d'acquisition (...) »*²

L'exemple de Victoire montre la gestion de la personne chez l'enfant. La petite fille a utilisé le *tu* pour s'interpeller directement dans le discours d'autrui, où elle est posée comme interlocutrice et donc désignée par *tu* ; ce faisant elle veut dire –par anticipation– exactement ce que l'autre va dire (non pas « je suis belle » mais « tu es belle »).

b) Celui de la presse, qui emploie un discours direct suivi de *que* comme dans l'exemple suivant- extrait de notre corpus- :

Le chef d'état-major Dan Hloutz a récemment estimé qu'« une offensive terrestre n'est pas nécessaire pour observer nos opérations au Liban contre le Hezbollah ».

ELWATAN, 20-07- 2006, p .02.

II.2.2) Le discours indirect avec guillemets

Bien que l'évolution des guillemets se fasse vers l'expression de la littéralité, il existe des formes de discours indirect avec guillemets dans la littérature du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle. *« Nous pouvons donc rencontrer les guillemets en discours direct et en discours indirect. (...), le DI avec guillemets en français moderne devra être étudié à partir de la codification des guillemets comme marqueurs de littéralité. »*³

¹Exemple emprunté à ROSIER. ROSIER. L., (1999), *Op.cit.*, p.88.

² GAULMYN. M.M., (1983), cité par ROSIER. ROSIER. L., (1999), *Op.cit.*, p.89.

³ ROSIER. L., (1999), *Op.cit.*, p.82.

Il s'agit d'une autre forme de mixité¹, où le discours indirect est confronté à la caractéristique principale du discours direct qui est les guillemets, comme dans les exemples suivants:

L'armée israélienne a reconnu « *qu'une activité un peu plus importante des forces terrestres israéliennes était en cours en certains points du Liban-sud.* »

LIBERTE, 23-07-2006, p.02.

A AL Qods occupé, d'Alema était allé plus loin en déclarant que « *si Israël voulait poursuivre cette guerre, la communauté internationale ne comptait pas la suivre sur ce chemin.* »

ELWATAN, 4/5-08-2006, p.04.

II.2.3) Les îlots textuels

Cette forme de discours rapporté est appelée aussi « *forme hybride* »². Il s'agit d'un type de DR où l'énonciateur du discours citant isole (par des marques typographiques : l'italique, les guillemets ou les deux à la fois) un fragment que tout à la fois il utilise et mentionne, emploie et cite. Même s'il s'agit globalement du DI, ce dernier contient quelques mots attribués à l'énonciateur du discours cité. Le fragment ainsi attribué à l'énonciateur du discours cité reçoit le nom d'*îlot textuel* ou d'*îlot énonciatif*.

Le représentant israélien a expliqué, dans un langage purement américain, que l'attaque militaire ayant ôté la vie à des dizaines de civils libanais s'inscrit « ***dans la guerre livrée au terrorisme.*** »

ELWATAN, 15-07-2006, p.02.

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a laissé entendre dans des déclarations faites avant son arrivée à Rome qu'il allait œuvrer pour que la réunion débouche sur « ***la fin des hostilités et la mise sur pied d'une force de paix*** ».

ELWATAN, 26-07-2006, p.03.

Dans ce type de discours rapporté, l'îlot est parfaitement intégré à la syntaxe : c'est uniquement la typographie qui permet de voir qu'il n'est pas pris en charge par le rapporteur.

¹ Nous avons évoqué ci-haut le discours indirect libre qui est aussi une forme de mixité.

² Nous voudrions signaler, ici, que cette appellation ainsi que le statut des îlots textuels en discours font l'objet d'une controverse. Certains auteurs (comme Laurence Rosier) considèrent l'îlot textuel comme un fragment de DD introduit dans un DI, ce qui conduit à la conclusion du caractère « *hybride* » de ce type de DR. D'autres auteurs (comme Greta Komur) considèrent que l'îlot textuel ne relève pas du DD, mais d'un processus d'emprunt. « *Le fragment emprunté au message d'origine, une fois introduit dans le contexte du DI, forme avec ce dernier un énoncé parfaitement homogène.* » KOMUR. G., (2004), « L'îlot textuel et la prise de distance par le locuteur dans le genre journalistique », in Laurence ROSIER ; Sophie MARNETTE ; Lopez MUNOZ ; Juan MANUEL, (éds), *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris : Harmattan, p. 62.

II.2.4) Le résumé avec citations

La presse fait un emploi abondant de ce mode de discours rapporté. Le résumé avec citations porte sur l'ensemble de texte, en voici un exemple :

Reste que, dans la presse israélienne, l'action de Tsahal, l'armée israélienne, est sujette à caution. *"il est évident que le combat actuel ne ramènera pas les soldats enlevés à la maison"*, affirme Yediot Ahoronot, l'un des deux plus grands journaux israéliens, la chroniqueuse Tami Molad-Hayou, qui se dit *"choquée par les motifs et le timing de cette guerre"*. pour cette journaliste israélienne, cela ne peut que saper ce qui représente *"la force morale"* de l'armée israélienne, c'est-à-dire la certitude que le pays fera tout pour sauver ses soldats. *"Quand nous laissons des soldats blessés sur le champ de bataille, quand nous refusons de négocier pour ramener ceux qui ont été kidnappés, nous partons un coup à la capacité de l'armée israélienne de se défendre et de combattre, à la raison pour laquelle ce pays a été créé, c'est-à-dire, au-delà de la survie, être une maison pour une nation qui a souffert et survécu grâce à son humanité, son empathie et sa crédibilité."* la politique d'engagement militaire sans aucune négociation possible présente, selon elle, un risque fondamental : celui de l'érosion de la confiance et du soutien israélien envers l'armée israélienne.

LIBERTE, 20-07-2006, p. 04.

Ce type de discours rapporté est signalé par le cumul d'italique et de guillemets. On a affaire au résumé d'un texte dont l'original n'apparaît que par fragments dans le fil du discours. Sans guillemets, rien ne distingue les mots du texte original des mots du journaliste rapporteur puisque les fragments cités soient intégrés syntaxiquement au discours citant. On se contente d'indiquer que le point de vue est celui de l'énonciateur du discours cité et non du discours citant, tout comme dans notre exemple où le journaliste de *Liberté* attribue les points de vue tantôt à la journaliste israélienne tantôt à son quotidien *Yediot Ahoronot*, en utilisant les expressions : *dans la presse israélienne, affirme Yediot Ahoronot, pour cette journaliste, selon elle.*¹ Dans ce type de DR, les unités entre guillemets sont employées à la fois comme dans le DI qui restitue le sens, et comme dans le DD qui restitue les mots employés : le lecteur lit du sens mais en même temps il perçoit les mots employés par l'énonciateur cité (le locuteur original).

II.3. Formes apparentées au discours rapporté

A part des formes de DR déjà évoquées, il existe d'autres formes qui doivent être traitées sur le même plan que le DR². Il s'agit du conditionnel du "on-dit", de « *la tournure dite*

¹ En fait, il y a aussi prise de distance par le fait de mettre entre guillemets. (Nous reviendrons aux différents mécanismes de mise à distance dans le discours de l'information dans le deuxième chapitre du présent mémoire).

² Cf. ROSIER. L., (1999), *Op.cit.*, p.162.

impersonnelle suivi du jonctif que : il paraît que, de la proposition enchâssante en dire que employée avec le pronom indéterminé on : on dit que ainsi que de leur correspondant en incise (paraît-il, dit-on), de certains usages de la locution soi-disant. »¹

Ces formes apparaissent comme des tournures qui permettent de rapporter un dit (voire un on-dit), sans l'attribuer de manière spécifique ; autrement dit « *elles retournent l'énonciation vers un autrui de conscience collective. »²*

II.3.1) Le conditionnel du « on-dit »

Appelé aussi *conditionnel journalistique*³. C'est le conditionnel par lequel « *l'énonciateur tire son épingle du jeu, transférant à autrui la responsabilité du propos »⁴. Il représente une mise à distance de l'événement que l'on rapporte sur le mode du *on-dit*, mais dont on refuse d'endosser la responsabilité. Comme dans l'exemple suivant :*

La jeunesse algérienne n'aurait pas le sens de l'histoire.

Nous reviendrons à ce type de DR dans la partie qui traite les mécanismes de mise à distance dans le discours de la presse (dans le chapitre suivant).

II.3.2) Les formes en *il paraît que/paraît-il* et *on dit que/dit-on*

Nous allons maintenant envisager des formes productrices d'effet de sens identiques à celui du conditionnel du *on-dit* : l'expression d'une mise à distance de ce que l'on rapporte sans attribution effective de l'énonciation. Seul un renvoi vers un autre, anonyme, est énoncé. Il s'agit des formes en *il paraît que* et *on dit que* et leur correspondant *paraît-il* et *dit-on*.

En opposant *il paraît que* à *il semble que* (qui sous-tend toujours un lien avec le locuteur car *il semble que* renvoie à *il me semble que*), Rosier conclut que *il paraît que* « *rapporte un propos, en renvoyant à une "doxa" anonyme, à un on-dit, à la rumeur.»⁵ Selon elle, la substitution de *il paraît que* à *on dit que, on affirme que* et *on prétend que* est permise avec une nuance péjorative ; autrement dit avec un changement de jugement de valeur*

¹ *Idem.*

² *Idem.*

³ Il est nommé ainsi puisque son lieu de prédilection est le discours journalistique.

⁴ WILMET. M., (1997), *Grammaire critique du français*, Paris/Louvain-la-Neuve : Hachette/Duculot, p. 406.

⁵ ROSIER. L., (1999), *Op.cit.*, p.173.

porté par le rapporteur sur ce qu'il rapporte. De la même manière la forme *on dit que* rapporte un dit anonyme en l'attribuant à un locuteur indéterminé (à la rumeur).

II.3.3) Les formes en *soi-disant que*

L'histoire de cette forme montre un glissement sémantique interpellant le discours rapporté : au départ, la locution apparue vers 1435 est formée de *soi* et de *disant*, « *reste de la syntaxe au moyen français où soi pouvait être complément d'objet.* »¹ Elle avait donc le sens de dire quelque chose de soi-même, de se dire. Au fil du temps on est passé de cet usage réflexif (de type *se dire*) à *dire prétendument quelque chose de quelqu'un ou de quelque chose*. Ce glissement sémantique rapproche *soi-disant* de *on dit que* et établit une équivalence entre ces deux exemples - donnés à titre d'illustration - :

- Les choses *soi-disant* sérieuses
- Les choses *qu'on dit*, *qu'on appelle* sérieuses.

En utilisant *soi-disant* le rapporteur « *met en doute non pas les paroles mêmes mais leur usage, leur invocation à la manière d'un prétexte.* »²

III. LA PLURALITE DE VOIX DANS LE DISCOURS RAPPORTE ³

Dans son article « *des paroles qui n'en sont pas. Conséquences argumentatives et narratives* », Danielle Forger a parlé clairement d'une superposition de discours dans le discours rapporté, en entamant son article par les mots suivants :

« Rapporter les paroles d'autrui est une pratique bien connue tant dans la conversation courante que dans les textes littéraires ou non littéraires. Il n'en demeure pas moins que ce procédé de superposition de deux discours – le discours original à retransmettre et le

¹ LE ROBERT pour tous, (1994), Paris : le Robert.

² ROSIER. L., (1999), *Op.cit.*, p.179.

³ D'abord, nous précisons que nous allons parler de polyphonie et non pas de dialogisme. Parce que, ce qui nous intéresse n'est pas la notion de « dialogue » qui est à la base de la théorie de M. Bakhtine (le dialogisme), mais celle de « prise en charge » des énoncés (assumé ou non, revendiqué ou non, plus ou moins exhibé) qui constitue le fond de la théorie de Ducrot (la polyphonie). D'ailleurs, M. Bakhtine a essentiellement travaillé sur des textes littéraires, tandis que Ducrot a déplacé la théorie de la polyphonie au cœur de l'énoncé

On oppose souvent le dialogisme de BAKHTINE à la polyphonie de DUCROT, en faisant de la seconde, davantage centrée sur le marquage linguistique des voix, un sous-ensemble du premier, davantage traversé par l'interdiscours. A la différence de la polyphonie, le dialogisme accorde une large place à la dimension interdiscursive (dialogisme interlocutif et interdiscursif, autodialogisme).

discours actualisé dans lequel il doit prendre place – est un mécanisme complexe tant du point de vue de l'arrangement grammatical que du point de vue des contraintes pragmatiques qu'il impose. »¹

Cette pluralité de voix dans le DR constitue un point essentiel dans notre démarche. Notre objectif, étant de repérer les traces de l'intervention du rapporteur dans les propos qu'il rapporte, relève de l'existence de voix différentes, ou plus exactement de plusieurs points de vue, dans un même énoncé.

Partant de l'idée que le terme polyphonie réfère à une coexistence manifeste de voix dans le discours, nous constatons que le DR est un discours polyphonique par excellence, dans la mesure où il laisse entendre plusieurs voix à la fois. En l'occurrence, il ne paraît plus possible d'affirmer le point de vue de la grammaire traditionnelle selon laquelle :

« Quand on rapporte les paroles ou les propos de quelqu'un, ou ce qu'on a dit soi-même au passé, on peut le faire de plusieurs façons. On peut les reproduire textuellement. C'est ce qu'on appelle le style direct caractérisé par l'effacement du narrateur derrière celui dont il rapporte l'énoncé. »²

La reprise d'un fragment discursif antérieur de soi, d'un partenaire ou de tout autre énonciateur constitue un événement discursif distinct de l'énoncé initial auquel il participait. Tout discours rapporté, même de façon directe, implique une prise de position du locuteur-rapporteur qui, loin de s'effacer, donne une signification particulière au segment cité, par le fait même de le citer, par le cotexte et par le contexte auxquels ce segment participe. On peut donc entendre deux voix, deux positions énonciatives dans le discours rapporté dont l'une correspond au locuteur-rapporteur et l'autre à cet autre énonciateur qu'il met en scène.

Observons, à présent, les énoncés au-dessous, que nous avons extraits d'un article intitulé "LE CONSEIL DE SECURITE S'EST REUNI SANS EXIGER DE CESSER LE FEU", qui concerne la réunion du conseil de sécurité des nations unies où le journaliste rapporte les interventions des participants (les ambassadeurs représentants des différents pays) dont nous avons choisi celles de l'ambassadeur libanais.

¹ Danielle. Forget., (1992), « des paroles qui n'en sont pas. Conséquences argumentatives et narratives », *Etudes littéraires*, vol.25, n°1-2, p.137.

²DUBOIS, J. & LAGANE, R., (1973), *La nouvelle grammaire du français*, Paris : Larousse, p.221.

« *Nous nous réunissons dans l'ombre d'une vaste et barbare agression d'Israël contre mon pays* » a déclaré l'ambassadeur du Liban à l'ONU, Nouhad Mahmoud.

ELwatan, 15-7-2006, p.2.

Le représentant libanais a insisté sur le caractère « *barbare* » de cette offensive, qui est à ses yeux, « *une violation flagrante* » de toutes les résolutions, lois, conventions, et coutumes internationales.

ELwatan, 15-7-2006, p.2.

M. Mahmoud a conclu son intervention sur le fait que ces attaques militaires visent à faire fléchir le gouvernement libanais.

ELwatan, 15-7-2006, p.2.

On constate dans chacun de ces énoncés la présence de deux voix, la première est celle du journaliste qui rapporte les paroles et la seconde est celle de Nouhad Mahmoud (l'ambassadeur du Liban à l'ONU). Or on note également que ces deux voix relèvent de deux événements discursifs différents et de deux situations énonciatives différentes. Les paroles de l'ambassadeur ont été prononcées dans la réunion du conseil de sécurité alors que le journaliste a écrit son article dans des conditions autres. En intégrant les paroles de l'ambassadeur dans les siennes le journaliste laisse entendre, ainsi, deux voix.

III.1. Locuteur/énonciateur

Nous devons à présent, pour bien éclaircir ce phénomène de pluralité (*poly*) des voix (*phonie*) dans le discours rapporté, faire la distinction entre ces voix qui coexistent. Pour surmonter ce problème, Ducrot s'est fondé sur des comparaisons avec le théâtre et le roman :

« *je dirai que l'énonciateur est au locuteur ce qui est le personnage à l'auteur. (...) le locuteur, responsable de l'énoncé, donne existence au moyen de celui-ci à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes* »¹

Ducrot a fait une ressemblance entre la relation que l'auteur tient avec le personnage et celle que le locuteur tient avec l'énonciateur, dans la mesure où l'auteur peut s'adresser au public à travers le personnage. D'une certaine manière, le personnage joue le rôle d'un médiateur entre l'auteur et le public et c'est ce que le journaliste-rapporteur fait dans notre cas lorsqu'il rapporte les paroles de l'ambassadeur libanais. Par ailleurs, selon

¹ Ducrot. O., (1984), *Le dire et le dit*, Paris : Minuit, p. 205.

Ducrot, de même que le personnage de théâtre ne se voit pas imputer toute la matérialité du texte qui est écrit par l'auteur, l'énonciateur n'est pas responsable du matériel linguistique utilisé par le locuteur. Parallèlement, dans nos exemples le journaliste-rapporteur ne se voit pas imputer toute la matérialité linguistique en l'attribuant à l'ambassadeur par le biais des guillemets¹ et l'italique (dans le cas de DD ou des formes hybrides), « *Nous nous réunissons ...* », « *agression* », « *une violation flagrante* » ou aussi par l'usage des expressions comme (*à ses yeux*).

Il s'avère de ce qui précède que l'ambassadeur libanais² a joué le rôle d'un locuteur (« *instance qui profère un énoncé embrayé ou désembrayé, dans ces dimensions phonétiques et phatiques ou scripturales* »³), tandis que le journaliste-rapporteur a joué le rôle d'un énonciateur (« *instance des actualisations opérées par le sujet modal.* »⁴)

IV. LE DISCOURS RAPPORTE DANS LE DISCOURS DE LA PRESSE

IV.1. L'importance du discours rapporté dans la presse d'information

Pour beaucoup d'analystes du discours médiatique, le discours rapporté occupe une place essentielle dans la presse d'information. Selon Monville-Burston : « *Il suffit d'ouvrir un quotidien pour observer que rapporter les propos d'autrui constitue une activité essentielle des journalistes* ». ⁵ Chez Chareudeau le « *phénomène de la parole rapportée est l'un des grands enjeux des médias modernes* » parce que le rôle de la presse, aujourd'hui, est « *celui de reflet, miroir, écho des diverses paroles qui circulent dans*

1 Les guillemets comme d'autres signes de ponctuation ont « *une dimension énonciative non négligeable. Quelle que soit l'orientation adoptée, les signes de ponctuation ne doivent pas uniquement être perçus comme des éléments auxiliaires veillant à l'organisation syntaxique et sémantique du discours, mais également comme des éléments énonciatifs de première importance, propres à signaler la présence du sujet dans son énoncé ainsi que son rapport à autrui.* » JULIE LEBLANC, « La ponctuation face à la théorie de l'énonciation », in DEFAYS J.M. ; ROSIER L. ; TILKIN. F., (eds), *A qui appartient la ponctuation ?*, Paris : beock-DUCULOT, (1998), p.88.

² Dans ce cas, il s'agit de l'ambassadeur libanais mais dans ce qui suit nous généraliserons le terme *locuteur* à tous ceux dont le journaliste rapporte les dires (diplomates, responsables militaires, citoyens, etc.)

³ RABATAL. A., (2004), « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques », *Langages* n° 156, p.06.

⁴ *Idem.*

⁵ MONVILLE-BURSTON. M., (1993), « Les *verba dicendi* dans la presse d'information », *Langue française*, n°98, p.48.

l'espace public. »¹ Jean Charron et Loïc Jacob reconnaissent, aussi, l'importance du DR dans le discours de l'information journalistique en soulignant que le fait de « *rapporter les propos d'autrui est un procédé d'information à ce point typique et central du discours de la presse qu'on ne saurait caractériser l'énonciation journalistique sans considérer les usages que font les journalistes du discours rapporté.* »²

Cette importance du DR dans le discours de presse s'explique par le fait que les faits et les événements dont le journaliste témoigne sont le plus souvent de nature discursive³: soit que le discours lui-même constitue, pour le journaliste, un «événement» (*Le premier ministre a déclaré que...*) soit que l'événement relaté n'est connu du journaliste qu'à travers un témoignage (*Selon les pompiers, l'incendie s'est déclaré dans le sous-sol de l'édifice*), soit enfin que, dans une chaîne énonciative plus complexe, le DR porte sur un autre discours qui lui-même constitue un fait (*La ministre a rappelé que c'est son homologue fédéral qui, le premier, a dit ne pas vouloir entendre les doléances des contestataires*).

D'ailleurs, dans des situations comme celle sur laquelle notre corpus porte, à savoir la guerre israélo-libanaise de 2006, les journalistes seraient obligés de se contenter de rapporter les déclarations et les commentaires des responsables ainsi que les témoignages des citoyens pour suivre l'évolution des événements puisque, dans une situation pareille, il serait difficile pour le journaliste d'être en contact direct avec les événements (combats, champs des batailles, réunions fermées, etc.) pour en témoigner.

IV.2. Le discours rapporté dans le système de la communication journalistique

Le DR traduit et rend en quelque sorte visible dans le texte des aspects essentiels des pratiques journalistiques d'observation de la réalité, de collecte et de traitement de l'information (à qui le journaliste a-t-il parlé?, comment a-t-il su?, qu'a-t-il lu?, etc.). Ainsi, les différentes formes de DR définissent des relations différentes entre les acteurs du système de la communication journalistique (*locuteur citant* : le journaliste, *locuteur*

¹ CHARAUDEAU. P., (2005), *Le discours d'information médiatique. L'impossible transparence*, Bruxelles : De Boeck Université, p.136.

² CHARRON. J., & L. JACOB., (1999), *Op.cit*, p.13.

³ Selon Monville-Burston « *La transmission médiatique de l'information concerne les paroles, largement, autant que les gestes des personnalités qui font l'actualité.* » MONVILLE-BURSTON. M., (1993), *op.cit*, p.48.

cité : président, ministre, citoyen, bref celui dont on rapporte les paroles, et *allocataire* : le lecteur du journal).

Dans le DR direct, le journaliste cède la place au locuteur cité. Ce type de discours rapporté journalistique se présente comme la reproduction des énoncés de la source citée, plus précisément, le DD prétend reproduire les énoncés de la source. Or, la textualité n'est pas synonyme d'intégrité¹. La reproduction intégrale des propos d'autrui est impossible dans le discours de presse (ni, d'ailleurs, dans d'autres types de discours).

*« Quelle que soit sa fidélité, le discours direct n'est jamais qu'un fragment de texte dominé par l'énonciateur du discours citant, qui dispose de multiples moyens pour lui donner un éclairage personnel. »*²

Dans le DR indirect le journaliste-rapporteur s'interpose, en quelque sorte, entre le locuteur cité et le lecteur du journal. Il devient à la fois interlocuteur du lecteur et médiateur du rapport entre celui-ci et le locuteur cité.

Dans ce type de DR journalistique, le journaliste rapporte les propos de la source tout en maintenant sa position de locuteur. Ainsi l'énoncé original de la source n'est pas mis en scène de manière autonome ; le journaliste l'intègre à son discours en l'adaptant aux exigences de sa propre énonciation. Cette adaptation a trait notamment aux déictiques de temps, de lieu et de personne. Par exemple, alors que la source dit textuellement : *je vais ici même annoncer ma décision*, le journaliste écrira dans le journal du lendemain : *il a dit qu'il annoncerait sa décision aujourd'hui à Québec*.

Le DI joue sur le propos qu'il prétend rapporter plutôt que sur la textualité ; autrement dit le journaliste dans le cas du DR indirect rapporte le sens et non pas la forme (le texte) des paroles d'autrui. Le DR indirect requiert ainsi une opération d'analyse sémantique des énoncés d'autrui et un jugement sur le sens qu'il convient de leur accorder.

Sur le plan formel, le discours indirect apparaît comme un terme complément ou bien une proposition subordonnée qui dépend d'un terme principal introducteur :

¹ Cf. Le premier chapitre du présent mémoire « *le discours direct entre textualité et fidélité* »

² Maingueneau. D., (2000), *Op.cit.*, p.119.

- *Il a reconnu s'être trompé.*
- *Il a reconnu qu'il s'était trompé.*

Dans le style indirect, le discours du locuteur cité perd son autonomie et se trouve soumis à l'énonciation du journaliste. La référence n'est pas la situation de discours du locuteur cité, mais celle du journaliste lui-même, placé au centre du système de communication.

La presse écrite fait également usage du conditionnel journalistique¹, ce type de discours rapporté permet au journaliste de rapporter le discours d'un sujet énonciateur fictif (la rumeur) et de construire une situation d'énonciation fictive.

Le conditionnel journalistique présente une mise à distance de l'événement que l'on rapporte sur le mode du *on dit*, mais dont on refuse d'endosser la responsabilité. Il peut être employé isolément ou en corrélation avec des attributions du dit ou d'autres mises à distance (*selon, il paraît que, etc.*) comme dans les exemples suivants :

Hezbollah **disposerait** du missile zelsal de longue portée.

LIBERTE 19-07-2006, p.02.

Le journaliste fait recours au conditionnel journalistique quand il rapporte des informations non confirmées par les autorités.

Conclusion

On remarque derrière les différentes approches du discours rapporté une volonté de dépassement des observations limitées de la grammaire traditionnelle et un souci de plus en plus confirmé de tenir compte des problématiques d'énonciation et de pragmatique.

Le fonctionnement du discours rapporté est donc plus complexe que le laissent croire les grammaires traditionnelles qui le réduisent à l'analyse des changements morphosyntaxiques. Dans le cadre de la grammaire générative, l'étude de Banfield a permis d'aller plus loin que la vision traditionnelle en représentant le discours direct et le discours indirect comme deux modes distincts de rapport de la parole. En dissociant radicalement ces deux modes de discours rapporté, l'approche de Banfield constitue

¹ Nous avons déjà parlé de ce type de DR, dans la typologie des discours rapportés (dans le premier chapitre) d'une manière générale en l'étiquetant *le conditionnel du « on-dit »*.

indéniablement une contribution innovatrice à l'analyse du discours rapporté. Malgré les hypothèses intéressantes de cette approche, elle demeure insuffisante par son exclusion des paramètres comme l'énonciateur et la situation d'énonciation dans l'analyse du DR.

C'est donc dans le cadre des approches énonciative et pragmatique que les vrais problèmes du fonctionnement du discours rapporté ont été soulevés. Dans cette perspective, le discours rapporté est considéré comme un acte d'énonciation spécifique dont l'étude nécessite une prise en compte de la situation d'énonciation. Une attention particulière est donc accordée à l'étude des stratégies d'appropriation par le sujet rapporteur des paroles d'autrui.

Les approches énonciative et pragmatique par la place importante qu'elles accordent au sujet, à sa relation à l'autre, à sa relation avec ses propos ou ceux des autres, à sa relation avec la situation, nous présentent les concepts théoriques pertinents pour notre démarche.

Ainsi, le concept de polyphonie de Ducrot a permis de se rendre compte de la pluralité de voix dans le discours rapporté, et les concepts de *locuteur* et *énonciateur* ont permis de distinguer la voix du locuteur original de celle du rapporteur. Ce qui nous aidera à aborder la subjectivité journalistique dans le discours rapporté en cherchant les traces renvoyant au journaliste-rapporteur ainsi que leur influence sur le message du locuteur original.

Deuxième chapitre

La subjectivité dans le discours journalistique

*« L'instance médiatique impose au citoyen une
vision du monde qui est ordonnancée par elle-
même »*

Patrick CHARAUDEAU¹

¹ Patrick CHARAUDEAU, (2005), *Le discours d'information médiatique. L'impossible transparence*, Bruxelles : De Boeck Université, p.122.

Introduction

Le présent chapitre s'organisera autour de trois notions fondamentales de notre travail, à savoir : le discours journalistique, la subjectivité et le discours rapporté.

Dans la première partie, nous allons nous intéresser au discours journalistique (y compris bien sûr le discours rapporté journalistique, et ce vu l'importance de ce dernier dans le discours de l'information journalistique). Notre propos portera sur quelques caractéristiques du discours journalistique qui concernent la modalisation et ses mécanismes. Nous évoquerons d'abord les différents mécanismes par lesquels le journaliste crée de la distance entre lui et les propos tenus dans son discours ainsi qu'à la gradualité de cette mise à distance. Nous passerons par la suite à l'effacement énonciatif dans le discours du journaliste, nous essayerons de définir cette stratégie en faisant appel aux notions de *sousénonciation* et *surénonciation* d'Alain Rabatal et nous essayerons également d'énumérer les buts de cette stratégie ; autrement dit, nous tenterons de répondre à la question suivante : *pour quels objectifs le journaliste s'efface-t-il de son texte ?*

A la fin de cette partie, nous illustrerons par le biais des exemples que le journaliste est toujours présent dans son texte même s'il essaye d'en s'effacer ; autrement dit, qu'il ne s'agit pas d'un réel effacement mais tout simplement d'une stratégie qui a pour objectif de créer l'effet de l'objectivité.

Dans la deuxième partie nous nous intéresserons à la subjectivité dans le discours journalistique, pour ce faire nous avons jugé important de définir, en premier lieu, la subjectivité dans le discours en partant de la distinction entre être objectif et être subjectif dans son discours. Ensuite, nous nous pencherons sur la subjectivité et son énonciation dans le discours journalistique en donnant priorité à la subjectivité relative à la présence du locuteur-scripteur, en l'occurrence le journaliste, dans son texte tel est l'objet essentiel de la linguistique de l'énonciation¹.

¹ Cf. KERBRET-ORECCHIONNI. C., (1999), *Op.cit.*, p.35.

Selon Catherine KERBRET-ORECCHIONNI, la linguistique de l'énonciation a pour but de décrire les relations qui se tissent entre l'énoncé et les différents éléments constitutifs du cadre énonciatif et primordialement entre l'énoncé et le locuteur-scripteur. *Idem*.

Enfin, nous nous intéresserons à la subjectivité du discours rapporté journalistique. Nous montrerons d'abord que le discours rapporté est un lieu d'encrage de la subjectivité journalistique en faisant référence aux analystes qui ont œuvré dans le domaine du discours médiatique. Nous chercherons par la suite à préciser les lieux ainsi que les moyens de l'intervention du journaliste-rapporteur dans les propos rapportés.

I. QUELQUES CARACTERISTIQUES DE L'ENONCIATION JOURNALISTIQUE

1.1. La mise à distance de l'information

Le présent travail a pour objectif primordial d'analyser et de mettre en relief le phénomène de la subjectivité journalistique dans le discours rapporté; autrement dit, de montrer la part subjective que le journaliste tient dans les propos rapportés. Ainsi, il s'inscrit dans la problématique plus générale de la subjectivité journalistique. C'est pour cette raison que nous avons jugé important de nous intéresser à la notion de prise en charge énonciative dans le discours journalistique, parce qu'avant de chercher les traces et les stratégies d'intervention du journaliste dans les propos rapportés on doit se rendre compte, dans un premier temps, de la relation qu'il adopte avec les propos qu'il tient dans son discours.

Comme le définit Culioli, le concept de prise en charge repose sur le fait de « *dire ce qu'on croit (être vrai)* »¹. Ainsi, tout énoncé suppose la prise en charge implicite des propos. Dans les exemples (1A) et (1B), en énonçant des faits, les énonciateurs, en l'occurrence les journalistes des quotidiens *Liberté* et *Elwatan*, assurent implicitement de la véracité de leurs propos.

- 1-** A) Une mère et ses trois enfants de moins de dix ans ont été tués dans un raid aérien israélien sur la vallée de la Békaâ, au sud.

ELwatan, 14-8-2006, p.1.

- B) Le Conseil de sécurité des Nations unies a achevé, hier, ses discussions sur l'agression israélienne au Liban sans demander de cessez-le-feu.

LIBERTE, 14/15-07-2006, p.1.

¹ CULIOLI. A., (1980), « Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives : l'aoristique », *Recherches linguistiques* 5, p.184.

Cependant, parce que les langues permettent de dire explicitement ce que l'on croit être plus ou moins vrai, tout énonciateur dispose de différents marqueurs de nature typographique (présence de deux points suivis de guillemets par exemple), strictement grammaticale (temps verbaux, groupes adverbiaux) ou lexico-syntaxique (structures introduites par « selon » ou des verbes introducteurs comme « déclarer » ou « affirmer »), pour prendre plus ou moins en charge un énoncé. Il existe, en fait, des mécanismes et une gradualité de la prise en charge énonciative.

I.1.1) Les mécanismes de la prise en charge énonciative

Pour illustrer la diversité des mécanismes langagiers par lesquels un journaliste peut exposer des faits ou des opinions sans en assumer complètement la prise en charge, nous proposons d'observer les énoncés suivants:

- 2- A) **Selon** le vice-Premier ministre israélien, le Hezbollah disposerait d'un arsenal militaire qui commence à inquiéter sérieusement les dirigeants de l'État hébreu et ses alliés.

LIBERTE, 19-07-2006, p.2.

- B) **Selon** la majorité des experts militaires qui écument les plateaux TV, Nasrallah ne peut pas, éternellement, survivre à cette tactique israélienne surtout dans un Beyrouth en ruine.

LIBERTE, 17-07-2006, p.2.

- C) "La racine du problème est le Hezbollah, et il doit être réglé", **a déclaré** le président américain George W. Bush, (...).

LIBERTE, 20-07-2006, p.4.

- D) Le représentant libanais **a insisté** sur le caractère «*barbare*» de cette offensive qui est, **à ses yeux**, «*une violation flagrante* » de toutes les résolutions, lois, conventions et coutumes internationales. M. Mahmoud **a indiqué que** rien ne peut justifier une telle «*agression*». **Pour lui**, les arguments israéliens selon lesquels le gouvernement libanais est impliqué dans le kidnapping de deux soldats israéliens par le Hezbollah (parti armé actif au sud du Liban) ne tiennent pas la route.

ELwatan, 14/15-7-2006, p.2.

- E) 18 libanais, qui collaboraient avec les forces israéliennes pour les aider à situer les positions de Hezbollah, **auraient été exécutés** par des hommes de la résistance islamique dans le port de la ville de Tyr.

ELwatan, 28-07-2006, p.6.

F) Cela **pourrait** également ajouter des dégâts terrestres à la catastrophe écologique.

ELwatan, 14-08-2006, p.3.

L'observation de ces extraits permet de rendre compte de deux types de mécanismes de mise à distance: les phénomènes citationnels, qui attribuent la prise en charge à un énonciateur extérieur et les phénomènes de modalisation du discours, qui instaurent une distanciation entre le journaliste et les propos dont il témoigne.

I.1.1.1) Les phénomènes citationnels

Pour marquer sa distance vis à vis des situations exprimées dans son discours, l'énonciateur peut avoir recours aux mécanismes de polyphonie énonciative qui instaurent une rupture énonciative marquée. Ainsi, dans les exemples (2A, B, C, D), l'énonciateur convoque un tiers, respectivement « *le vice-Premier ministre israélien* », « *la majorité des experts militaires* », « *le président américain George W. Bush* », « *le représentant libanais (M. Mahmoud)* ». Dès lors ce n'est pas lui qui assume les propos mais cet autre énonciateur qu'il a convoqué. Ces exemples montrent comment le recours aux différentes formes de discours rapporté permet de présenter des faits sans en assumer la responsabilité.

Dans les exemples 2A et 2B, il s'agit d'une assertion contextualisée qui se définit comme l'expression du point de vue d'un tiers. Les énoncés ne sont assumés que dans le contexte déterminé par le tiers: « *le vice-Premier ministre israélien* », « *la majorité des experts militaires* », à qui la responsabilité est endossée des points de vue tenus dans le discours du journaliste.

Dans l'exemple 2 C, il s'agit d'un discours rapporté de type direct qui fait coexister deux énoncés parfaitement distincts: un énoncé cité « *La racine du problème est le Hezbollah, et il doit être réglé* », et un énoncé citant « *a déclaré le président américain George W. Bush* ». Les deux énoncés sont articulés par des marqueurs typographiques (ici les guillemets) et lexicaux (ici un verbe introducteur : déclarer au passé composé). Tous les deux sont syntaxiquement indépendants. Le journaliste assume l'énoncé citant et prend distance de l'énoncé cité en l'attribuant au président américain.

Dans l'exemple 2D, il s'agit de discours rapportés de type indirect, les énoncés sont intégrés au reste du texte sur le plan morphologique comme sur le plan syntaxique. Ils sont introduits par des verbes de paroles qui permettent, souvent, à l'énonciateur de porter un jugement sur la situation (par exemple le verbe *insister*). Ainsi, en utilisant le DR indirect le journaliste attribue le dire à autrui, d'ailleurs l'usage des expressions comme *à ses yeux* et *pour lui* (ces expressions servent à attribuer le dit à un tiers) ainsi que les guillemets qui encadrent l'expression «*une violation flagrante* », permet au journaliste de renfoncer sa distanciation des propos exprimés.

I.1.1.2) Les phénomènes de modalisation

Alors que les phénomènes citationnels portent sur les conditions d'énonciation (*qui assume l'énoncé?*), les phénomènes de modalisation portent sur la vérité de l'énoncé (*comment est assumé l'énoncé?*).

En effet, pour se distancier des propos qu'il tient, le journaliste peut également recourir aux différents mécanismes de modalisation. Ainsi, il peut utiliser le mode conditionnel comme dans 2E ou recourir à des verbes modaux comme *pouvoir* dans l'exemple 2F.

Nous voulons montrer qu'à travers des phénomènes citationnels ou ceux de modalisation un énonciateur peut présenter des faits et des opinions en les prenant plus, moins ou même pas du tout en charge. Dans tous les cas, on observe un mécanisme de rupture dans la prise en charge qui distingue le segment cité ou modalisé du reste de l'énoncé. Dans le cas de la citation, la rupture énonciative repose sur un changement d'énonciateur comme dans les exemples (2A, B, C, D) alors que dans le cas de la modalisation la rupture énonciative repose sur un changement de statut de l'énoncé comme dans les exemples (2E, F).

En fait, les deux types de mécanismes peuvent s'associer comme dans l'exemple 2A, où le journaliste utilise à la fois une assertion contextualisée introduite par *selon* et le conditionnel d'altérité énonciative.

Pour conclure, il est à signaler que les phénomènes linguistiques que nous avons évoqués relèvent de problématiques largement débattues et de traitements plus complexes, pourtant cette présentation succincte permet d'avoir une idée des différents mécanismes que le journaliste utilise pour créer de la distance entre lui-même et les propos tenus dans

son discours ; ce que nous avons jugé important parce qu'avant de chercher à aborder la part subjective que le journaliste tient dans le discours qu'ils rapporte il faut d'abord déterminer la relation qu'il tient vis à vis des propos qu'il rapporte dans son discours.

I.1.2) Gradualité de la prise en charge énonciative

Nous avons présenté dans ce qui précède les différents mécanismes de prise en charge énonciative (de la mise à distance de l'information), et nous nous penchons, à présent, sur les différents degrés de cette prise en charge; autrement dit, sur la gradualité dans la distance que le journaliste peut instaurer entre lui et les propos exprimés dans son discours. Pour ce faire nous proposons d'observer les énoncés suivants:

(A) Le président a un plan B.

(B) Le président aurait un plan B.

(C) Le président aurait un plan B si la situation l'exigeait.

(D) Le président dit qu'il a un plan B.

(E) Selon un membre républicain, le président a un plan B.

(F) Selon un membre républicain, le président dit qu'il aurait un plan B.

En (A) l'énonciateur assume pleinement son énoncé. En (B), le changement de mode permet d'introduire une distance dans la prise en charge, cette distance sera amplifiée si elle est complétée par une subordonnée conditionnelle comme dans (C). On parlera alors de modalisation de l'énoncé. En attribuant les propos à une instance, comme dans (D) ou (E), l'énonciateur se démarque très clairement des propos rapportés. L'exemple (F) montre comment les catégories, discours rapporté, modalisation, médiation, peuvent interagir entre elles pour introduire une distance forte entre l'énonciateur et son énoncé.

I.2. L'effacement énonciatif dans le discours journalistique

Dans le discours de l'information journalistique il y a une mise à distance de l'information ; voire, une gradualité dans la prise en charge. Ainsi, nous avons jugé légitime et important de s'interroger sur le pourquoi de cette distanciation vis à vis des informations que l'on rapporte dans le discours de l'information journalistique.

En fait, en créant de la distance avec ses propos, le journaliste se réfugie dans une énonciation fuyante qui laisse la parole à d'autres autorités. Et c'est ce qu'on appelle *l'effacement énonciatif dans le discours journalistique*.

Selon Robert Vion, l'effacement énonciatif est une stratégie¹ que le locuteur utilise pour donner l'impression « *qu'il se retire de l'énonciation, qu'il "objectivise" son discours* »², en évitant les marques qui peuvent renvoyer à sa présence dans le discours.

Cette idée se retrouve également chez Charaudeau, lorsqu'il évoque « *un "jeu" que joue le sujet parlant, comme s'il lui était possible de ne pas avoir de point de vue, de disparaître complètement de l'acte d'énonciation, et de laisser parler le discours par lui-même.* »³

Pour bien expliquer cette stratégie de l'effacement énonciatif, Rabatal proposait les notions de *sousénonciateur* et *surénonciateur*. Selon Rabatal, le *sousénonciateur* est cet énonciateur dominé par le *surénonciateur*, ce dernier qui saturerait son propos de sa présence⁴.

La posture médiatique consiste à positionner le journaliste comme *sousénonciateur* dans la mesure où il laisse la parole à des énonciateurs seconds présentés comme experts.

I.2.1) Les buts de l'effacement énonciatif dans le discours journalistique

Les buts de cet effacement dans le discours journalistique sont pluriels. Tout d'abord, il augmente l'apparente objectivité du texte journalistique. En accumulant les paroles expertes le journaliste semble parfaitement respecter la déontologie de sa profession, et son journal semble respecter son rôle de réceptacle des bruissements du monde. Plus les

¹ VION exemplifie cette stratégie par les plans d'énonciation historique ou théorique qui laissent penser que les événements ou les arguments présentés sont indépendants de toute intervention du sujet parlant.

² VION. R., (2001), « effacement énonciatif et stratégies discursives », in *De la syntaxe à la narratologie énonciative*, DE MATTIA. M., et JOLY. A., (éds), Paris : Ophrys, p.334.

³ CHARAUDEAU. P., (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris : Hachette, p.650.

⁴ Selon RABATAL, la surénonciation est définie comme « *l'expression interactionnelle d'un point de vue surplombant dont le caractère dominant est reconnu par les autres énonciateurs* » ; tandis que « *la sousénonciation renvoie à l'expression interactionnelle d'un point de vue dominé, au profit d'un surénonciateur.* » RABATAL. A., (2004), « l'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques », *Langages* n° 156, p.9/10.

points de vue des experts mis face à face seront nombreux et hétérogènes et plus l'impression d'objectivité sera forte.

Ensuite, le degré de vérité de l'information est renforcé : le propos est digne de confiance parce que ce qui est porté par une autorité est le plus souvent digne de confiance, et la présence d'une typographie claire (guillemets ou mise en italique par exemple) conforte l'exactitude des citations, ainsi le journaliste se trouve à l'abri des accusations de malhonnêteté informationnelle.

Enfin, dans les textes portant sur des sujets polémiques, la juxtaposition des contenus contradictoires permet de traiter l'information en échappant à toute critique de parti pris.

Dans le troisième chapitre du présent mémoire nous montrerons comment les journalistes des quotidiens algériens *Liberté* et *ELwatan* ont pu traiter le conflit israélo-libanais sans se prononcer véritablement sur les faits d'actualité (c'est-à-dire sans laisser des traces manifestes de leur présence, ce qui rendrait leur subjectivité si apparente). Le collage d'opinions d'autorités convoquées leur a permis de paraître objectifs malgré leur subjectivité ; c'est sur quoi consiste notre travail qui vise à rendre visible la part prise par les journalistes dans les nouvelles et les commentaires rapportés et d'expliquer les stratégies qui leur ont permis de s'exprimer tout en paraissant objectifs.

I.2.2) Le paradoxal effacement énonciatif

Pourtant, lorsqu'il écrit son texte, le journaliste occupe, en réalité, un réel statut de *surénonciateur* et ce, à plusieurs titres :

Premièrement en tant que distributeur de la parole, il choisit et nomme les autorités ; le fait de choisir une source quelconque pour la citer ainsi que la sélection d'un passage pour le citer c'est déjà un engagement de la part du journaliste.

D'ailleurs, la présentation de ses sources implique un mode de dénomination qui peut traduire une certaine posture de déférence ou de familiarité ou autre. Ainsi la présentation de sa source en disant « *l'aimable Kofi Annan* », dans l'exemple suivant, ne relève pas d'une posture de sousénonciation:

Même “*choqué*” par l’assassinat de quatre membres de la Finul, l’aimable Kofi Annan n’a pas osé condamner une attaque contre les forces de l’Onu que lui-même soupçonne d’être “*délibérée*”.

LIBERTE, 27-07-2006, p.24.

Deuxièmement, la mise en perspective et en représentation du contenu peut en modifier la portée argumentative ou la valeur de vérité. Tout d’abord, la citation est souvent tronquée sous forme d’îlots textuels. Ensuite, les marqueurs intégratifs du discours peuvent potentiellement jeter la suspicion sur la véracité des faits présentés dans la citation ou discréditer leur auteur. La sémantique des verbes introductifs est à cet égard particulièrement révélatrice. Ainsi dans l’exemple suivant, le journaliste d’*ELWATAN* a introduit le discours du Premier ministre Ehud Olmert en utilisant le verbe « *prétendre* » qui véhicule une présupposition de fausseté ; ce qui indique explicitement un jugement de valeur (négatif) du journaliste.

Réagissant aux réactions de la communauté internationale qui avait condamné unanimement le bombardement de Qana, le Premier ministre israélien Ehud Olmert a prétendu que le village de Qana servait de « *refuge* » au Hezbollah et que « *tous les habitants ont été prévenus et invités à partir* » avant le raid aérien israélien.

ELwatan, 01-08-2006, p.2.

Le jugement de valeur négatif, dans cet exemple, est également souligné et amplifié par l’insistance de la mise à distance du propos avec la mise entre guillemets (les îlots textuels).

Troisièmement, si l’analyse des textes journalistiques montre que le discours journalistique recourt le plus souvent au discours rapporté pour convoquer une parole qui fait autorité (parole d’expert, de technicien ou de témoin direct), en effet, la citation (le discours rapporté) sera une construction qui n’aura pour valeur que celle que le lectorat accordera au média (à savoir les valeurs de crédibilité, d’authenticité, de neutralité, et d’objectivité), parce que les journalistes peuvent s’introduire dans les paroles qu’ils rapportent, comme nous allons le voir à travers l’analyse des exemples de notre corpus dans le dernier chapitre du présent mémoire.

II. La subjectivité du discours journalistique

II.1. La distinction objectivité/subjectivité

Être objectif, c'est donner priorité à l'objet sur le sujet, alors que être subjectif, c'est donner la priorité au sujet sur l'objet. Sur le plan de l'énonciation, un texte est plus ou moins subjectif selon que la présence du locuteur en tant que sujet est plus ou moins manifeste dans son énonciation. Autrement dit, le discours journalistique tend à la subjectivité lorsque le journaliste rend perceptible, par ses choix langagiers, le fait que ses énoncés ne sont pas indépendants de lui en tant que sujet. A l'inverse, plus le locuteur tend à gommer dans l'énonciation les traces de sa présence en tant que locuteur, plus son discours tend à l'objectivité.

Du point de vue de l'énonciation, on considère qu'il y a une subjectivité énonciative à chaque fois que le locuteur laisse dans son énonciation des traces de sa présence en tant que sujet, qu'il laisse voir le monde à partir de son point de vue. Le locuteur tend à la subjectivité dès qu'il se met en scène lui-même en tant que sujet dans son énonciation, lorsqu'il engage plus ou moins manifestement son identité en tant que sujet du discours, lorsqu'il rend perceptible, par ses choix langagiers, le fait que l'énoncé est lié au locuteur. À l'inverse, on dit plutôt que l'énonciation tend à l'objectivité lorsque le locuteur cherche à s'effacer devant le référent, lorsqu'il donne à son énoncé une forme qui tend à gommer toute trace de sa présence en tant que sujet et à faire de l'énoncé un objet indépendant du sujet qui l'énonce .

Ainsi, une assertion comme *la terre est ronde*, qui, dans son énonciation est parfaitement objective, devient éminemment subjective dès que l'énonciation prend la forme de *moi je dis que la terre est ronde*. Dans le second cas, en effet même si l'énoncé ne comporte pas de jugement de valeur, même s'il ne s'écarte pas des valeurs d'honnêteté, d'intégrité, d'impartialité, il donnera à voir le monde à partir du point de vue du locuteur.

II.2. L'énonciation de la subjectivité dans le discours journalistique

Tout discours opère une triple mise en rapport :

- Rapport du locuteur à lui-même par l'expression de son identité ;
- rapport à l'objet dont il parle par la mise en représentation du monde ;
- et rapport à autrui par la définition d'une relation et, par conséquent, de l'identité d'autrui.

Ainsi, un locuteur, quel qu'il soit, ne peut pas formuler un énoncé sur le monde sans qu'une position face au monde n'y soit exprimée, sans que son identité en tant que sujet n'y soit inscrite de quelque manière et sans que l'identité de l'allocataire et la nature de la relation que le locuteur cherche à établir avec lui n'y soient définies.

Les choix discursifs du locuteur traduisent la position qu'il s'attribue face à lui-même, face aux objets dont il parle et face à ceux à qui son discours est destiné.

Selon Padioleau, le discours de presse prend forme à travers des rhétoriques journalistiques qui « englobent bien sûr les procédés d'écriture de presse pour communiquer des nouvelles mais aussi les représentations qu'y projettent les journalistes d'eux-mêmes, des alters, des éléments physique ou culturelles présents dans les contextes d'interaction attachés à leur position, leurs positions de journalistes. »¹

Ainsi, le discours journalistique, tel qu'il se donne à lire dans les pages d'un journal ou à entendre et/ou voir dans un bulletin de nouvelles radiophoniques ou télévisés ne se définit pas seulement comme un lieu de représentation du monde ou des événements, comme un contenu ou un ensemble de propositions sur le monde (fonction référentielle) ; le discours de presse est aussi un lieu de construction et d'affirmation de l'identité sociale du journaliste et du journal et un lieu de mise en relation de celui qui parle à celui à qui il s'adresse, et donc un lieu de construction d'un type de rapport au public.

« Le discours des journalistes politiques n'est pas qu'une mise en représentation du monde ; c'est aussi une mise en représentation du journalisme lui-même. Les journalistes y affichent leur identité sociale et y définissent la nature des rapports qu'ils cherchent à

¹PADIOLEAU. J. G., (1976), « Systèmes d'interaction et rhétoriques journalistiques », *Sociologie du travail*, Paris : Seuil, p.268.

établir avec le public auquel ils s'adressent et avec les acteurs politiques ... dont ils relatent les faits et les gestes.»¹

Les normes d'écriture de presse (le classement des informations et des événements dans des thèmes et dans des rubriques : actualité, économie, sport, etc., le répertoire sémantique et le niveau de langue autorisés, les dispositifs de mise en page, etc.) sont la traduction, dans le discours, des conditions matérielles, techniques, culturelles et identitaires de production du discours journalistique.

En livrant des informations sur un objet (un fait, une déclaration), le journaliste ne peut pas ne pas donner une représentation de cet objet et, ce faisant, définir le rapport qu'il entretient avec cet objet. Ce qui laisse lire sous la plume de Robert Vion que « *le dictum correspondant à la représentation d'une réalité impliquant la subjectivité du sujet qui la construit.* »²

Ainsi, la mise en représentation de l'objet implique un point de vue, une position qui est celle du journaliste et qui concourt à définir son identité sociale en tant que témoin des faits du monde. Le journaliste se donne une position et exprime une identité même dans les cas où il s'emploie à utiliser un langage le plus neutre possible, le plus transparent, libre de toute connotation, de toute ambiguïté, de tout jugement de valeur ; car c'est alors cette neutralité qui définit la position et l'identité professionnelle du journaliste (témoin ou reporter).

En s'adressant au public, le journaliste ne peut pas ne pas lui attribuer une certaine position et une certaine identité et définir, du même coup, la nature du rapport qu'il entretient avec lui, parce qu' « *on parle toujours pour et en fonction de quelqu'un.* »³

Les choix discursifs du journaliste (quelles informations retenir ?, sur quoi insister ?, comment organiser ces informations ?, quels mots et quelles images choisir ?, etc.) s'opèrent en fonction du public auquel il s'adresse (qui lira mon texte ?, quand ?, que sait-il déjà ?, que veut-il savoir ?, que peut-il comprendre ?, etc.). Certes, des questions de ce

¹ CHARRON. J., (2006), « journalisme, politique et discours rapporté : Evolution des modalités de la citation dans la presse écrite au Québec : 1945-1995 », *Politique et sociétés*, vol. 25, no 1-2, p. 147.

² VION. R., (2006), « Reprise et modes d'implication énonciative », *La linguistique*, vol.42, n°2, p. 14.

³ AMOSSY. R., (2000), *L'argumentation dans le discours*, Paris : NATHAN, p.33.

genre effleurent à peine sa conscience¹; les réponses sont déjà inscrites dans les normes et les pratiques routinières et dans un habitus professionnel et elles sont transposées naturellement dans le texte journalistique.

Il en va de même pour le rapport que le journaliste, à travers son discours, définit et entretient avec les autres acteurs du système d'information, à savoir les sources d'information, les collègues, les techniciens, les supérieurs hiérarchiques, les journalistes des autres médias. Suivant la nature des événements à couvrir (qui peuvent comporter des éléments délicats, des aspects plus ou moins sensibles), le journaliste pourra être amené, au moment de rédiger son article, à se demander ce que les autres acteurs du système de l'information, ceux qui comptent pour lui, penseront de son texte, comment ils y réagiront et en quoi ces réactions pourront, en retour, l'affecter.

En fait, le discours journalistique est régi par un contrat de communication ; c'est-à-dire que sa nature, ses formes, ses catégories, ses objets, ses fonctions, son fonctionnement, ses registres, etc. font l'objet de conventions. C'est donc en vertu de ce contrat de communication que le lecteur sait « lire » le journal et qu'il sait, avant même de le lire, le genre d'informations et de discours qu'il va y retrouver. Non seulement le lecteur sait ce qu'un journal est, mais il développe des attentes particulières à l'égard de « son » journal, attentes que celui-ci se charge de satisfaire quotidiennement.

Le téléspectateur – pour prendre l'exemple de la télévision - sent bien que le bulletin de nouvelles télévisé n'a pas pour un but unique d'informer, de livrer un « contenu » d'information, de formuler un ensemble organisé de propositions sur le monde. Il vise aussi à constituer un auditoire² en captant l'attention du téléspectateur, à camper celui-ci dans le rôle du citoyen bienveillant qui veut connaître les événements du monde dans lequel il vit et participer ainsi à la vie collective, à l'amener à adopter certaines attitudes (du milieu juste, de la raison raisonnable, de bons sentiments), à le distraire, à l'émouvoir, à stimuler son sentiment d'appartenance à une communauté politique.

¹ En parlant d'une manière générale (dans notre cas, nous parlons des journalistes) Ruth AMOSSY a souligné que « *si le locuteur prend en considération ceux auxquels sa parole ou son texte s'adresse, il ne le fait pas nécessairement avec une conscience claire et de façon calculée.* » AMOSSY. R., (2000), *Op.cit.*, p.34.

² Selon Ruth AMOSSY, l'auditoire est l'ensemble de ceux sur lesquels on veut influencer par son argumentation, il « *constitue une entité variable que le locuteur détermine lorsqu'il choisit pour cible de son entreprise de persuasion un individu, un groupe restreint ou un vaste public.* » *Idem.*

Cet exemple montre bien que cette mise en relation de soi, autrui et du monde se réalise non seulement par le contenu proprement dit des énoncés, par leur contenu propositionnel, mais aussi – et c’est ce qui nous intéresse ici – par la manière dont le locuteur formule ses énoncés dans une situation de discours particulière.

Cette distinction entre le dit et la manière de le dire correspond à la distinction entre l’énoncé (une proposition ou une suite de propositions inscrites dans des phrases) et l’énonciation, qui est « *cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d’utilisation* »¹, c’est-à-dire « *l’activité langagière exercée par celui qui parle où moment moment ou il parle* »², cet acte par lequel un locuteur particulier actualise ces phrases à l’intention d’un allocataire particulier dans des circonstances spatiales et temporelles précises³. Cela dit, *énoncé* et *énonciation* renvoient moins à de différents objets concrets qu’à des regards différents posés sur le même objet :

*« A l’énoncé conçu comme objet/événement, totalité extérieure au sujet parlant qui l’a produit, se substitue (dans la perspective d’une linguistique de l’énonciation) l’énoncé objet fabriqué, où le sujet parlant s’inscrit en permanence à l’intérieur de son propre discours, en même temps qu’il y inscrit l’autre, par les marques énonciatives »*⁴

Donc, ce qui intéresse la linguistique de l’énonciation, ce n’est pas tant l’action physique de prononcer des paroles ou d’inscrire des mots sur le papier que les empreintes du procès d’énonciation dans l’énoncé ; autrement dit l’acte de production dont le produit est l’énoncé. Selon KERBRET-ORECCHIONNI, l’objet de la linguistique de l’énonciation est les traces dans le discours des conditions de production de ce discours et de différents constituants de la situation de discours⁵ ; la linguistique de l’énonciation « *a pour but de décrire les relations qui se tissent entre l’énoncé et les différents éléments constitutifs du*

¹ BENVENISTE. E., (1970), « L’appareil formel de l’énonciation », *Langages*, vol.5, no 17, p. 12.

² ANSCOMBRE J.C., & DUCROT. O., (1976), « L’argumentation dans la langue », *Langages*, 42, p. 18.

³ Ducrot et Todorov (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris

⁴ PROVOST-CHAUVEAU. G., (1971), « Problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours », *Langue française*, 9, p. 12.

⁵ « On appelle situation de discours l’ensemble des circonstances au milieu desquelles se déroule un acte d’énonciation (qu’il soit écrit ou oral). Il faut entendre par là à la fois l’entourage physique et social où cet acte prend place, l’image qu’en ont les interlocuteurs, l’identité de ceux-ci, l’idée que chacun se fait de l’autre (y compris la représentation que chacun possède de ce que l’autre pense de lui), les événements qui ont précédé l’acte d’énonciation (notamment les relations qu’ont eues auparavant les interlocuteurs, et surtout les échanges de paroles où s’insère l’énonciation)». Ducrot et Todorov (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris

cadre énonciatif.»¹ Et particulièrement, les procédés linguistiques par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui.

« *Conçu restrictivement, la linguistique de l'énonciation ne s'intéresse qu'à l'un des paramètres constitutifs du CE (cadre énonciatif) : le locuteur-scripteur.* »²

L'analyse de l'énonciation journalistique consiste, généralement, à identifier à travers les choix discursifs du journaliste la position qu'il occupe ou s'attribue face aux objets dont il parle et face à ceux à qui son discours est destiné (les sources, les collègues, le public, etc.).

Observons les énoncés suivants :

1) *Une manifestation a eu lieu mercredi soir à Montréal.*

2) *La «manifestation» a eu lieu ici hier!*

Les deux énoncés sont porteurs essentiellement de la même proposition (tel événement a eu lieu, à tel endroit, à tel moment), c'est-à-dire de la même idée sur le monde. Cependant, le premier énoncé ne contient aucune marque de subjectivité énonciative alors que le deuxième en contient plusieurs. En effet:

- En utilisant un article défini (*la*) plutôt qu'indéfini (*une*), le locuteur de l'énoncé (2) fait appel aux connaissances préalables du lecteur. Ce faisant, il situe son énoncé dans le prolongement d'une relation intersubjective déjà établie entre lui (ou le journal) et le lecteur, ce qui l'autorise à indiquer, par l'article défini, qu'il sait que le lecteur sait de quelle manifestation l'on parle. Déjà, le choix d'un article défini plutôt qu'indéfini détermine un type de rapport du locuteur à l'allocataire.

- Le locuteur de l'énoncé (2) guillemette le mot *manifestation*, marquant ainsi un effet de distanciation: le journaliste tient, à propos de l'événement, un méta-discours par lequel il indique un refus d'appropriation du terme guillemeté signifiant par là soit que ce mot n'appartient pas à son propre répertoire sémantique (« *ce sont les autres qui disent, sans*

¹ KERBRET-ORECCHIONI, C., (1999), *L'énonciation, de la subjectivité dans le langage*, Paris : Armand Colin, p.34.

² *Ibid.*, p. 35

doute à tort, que l'événement était une manifestation »), soit qu'il faut l'entendre autrement que dans son sens premier ou habituel (« je dis que c'était une manifestation, mais vous comprenez qu'il s'agissait, en réalité, d'autre chose »). Alors que la proposition met l'accent sur le référent (en décrivant un événement), le méta-discours, que représentent les guillemets, met l'accent sur le code et établit une communication directe et parallèle, comme en aparté, entre le journaliste et le lecteur. Ce méta-discours rend le locuteur « visible » en tant que sujet de l'énonciation puisque par les guillemets, c'est lui qui prend la parole et « dit » quelque chose au lecteur du journal. De plus, la signification des guillemets repose sur la compétence du lecteur.

- Le locuteur de l'énoncé (2) choisit aussi d'indiquer le temps et le lieu par des déictiques (*ici, hier*), c'est-à-dire des mots qui n'ont de référent précis qu'en regard de la situation de discours du locuteur, laquelle détermine à quel lieu correspond *ici* et à quel temps correspond *hier*. Ces déictiques placent le locuteur (le journaliste et le journal) au centre de l'univers dont il parle.

- Le point d'exclamation exprime un sentiment ou une émotion qui ne peuvent être que ceux du locuteur. Le point d'exclamation met en représentation le locuteur en train de s'exclamer. D'ailleurs, il met en scène un allocutaire qui saisit en quoi il y a matière à s'exclamer.

III. LA SUBJECTIVITE DU DISCOURS RAPPORTE JOURNALISTIQUE

L'idée que le discours rapporté peut constituer un des niveaux d'ancrage de la subjectivité journalistique est assez consensuelle dans la littérature consacrée à l'étude de la mise en scène du discours rapporté dans le discours de l'information journalistique.

Selon Jean Charron et Loïc Jacob : « *Compte tenu de l'importance du DR dans le discours de presse, on doit s'attendre à ce que la tendance à la "subjectivation" se traduise par des changements significatifs dans la manière dont le journaliste rapporte et cadre le discours d'autrui. En effet, si, globalement, les stratégies discursives des journalistes s'orientent vers une prise de parole, alors le rapport au discours d'autrui devrait en être affecté de façon significative. La manière dont le journaliste rapporte et*

cadre les propos d'autrui dans son propre propos témoigne de son rapport à autrui, et donc à la fois de sa propre identité et de celle qu'il attribue à l'autre. »¹

Patrick Charaudeau, dans son ouvrage *Grammaire du sens et de l'expression*, a qualifié l'usage du discours rapporté dans le discours de l'information journalistique de situation problème en disant que : « *L'un des problèmes majeurs auquel est confronté sans cesse le discours des médias – et particulièrement celui de la presse écrite – est celui du discours rapporté. Qu'il s'agisse de traduire des dépêches d'agences ou des déclarations d'hommes politiques, ce discours navigue constamment entre une "citation" fidèle (présentée entre guillemets) mais qui peut rarement être donnée en totalité (in extenso), et une "interprétation" des faits et gestes, ainsi que des "non dits". »²*

Si Charaudeau a parlé du problème majeur, c'est parce qu'en se servant du discours rapporté le journaliste risque de paraître subjectif : le fait de choisir un passage quelconque pour le citer constitue une implication de la part du journaliste, le fait d'interpréter les dires (dans les cas des DR indirect, discours narrativisé, ou encore le discours nominalisé), les gestes ainsi que les implications de celui dont on rapporte les paroles, constitue aussi une implication du journaliste. Ce dernier cherche toujours à être ou à paraître objectif, le maximum, possible aux yeux de ses lecteurs.

Ainsi, notre objectif dans le présent mémoire est de mettre en relief cette subjectivité journalistique dans le DR en cherchant les traces renvoyant à la présence du journaliste dans les discours qu'il rapporte et d'expliquer les différentes stratégies lui permettant d'intervenir dans les propos d'autrui tout en paraissant objectif.

Rappelons que notre propos ne porte pas sur la possibilité ou l'impossibilité pour le journaliste de rapporter objectivement des faits (ici, il s'agit de faits de paroles), ou encore sur l'idée de la reconstruction fallacieuse des propos d'autrui, mais simplement de rappeler que par le discours rapporté le journaliste peut témoigner de sa présence et marquer son engagement par rapport au propos qu'il rapporte, et par là même déroger à quelques principes qui sont au fondement, du moins idéologiquement, de sa profession, à savoir l'objectivité, la neutralité, la transparence.

¹ CHARRON J. & L. JACOB., (1999), *Op.cit.*, p.13.

² CHARADEAU. P., (1992), *Op.cit.*, p.628.

En fait, pour pouvoir étudier la subjectivité dans le discours journalistique d'une manière satisfaisante, on ne peut pas ne pas considérer le discours rapporté parce qu' « *une grande partie du travail du journaliste consiste à collecter, à traiter et à rapporter le discours d'autrui* »¹ ; Ceci, compte tenu du rôle important que le discours rapporté joue dans le discours de l'information (comme nous l'avons vu dans le premier chapitre du présent mémoire) ; ainsi parce qu'il constitue un révélateur particulièrement efficace pour l'étude de la subjectivation du discours journalistique parce que « *le journaliste soumet ce matériau (on entend du DR) à un travail qui n'est jamais neutre. Le produit qui en résulte est marqué par les conditions de sa production.* »²

Dans le discours rapporté journalistique, le choix des personnes et des propos cités, la manière (directe ou indirecte par exemple) de les citer, la manière (par les locutions introductives) d'articuler le propos d'autrui à son propre propos, le flou qui peut être maintenu à la frontière des deux discours, tout cela concourt à définir l'identité du journaliste et une intention de communication et, du même coup, à établir un certain rapport entre lui-même et le locuteur cité et son discours.

La reprise à l'identique d'un fragment discursif antérieur de soi, d'un partenaire, ou de tout autre énonciateur constitue un événement discursif distinct de l'énoncé initial auquel il participait. Tout discours rapporté, même s'il est direct, implique une prise de position du locuteur qui, loin de s'effacer, donne une signification particulière au segment cité, par le fait même de le citer, par le cotexte et le contexte auxquels ce segment participe.

On peut donc entendre deux voix, deux positions énonciatives dans le discours rapporté dont l'une correspond à celle du locuteur-rapporteur et l'autre à celle de cet autre énonciateur qu'il met en scène³.

Ce non-effacement du locuteur-rapporteur vis-à-vis des propos rapportés en style direct peut également être mis en relation avec le fait que le langage ne peut décrire un aspect de la réalité ni rapporter une opinion sans que ses "comptes-rendus" n'impliquent une prise de position de sa part :

¹ CHARRON J. & L. JACOB (1999), *Op.cit.*, p.6.

² *Idem.*

³ Cf. Le premier chapitre « *La pluralité des voix dans le discours rapporté.* »

Ducrot dit : « *Je crois les mots de la langue incapables de par leur nature même, de décrire une réalité. Certes les énoncés se réfèrent toujours à des situations, mais ce qu'ils disent à propos de ces situations n'est pas de l'ordre de la description. [...] Ce qu'on appelle idée, dictum, contenu propositionnel n'est constitué par rien d'autre, selon moi, que par une ou plusieurs prises de position.* »¹

Selon l'auteur, les énoncés sont dans l'incapacité de "représenter" une réalité ou une parole antérieure sans l'affecter du point de vue du locuteur qui les rapporte. C'est d'ailleurs ce que confirmait Bakhtine : « *Dans le discours de la vie courante, nous l'avons dit, l'homme qui parle et ce qu'il dit sert d'objet de transmission intéressée, non de représentation.* »²

En effet, pour analyser la subjectivation du discours de presse (en particulier le discours rapporté journalistique qui nous intéresse dans le présent mémoire), on doit d'abord distinguer le discours du journaliste de celui des sources citées ; il faut tâcher de déterminer si une marque de subjectivité quelconque doit être attribuée au journaliste ou à autrui. Il est donc nécessaire dans un premier temps d'isoler le discours d'autrui du discours du journaliste de façon que le repérage et le codage des marques de subjectivité ne s'appliquent qu'au discours du journaliste.

III.1) L'apparente objectivité de la citation journalistique

Du fait que la citation (le discours rapporté direct) présente le degré d'objectivité le plus élevé, nous voudrions à présent montrer qu'il ne s'agit que d'une objectivité apparente.

Parmi les manières de rapporter le discours d'autrui, c'est probablement dans le mode narrativisé que s'exprime le plus cette tendance à la subjectivation et on penserait qu'en revanche la citation limite cette dernière. En effet, le fait de citer les paroles d'autrui authentifie ce qui est rapporté : la chose a été dite, et elle a été dite sous cette forme.

¹ DUCROT. O., (1993), « A quoi sert le concept de modalité ? », in DITTMAR. N., & REICH. A., (éds), *Modalité et acquisition des langues*, Berlin : Walter de Gruyter, p.128.

² BAKHTINE. M., (1978), *Esthétique et théorie du roman*, Paris : Gallimard, p.160.

La citation apparaît donc comme un gage d'authenticité, de fidélité, en somme d'objectivité et de neutralité. Mais, en fait, il ne s'agit que d'un effet d'authenticité ou encore d'un « *effet d'objectivation.* »¹

L'autonomie syntaxique et l'indépendance morphologique du dire d'origine par rapport au discours citant ne doivent pas faire oublier que, très souvent, ce dire est introduit par un verbe et que le choix de ce verbe n'est pas toujours innocent. Ce dernier peut indiquer une attitude communicative (ex : rétorquer, se défendre, mettre en garde), un ton (ex : vociférer, gronder), un sentiment (ex : s'attrister, enrager), un geste ou une attitude physique.

L'acte citationnel n'est donc pas un acte neutre ; le fait de citer quelqu'un est déjà un engagement du journaliste et le type de verbe qui servira à introduire cette citation, ainsi que la présentation des sources² ne feront que renforcer cet engagement.

Selon Laroche Bouvy, la citation est l'objet d'une « *mise en scène* »³ et celle-ci repose sur deux procédés particuliers :

- D'une part, la description physique et psychique du personnage qui parle ;
- D'autre part, le type de verbe introductif choisi : « *Un inventaire des verbes introductifs montre, à côté des traditionnels "dit-il" et "déclare-t-il", une richesse et une variété de verbes que la lecture rapide d'un article ne permet pas toujours de noter.* »⁴

Les mêmes propos peuvent être tenus au sujet des adverbes placés avant ou après le verbe introducteur. En effet, ces derniers participent activement à cette mise en scène du discours cité.

¹ CHARAUDEAU. P., (2005), *Le discours d'information médiatique. L'impossible transparence*, Bruxelles : De Boeck Université, p.133.

² Présenter ses sources implique un mode de dénomination qui peut traduire une certaine posture de déférence ou de familiarité. Nous allons revenir à cette stratégie d'intervention dans le DR dans le dernier chapitre du présent mémoire.

³ LAROCHE BOUVY. D., (1988), « Émergence de l'interaction verbale dans la presse écrite : fonction de la citation », in CHARAUDEAU. P., *La presse : produit, production et réception*, Paris : Didier Erudition, p.127.

⁴ *Ibid.*, p.129.

III.2) Moyens et lieux d'intervention du rapporteur dans le DR

Nous avons parlé de la subjectivité dans le discours journalistique et nous avons montré que le discours rapporté est un lieu privilégié pour l'inscription de cette subjectivité, et nous devons, à présent, préciser les lieux ainsi que les moyens de l'intervention du journaliste-rapporteur dans les discours qu'il rapporte.

En fait, la subjectivité du journaliste est susceptible de se manifester dans le choix de citer ou de ne pas citer, dans la nature, la quantité et la longueur des segments qui seront retenus aux fins de la citation ainsi que dans le choix du style (direct, indirect, etc.), dans la présentation de ses sources, dans les adverbes qui accompagnent les verbes de dire et dans l'usage des guillemets dans les formes hybrides.

III.2.1) Les locutions introductives

En effet, « *Une analyse de la subjectivité dans le discours de presse doit surtout accorder une grande attention aux formules introductives du discours rapporté car elles sont un lieu privilégié de manifestation de la subjectivité du journaliste.* »¹

Le rôle de ces locutions introductives ne se limite pas à attribuer la parole à autrui, mais aussi elles contribuent à la définition de la relation entre le discours citant et le discours cité et donc le rapport entre le locuteur-rapporteur (le journaliste-scripteur dans notre cas) et l'énoncé cité.

« *Les locutions introductives du DR, parce qu'elles définissent un rapport entre le discours citant et le discours cité, et donc une relation entre le locuteur citant et l'énoncé cité, laissent des traces, parfois manifestes, souvent subtiles, de l'intervention du journaliste.* »²

Selon Bakhtine, le discours rapporté est le discours dans le discours, et en même temps un discours sur le discours. Autrement dit, c'est l'énonciation dans l'énonciation et une énonciation sur l'énonciation³. Ce métadiscours s'actualise de la façon la plus manifeste

¹ CHARRON J., & L. JACOB., (1999), *Op.cit.*, p.14.

² *Idem.*

³ Cf. BAKHTINE. M., (1977), *Op.cit.*, p. 161.

par les locutions introductives qui articulent le discours cité au discours citant et qui marquent, par là, la présence du journaliste dans son énoncé.

Comme les autres faits de langue, les locutions introductives de DR se prêtent à toutes les subtilités et à toutes les nuances, ce qui complique le travail de l'analyste. « *Les textes de nouvelles révèlent une grande richesse de nuances et de coloration quant aux manières d'introduire et de "cadrer" le discours d'autrui.* »¹

La description de la relation de l'énoncé citant et de l'énoncé cité fait voir les opérations subjectives qu'effectue un rapporteur lorsqu'il rapporte le discours d'autrui. C'est pour quoi nous avons consacré la première partie du troisième chapitre du présent mémoire à la recherche des traces de subjectivité journalistique dans les locutions introductives, en plus, des incises.

III.2.2) Le rôle des verbes introducteurs

Dans ce qui suit, nous voudrions montrer que le journaliste dispose en effet d'une variété de verbes introducteurs qui lui permettent de modaliser/qualifier le propos d'origine, de signer des modes de prises de parole et des actes de langage et, ce faisant, construire une certaine image de (et une certaine impression sur) cet autre dont il rapporte la parole.

Notre propos consiste à dire que ces verbes seuls (ou accompagnés d'un adverbe ou encore d'expression) parviennent à influencer sur l'interprétation qui sera faite du propos rapporté et, le cas échéant, sur l'image qui sera construite en réception du locuteur d'origine.

Jean Charron et Loïc Jacob en parlant des locutions introductives, y compris bien entendu les verbes introducteurs, soulignent que :

« Ces formules d'introduction ne font pas qu'attribuer les énoncés cités à autrui ; elles en définissent la nature ou le statut et, par conséquent, orientent l'interprétation que l'on fera du discours d'autrui (...) Dans une rhétorique d'objectivité journalistique pure, les locutions introductives du DR devraient, en principe, être neutres et n'avoir d'autres fonctions que l'attribution (le ministre a dit que...). Mais il y a subjectivité dès que les

¹ *Idem.*

locutions introductives, au-delà de la seule attribution, cadrent le DR et orientent ainsi la lecture que l'on peut en faire. »¹

Il semble donc que ces auteurs opèrent une distinction entre deux grandes catégories de verbes introducteurs selon leur « fonction » dans le processus du discours rapporté :

- certains servent à « attribuer » le dire rapporté,
- d'autres à « cadrer » celui-ci et à en « orienter » l'interprétation.

Ainsi, les premiers, utilisés dans des locutions introductives neutres, ne viseraient qu'à « distribuer » la parole dans le discours citant ; le discours rapporté remplissant alors « *une fonction essentiellement informative* »². Tandis que les seconds, participant d'une énonciation plus subjective, viseraient au-delà de cette fonction d'attribution à guider l'interprétation qui sera faite du dire rapporté, à en dégager des significations, si bien que « *la fonction informative ou narrative du discours rapporté se double d'une fonction argumentative.* »³

Cette distinction se retrouve chez Monville-Burston, dans son article intitulé « *Les verba dicendi* dans la presse d'information », lorsqu'elle écrit : « *Soit qu'ils servent principalement à présenter les paroles d'autrui (dire, déclarer, annoncer, etc.), soit qu'ils s'enrichissent de nuances reflétant la nature de l'acte de parole qui les a motivées, laissant apparaître les attitudes, jugements ou intentions du locuteur (estimer, soupçonner, reprocher, etc.).* »⁴ L'auteur pense que ces mêmes locutions introductives qui « cadrent » et « orientent » la lecture qui sera faite en réception du propos rapporté, qui dégagent des significations et des effets de sens, sont aussi aptes à dégager des représentations et à orienter les perceptions sur le locuteur d'origine.

Prenons, à présent, l'exemple suivant (exemple cité par Gauthier et repris par Koren), qui illustre bien cette problématique de la mise en représentation du locuteur d'origine par le truchement du discours rapporté et le rôle fondamental que les verbes introducteurs peuvent jouer dans cette mise en représentation.

¹ CHARRON J. & L. JACOB (1999), *Op.cit.*, p.14.

² *Ibid.*, p.16.

³ *Ibid.*, p.17.

⁴ MONVILLE-BURSTON. M., (1993), « *Les verba dicendi* dans la presse d'information », *Langue française*, n°98, p.49.

“Le premier ministre a déclaré hier soir qu’il entendait aller jusqu’au bout de son mandat”

Gilles Gauthier appuyait la thèse selon laquelle « *il est possible de décrire sans connoter* »¹. Elle considère que dans cet énoncé de discours rapporté le journaliste n’assume aucune responsabilité, c’est-à-dire qu’il est neutre et objectif (il n’y a pas de part de subjectivité prise).

En réponse à Gauthier, Koren rappelle d’abord que : « *Gilles Gauthier considère que (...) “Le premier ministre a déclaré hier soir qu’il entendait aller jusqu’au bout de son mandat” rapporte des propos sans qualifier ou disqualifier celui qui les tient (...)* »²

Ensuite, elle avance la question suivante :

*« Le Premier ministre a-t-il employé le verbe “entendre” ou le choix de ce terme résulte-t-il de l’interprétation du journaliste ? Il est linguistiquement légitime de se demander ici qui parle. »*³

Dès lors, si nous nous projetons avec ces quelques considérations théoriques dans le domaine de la subjectivité journalistique et que nous y appliquons le raisonnement tenu ci-dessus, il devient acceptable de penser que par la manière de relater, *via* certains verbes introducteurs, les propos du locuteur-original, le journaliste peut tout à fait agir sur les réactions que son lecteur aura à l’égard de celle-ci. Plus précisément, par le biais des verbes introducteurs, le journaliste peut construire une certaine image du locuteur-original et que cette dernière, à son tour, peut être considérablement déterminante dans l’interprétation du lecteur.

Nous voici donc au cœur de notre problématique qui consiste à questionner l’impact que peut avoir l’énonciation journalistique dans le discours rapporté sur l’objectivité de celui-ci. Autrement dit, de repérer la part subjective de la médiation journalistique dans le discours rapporté et l’influence que la façon de rapporter les paroles des autres peut avoir sur l’interprétation de celles-ci par le lecteur du journal.

¹ GAUTHIER. G., (2003), « Critique du constructivisme en communication », *Questions de communication*, n°3, p.193.

² KOREN R. (2004), « Sur la critique du constructivisme en communication », *Questions de communication*, n°5, p.209.

³ *Idem.*

III.2.3) Le rôle des guillemets de reformulation

Nous nous intéressons à présent aux guillemets de reformulation, dans l'objectif de se rendre compte du rôle qu'ils jouent dans la reconstruction sémantique de l'énonciation citée. Or, nous voudrions, d'abord, préciser que notre intérêt portera particulièrement sur la présence de ces marqueurs typographiques dans les formes hybrides¹.

D'abord, les guillemets dans les discours rapportés « *fonctionnent généralement comme les garants de la fidélité des propos rapportés, au service d'une idéologie du vrai et de l'original.* »²

Aussi, ils fonctionnent comme des marques de modalisation. Selon l'expression de Jacqueline Authier, les mots guillemetés sont des « *paroles tenues à distance* »³, c'est-à-dire des paroles vraiment « *tenues* » par le locuteur au sens où on « *tient un propos, un discours* », mais ces paroles dont il fait pourtant usage, le locuteur les « *tient à distance.* »⁴

Ainsi, le fait de mettre un mot entre guillemets introduit une discontinuité dans le fil du discours, l'élément ainsi isolé constitué un fragment d'une parole autre, tout comme dans l'exemple suivant :

L'administration Bush ne s'empresse pas de parvenir dans l'immédiat à un cessez-le-feu. Le troisième personnage de la diplomatie américaine pense que l'État hébreu a "le droit de se défendre".

LIBERTE, 31-7-2006, p.4.

Dans son énoncé le journaliste de *Liberté* a mis l'expression « *le droit de se défendre* » entre guillemets pour marquer une prise de distance à l'égard de l'expression guillemetée.

¹ En effet, l'usage des guillemets (dans les discours rapportés) n'est pas exclusif aux formes hybrides parce qu'ils sont utilisés aussi dans le DD et le DI avec guillemets comme nous l'avons vu au premier chapitre du présent mémoire. Pourtant notre intérêt, ici, est de voir comment peut-on intervenir dans les propos autres à l'aide de ce marqueur énonciatif, ce qui n'est pas compatible avec l'usage de ce marqueur dans les cas des DD et DI avec guillemets où le rôle des guillemets est beaucoup plus de garantir la fidélité et de prendre distance vis-à-vis les paroles rapportées.

² ROSIER. L., « Discours grammatical et ponctuation : l'exemple du discours rapporté », in DEFAYS J.M. ; ROSIER L. ; TILKIN. F., (eds), (1998), *A qui appartient la ponctuation ?*, Paris : beock-DUCULOT, p.355.

³ AUTHIER-REVUZ. J., (1981), « Paroles tenues à distance », in CONEIN. B., & al, (éds.), *Matérialités discursives*, Lille : PUL, p. 127.

⁴ *Ibid.*, p.128.

Autrement dit, par le biais des guillemets le journaliste veut dire que cette expression – qu’il tient dans son discours- n’est pas émanante de lui et qu’il n’endosse pas la responsabilité du propos exprimé par cette expression.

Pourtant, le rôle des guillemets ne se limite pas à garantir la textualité ou à prendre une distance, parce que leur usage « *vise encore à mettre en cause la pertinence d’un mot, à casser, à défaire l’emploi que certains discours font d’un mot comme approprié.* »¹ Et c’est ce qui nous intéresse le plus, étant donné que notre objectif dans ce mémoire est de mettre en évidence les différentes facettes ainsi que les moyens qui permettent au journaliste d’intervenir dans les propos qu’il rapporte.

Nous reviendrons dans le troisième chapitre du présent travail à ces « *hyper-signes du discours rapporté* »², qui « *constituent avant tout un signe construit pour être déchiffré par un destinataire* »³, dans l’objectif de mettre en évidence et d’expliquer les différentes opérations d’intervention du journaliste-rapporteur dans les propos d’autrui en se servant de ce marqueur énonciatif (guillemet).

Nous essayerons de déterminer les différentes valeurs que les guillemets peuvent acquérir, en faisant appel au concept du domaine notionnel de Culioli ainsi qu’aux schémas élaborés par son disciple Cheong Kye-Seop (des schémas élaborés en relation avec le concept du domaine notionnel). Et c’est ainsi que nous déchiffrerons les différents types de messages que le journaliste peut envoyer à ses destinataires ; autrement dit nous montrerons la part subjective de la médiation journalistique dans les discours rapportés.

Conclusion

Les journalistes se donnent généralement des positions de *sousénonciateurs*, dans la mesure où ils laissent la parole à des seconds énonciateurs présentés comme experts ou témoins des événements, ainsi en utilisant les différents mécanismes de mise à distance (la citation ou la modalisation) le journaliste donne l’impression qu’il s’efface de son discours dans l’objectif de procurer à son texte les valeurs de la crédibilité et de l’objectivité.

¹ SARFATI. G. E., (2005), *Éléments d’analyse du discours*, Paris : Armand Colin, p.69.

² ROSIER. L., « Discours grammatical et ponctuation : l’exemple du discours rapporté », in DEFAYS J.M. ; ROSIER L. ; TILKIN. F., (eds), (1998), *A qui appartient la ponctuation ?*, Paris : beock-DUCULOT, p.360.

³ MAINGUNEAU. D., (1986), « Le langage en suspens », *DRLAV 34*, p.64.

Cependant, le choix et la présentation des autorités évoquées ainsi que la sélection des passages cités et leur intégration dans le texte replace le journaliste dans une position de *surénonciateur* et réduit la valeur du DR dans le discours journalistique à la création de l'effet de l'objectivité.

Le discours journalistique n'est pas uniquement un espace de représentation du monde. Il est aussi un lieu de représentation de l'identité du journaliste et de son journal. En s'adressant à son public, le journaliste ne peut pas ne pas lui attribuer une certaine position et une certaine identité et définir, du même coup, la nature du rapport qu'il entretient avec ses lecteurs.

Le journaliste dispose d'une multitude de manières pour rapporter les paroles des autres. Ces formes de discours rapporté journalistique peuvent constituer un lieu privilégié pour l'inscription de la subjectivité du journaliste parce que le choix des personnes et des propos cités, la manière de les citer, la manière d'articuler le propos d'autrui à son propre propos, le flou qui peut être maintenu à la frontière des deux discours, tout cela concourt à définir l'identité du journaliste et une intention de communiquer son point de vue et à établir un certain rapport entre lui-même et le locuteur cité et son discours.

La subjectivité journalistique dans le discours rapporté se manifeste dans le choix de citer ou de ne pas citer, dans la nature, la quantité et la longueur des segments qui seront retenus aux fins de la citation ainsi que dans le choix du style (direct, indirect, etc.), dans la présentation de ses sources, dans les locutions introductives (les verbes introducteurs, en plus, des adverbes et des expressions qui peuvent les accompagner), ou même dans le discours cité (à travers l'usage des guillemets de reformulation).

Troisième chapitre

La subjectivité journalistique dans le discours rapporté

« Une grande partie du travail du journaliste consiste à collecter, à traiter et à rapporter le discours d'autrui, le journaliste soumet ce matériau à un travail qui n'est jamais neutre. Le produit qui en résulte est marqué par les conditions de sa production. »

CHARRON & JACOB¹

¹ Jean CHARRON & Loïc JACOB., (1999), « Énonciation journalistique et subjectivité : les marques du changement », *Les études de communication publique*, n°14, Département d'information et de communication, Université Laval, Québec, p.6.

Introduction

Dans ce chapitre nous essayerons de repérer les traces de l'intervention du journaliste-rapporteur dans les discours qu'il rapporte, ainsi de préciser les moyens de cette intervention et d'expliquer les stratégies lui permettant de s'introduire dans le DR. Pour ce faire nous avons choisi de regrouper les traces renvoyant à la présence du journaliste-rapporteur sous deux grands groupes suivant les contextes où elles se trouvent.

Dans la première partie de ce chapitre, nous allons chercher les traces de la subjectivité du journaliste dans les locutions introductives (c'est-à-dire la partie du discours rapporté qui permet d'introduire les paroles d'autrui) et dans les incises (qui peuvent se situer avant, après ou au milieu du discours cité). En l'occurrence notre intérêt portera sur les verbes introducteurs, les adverbes et les expressions qui les accompagnent et sur les formules introductives du locuteur original (la source du DR).

Nous allons prêter, d'abord, une attention particulière à la catégorie des verbes dits de présupposition comme: *laisser entendre*, *faire allusion*, etc. Ces verbes signalent que le rapporteur ne se limite pas à rapporter le dit mais aussi le sous-entendu. Dans le but de cerner la part que tient le journaliste-rapporteur dans le DR nous allons comparer le discours du locuteur-original et l'interprétation qu'en fait le journaliste-rapporteur. Dans cette phase nous tirerons parti des concepts de *lois du discours* et de *l'implicite*.

Dans une deuxième phase de cette première partie, nous observerons les éléments (verbes, adverbes ou expressions) qui accompagnent les verbes de parole pour voir comment ils peuvent marquer l'intervention du rapporteur et le genre d'information qu'ils peuvent apporter sur l'acte de dire. Ainsi, des adverbes comme "*seulement*" ou "*simplement*" ou des expressions comme "*sans plus de détail*", "*sans précision*», qui accompagnent le verbe de dire, dénotent la non-exhaustivité du discours original et marquent la présence d'une opération de quantification effectuée par le rapporteur. Ici, nous tirerons parti également du concept de *lois du discours* de Ducrot pour voir comment le locuteur original a transgressé ces lois ; ainsi fait, nous arriverons à cerner la subjectivité du journaliste qui intervient pour quantifier les discours rapportés. Nous terminerons cette partie en examinant des locutions introductives de la source du DR, pour voir comment la présentation du locuteur original

influence la lecture du DR et marque ainsi la subjectivité du journaliste-rapporteur.

Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous chercherons les traces renvoyant à la présence du journaliste-rapporteur dans le discours cité. Dans ce cas les moyens qu'utilise le journaliste seront limités aux guillemets de reformulation. A cet effet, notre tâche consistera à définir la manière dont l'emploi des guillemets de reformulation peut révéler l'attitude du rapporteur vis-à-vis les propos rapportés. Nous chercherons à montrer et à expliquer les opérations de reformulation permettant au rapporteur d'intervenir pour commenter les paroles qu'il rapporte (*opération d'altération partielle*) ou même pour les contester (*opération d'altération radicale*). Cette partie sera une application du concept du *domaine notionnel* élaboré par Culioli et celles des schémas élaborés par son disciple Kye-Seop Cheong qui indiquent que l'emploi des guillemets sert à situer une notion à la Frontière ou à l'Extérieur, selon ce que le rapporteur considère dans ce qui est dit comme plus ou moins vrai ou vraiment pas vrai.

Parallèlement, nous étudierons l'organisation textuelle et les enchaînements des discours (certains connecteurs argumentatifs) pour attribuer une valeur bien déterminée aux guillemets de reformulation dans chaque exemple.

I. LES TRACES DE SUBJECTIVITE DANS LES LOCUTIONS INTRODUCTIVES ET LES INCISES

I.1. L'explicitation des paroles rapportées

Parmi les traces les plus manifestes qui renvoient à la présence du journaliste-rapporteur dans les énoncés de DR, nous distinguons les traces d'un rapporteur qui intervient pour expliciter les paroles d'autrui.

Dans ce cas le journaliste-rapporteur marque sa présence en utilisant :

- Des verbes de paroles de la catégorie dite de présupposition : *faire allusion, donner l'impression, laisser entendre, etc.*
- Des adverbes comme : *implicitement.*

L'usage de ces verbes et/ou adverbes laisse comprendre que le locuteur original a laissé transparaître une idée sans en faire expressément mention et que le discours rapporté présente l'interprétation qu'a faite le journaliste-rapporteur de ce qui n'a pas été dit explicitement.

El Mankouche a évoqué cette stratégie d'intervention dans les paroles rapportées en la définissant comme « *une opération* » qui « *consiste pour le rapporteur à intervenir dans l'énoncé en déduisant un implicite du discours original.* »¹

Nous illustrerons, par quelques énoncés de notre corpus, les actualisations de cette incidence d'explicitation et nous préciserons son effet sur l'objectivité du discours rapporté, ainsi que les raisons et les visées de cette intervention. Mais avant cela, nous devons établir la distinction entre un contenu explicite et un contenu implicite.

Selon Grice, parler explicitement c'est "*to tell something*", alors que parler implicitement c'est "*to get someone to think something*"². Mais on ne peut pas amener quelqu'un à penser quelque chose si ce quelque chose n'est pas signalé quelque part dans son énoncé. Donc, l'implicite n'est qu'un autrement dit réalisé par un itinéraire langagier plus complexe que le parler direct.

Une des différences entre le contenu explicite et le contenu implicite réside dans le fait que le contenu implicite ne constitue pas l'objet essentiel du message, ce qui exige du décodeur (le journaliste dans notre cas) un surplus de travail interprétatif où plusieurs compétences sont sollicitées.

Lors de l'opération de décodage, le journaliste fait appel à ses connaissances linguistiques, logiques, encyclopédiques, etc., selon le contenu en question. Le décryptage du contenu implicite dépend donc essentiellement de l'effort interprétatif du rapporteur.

L'interprétation, que le rapporteur fait des paroles d'autrui, ne doit pas se limiter à paraphraser ce qui est dit mais doit aussi tenir compte de l'extralinguistique, c'est-à-dire des intentions du locuteur, des attentes de l'interlocuteur et du contexte de production de l'énoncé. S'agissant de ce calcul interprétatif, Catherine Kerbrat Orrechioni dit :

¹ El MANKOUCH. F., (1995), *Op.cit.*, p.38.

² GRICE., (1957), cité par KERBRET-ORECCHIONI. C., (1998), *L'implicite*, Paris, Armand Colin, p.21.

« Le calcul interprétatif se nourrit de conjectures : sur les raisons que L peut bien avoir pour énoncer ce qu'il énonce ; sur les informations que l'on est en droit d'attendre dans un type de discours donné, et même dans un texte particulier ; sur la vraisemblance référentielle de l'énoncé, celle du niveau de langue adopté, et du choix de la formulation implicite. »¹

On comprend donc que ce travail interprétatif nécessite l'intervention de plusieurs compétences du rapporteur. La subjectivité du rapporteur est donc inévitable ; c'est en fait à partir de ses propres connaissances, ses propres compétences et son propre point de vue que se construit et se trouve privilégiée telle ou telle interprétation des paroles d'autrui.

Nous allons définir les paramètres qui interviennent lors de l'opération d'explicitation en les illustrant par des exemples de notre corpus, et nous allons expliquer les différentes manières d'explicitation à travers la comparaison entre le discours original et l'explicitation qu'en fait le journaliste-rapporteur.

Dans certains énoncés du DR, pour que le journaliste arrive à extraire la signification implicite il aura besoin de connaître, entre autres, le contexte situationnel de la production du discours. A titre d'illustration nous analysons les énoncés suivants :

- 1- Dans son discours mardi soir, le Premier ministre israélien a surpris son auditoire en adressant ses remerciements à des pays arabes pour leur soutien à Israël dans son agression contre le Liban. Il a notamment affirmé qu'il se félicitait du "*soutien international sans précédent et de l'appui de pays arabes qui, pour la première fois, dans une situation de confrontation militaire, entre nous et une population arabe, ont pris position contre une organisation arabe*". **Il faisait allusion à l'Arabie Saoudite, l'Egypte et la Jordanie** qui avaient, au début de l'offensive, critiqué implicitement le Hezbollah en l'accusant d'être à l'origine de la guerre déclenchée par Tel-Aviv contre le pays du cèdre.

LIBERTE, 03-8-2006, p.4.

- 2- Le chef de la majorité parlementaire libanaise, Sâad Hariri, a averti pour sa part des risques de voir le Liban "*instrumentalisé pour d'autres objectifs par certaines parties*", **allusion à Damas**.

LIBERTE, 15-7-2006, p.2.

Dans les deux exemples, nous avons des formes de discours rapporté suivies d'explicitation. On remarque que les discours rapportés, dans ces énoncés, ne donnent pas

¹ KERBRET-ORECCHIONI. C., (1998), *Op.cit.*, p.302.

assez d'indices pouvant mener la production des explicitations que les journalistes ont faites.

Dans (1), les paroles du locuteur original (le premier ministre israélien) sont générales ; il a parlé des pays arabes de façon générale et il n'a donné aucune précision tandis que le rapporteur, en l'occurrence le journaliste de *Liberté*, a donné des précisions en déclarant que le ministre israélien faisait allusion à l'Arabie Saoudite, l'Egypte et la Jordanie. Mais pour apporter des précisions pareilles, il faut absolument connaître le contexte, le journaliste s'est servi donc de ses propres connaissances de l'événement (la guerre israélo-libanaise) pour donner des interprétations plus explicites.

D'autant plus que l'explicitation est suivie d'une sorte de justification : « (...) *qui avaient, au début de l'offensive, critiqué implicitement le Hezbollah en l'accusant d'être à l'origine de la guerre déclenchée par Tel-Aviv contre le pays du cèdre.* » le journaliste semble dire que le ministre israélien vise, par ses déclarations, ses trois pays parce qu'ils ont critiqué le Hezbollah.

Dans (2), le locuteur original, Sâad Hariri, a averti de voir son pays instrumentalisé par d'autres parties ; sans préciser de quelles parties s'agit-il. Alors que le journaliste de *Liberté* est intervenu pour dire que le locuteur original a visé par ses paroles le Damas malgré qu'il n'y ait aucun indice, dans les paroles de Sâad Hariri, qui peut conduire à une telle interprétation, on conclut alors que le rapporteur s'est servi de ses propres connaissances de l'événement, la guerre israélo-libanaise de 2006, et des conditions de la production du discours original pour en faire une telle interprétation.

Le journaliste introduit, ainsi, de nouvelles informations. Le lecteur apprend que "*pays arabes*" mentionné en (1), fait référence à l'Arabie Saoudite, l'Egypte et la Jordanie et que "*certaines parties*" mentionné en (2) renvoie à Damas.

On remarque que c'est l'explicitation du rapporteur qui nous permet d'apprendre plus, autrement dit, c'est son intervention qui permet au lecteur d'être plus informé. Ainsi, les informations ajoutées servent à compenser l'incomplétude du message original et permettent au rapporteur de corriger la violation des lois discursives de l'informativité et de l'exhaustivité chez le locuteur original. On est alors en présence d'un journaliste qui explicite pour mieux informer.

Examinons, à présent, l'énoncé suivant :

- 3- Peu de mots sont dits sur les enfants qui tombent comme des papillons brûlés dans les villages du Sud-Liban. « *le Hezbollah utilise des boucliers humains* », a expliqué le porte-parole de l'armée israélienne sans citer de preuves. **Cet argument de tactique militaire sous-entend qu'aucun civil n'est à l'abri au Liban.**

Elwatan, 20-7-2006, p.2.

L'opération d'explicitation dans cet énoncé est marqué par l'emploi du verbe *sous-entendre*. L'énoncé original « *le Hezbollah utilise des boucliers humains* » comporte un indice qui a permis au journaliste de déduire que le porte-parole de l'armée israélienne sous-entend qu'aucun civil n'est à l'abri au Liban, cet indice est l'expression « *boucliers humains* ».

Le mot *bouclier*, dans *le Robert*, est défini comme une « *arme défensive, (...) dont les gens de guerre se servaient pour se protéger ; ce qui constitue un moyen de défense, de protection.* »¹ Et dans un état de guerre on ne met pas ces boucliers à l'abri, mais au contraire on les attaque, et c'est ainsi que le journaliste en se basant sur sa compétence linguistique offre au lecteur sa propre interprétation de la parole du porte-parole de l'armée israélienne.

En fait le problème, auquel le journaliste fait face après son intervention, est que le locuteur original pourrait nier ce que le journaliste a conclu. Ainsi, à propos de (1) le premier ministre israélien pourrait dire qu'il n'a pas fait allusion aux pays dont parle le journaliste, et en ce qui concerne (2) Sâad Hariri pourrais répondre en disant : « *je n'ai pas entendu parler de Damas* » ou encore qu'il a entendu par ses paroles l'Iran ou toute autre partie.

D'après ces exemples, on peut remarquer que le journaliste explicite les paroles d'autrui pour :

- 1- Repérer la violation par le locuteur original des lois discursives d'exhaustivité et d'informativité.
- 2- Marquer sa fidélité en rapportant l'implicite en plus de l'explicite, étant donné que l'implicite est présent dans les paroles de l'autre et devrait aussi être rapporté.

¹ LE ROBERT pour tous, (1994), Paris : le Robert.

3- Glisser son propre point de vue et communiquer sa propre interprétation des faits.

En fait, les deux derniers points pourraient paraître contradictoires. Cette contradiction reflète, en fait, l'hésitation qu'on trouve dans bien des cas lorsqu'il s'agit de savoir si le rapporteur, en explicitant, a marqué sa fidélité aux paroles d'autrui en les rapportant dans leur aspect global (contenu explicite et contenu implicite) ou si, par contre, il a communiqué son opinion en interprétant les paroles d'autrui selon son propre point de vue.

En tout cas, concernant cette stratégie d'explicitation des paroles rapportées, il y a toujours une part de subjectivité liée au rapporteur parce que les explicitations que le journaliste-rapporteur fait des paroles du locuteur original sont émanantes de lui en tant que sujet. Ainsi, en partant de leurs compétences encyclopédique et linguistique et de leurs propres connaissances de la situation (*la guerre israélo-libanaise de 2006*) les journalistes des quotidiens *Liberté* et *ELwatan* ont donné leur interprétation des paroles qu'ils ont rapportées et ont marqué ainsi leur subjectivité dans le DR.

I.2. La quantification des paroles rapportées

Dans ce cas, l'intervention du rapporteur est marquée par l'usage des éléments à valeur restrictive qui portent un jugement sur la quantité d'information fournie par le locuteur original :

- Des verbes qui accompagnent le verbe introducteur comme : *se contenter* (de dire, d'affirmer, etc.)
- Des adverbes comme : *simplement, seulement.*
- Des expressions comme : *sans plus de détail, sans plus de précision.*

Ces éléments, à valeur restrictive insérés dans l'énoncé rapporté, indiquent que le rapporteur intervient pour faire un jugement d'ordre quantitatif sur les paroles d'autrui.

El Mankouche a parlé de cette stratégie d'intervention dans les paroles rapportées en la définissant comme « *une opération* » qui « *consiste pour le rapporteur à intervenir dans*

l'énoncé rapporté en introduisant des commentaires sur l'exhaustivité du discours original. »¹

En effet, les divers modes de quantification employés dans cette stratégie d'intervention dans les paroles rapportées révèlent que les paroles que l'on rapporte sont, selon le rapporteur, insuffisamment informatives et que la contribution du locuteur original ne respecte pas la loi d'exhaustivité. Cette loi qui exige que « *le locuteur donne, sur le thème dont il parle, les renseignements les plus forts qu'il possède et qui sont susceptibles d'intéresser le destinataire.* »² C'est en ces termes que Ducrot reformule la maxime de quantité de GRICE qui dit qu'une contribution doit contenir autant d'information qu'il est requis.

Toutefois, être exhaustif ne signifie pas tout dire sur tout, mais plutôt dire tout sur ce qui est pertinent sur un sujet précis. Ce qui laisse lire sous la plume de Maingueneau que :

« *La loi d'exhaustivité est subordonnée au principe de pertinence, c'est-à-dire que le locuteur est censé donner un maximum d'information, mais seulement celles qui sont susceptibles de convenir au destinataire.* »³ Autrement dit, la loi d'exhaustivité « *prescrit qu'un énoncé fournisse l'information pertinente « maximale »* »⁴.

Il existe, en fait, parallèlement à cette loi d'exhaustivité, la loi d'anti-exhaustivité qui veut qu'une « *contribution ne contienne pas plus d'information qu'il n'est requis* ».⁵

La loi d'exhaustivité étant subordonnée au principe de pertinence, pour qu'un énoncé soit acceptable du point de vue quantitatif, il faut qu'il donne l'information pertinente maximale. Cette dernière s'évalue par rapport aux attentes particulières de l'interlocuteur et par rapport au contexte dans lequel l'énoncé s'insère.

Le locuteur peut transgresser cette loi de deux manières : *ne pas parler du tout de x* ou *ne pas dire le tout sur x*. Parallèlement à ces manières de transgression, il y a deux manières d'intervention du journaliste-rapporteur qui intervient pour dire que le locuteur n'a rien dit, autrement dit qu'il s'obstine à s'exprimer ou que ce qu'il a dit n'était pas suffisant.

¹ EI MANKOUCH. F., (1995), *Op.cit.*, p.49.

² DUCROT. O., (1972), *dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*, Paris : Herman, P.134.

³ MAINGUENEAU. D., (2001), *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris : Nathan/HER, p.109.

⁴ *Ibid.*, p.108.

⁵ KERBRET-ORECCHIONI. C., (1998), *Op.cit.*, p.219.

Ainsi, la subjectivité du journaliste-rapporteur apparaît dans les jugements d'ordre quantitatif qu'il porte sur les discours qu'il rapporte.

I.2.1) Ne pas parler du tout de x

Considérons les énoncés suivants :

- 1- Voilà une petite image de ce que peut être la guerre psychologique qui se base sur une matrice essentielle : la désinformation. Un bâtiment de guerre israélien a été ciblé par les roquettes du Hezbollah. Aucune image n'a été montrée, (...). **Aucun bilan** sur le nombre des morts.

ELwatan, 20-7-2006, p.2.

- 2- Le ministre yéménite des affaires étrangères a annoncé hier que son pays renonçait à sa demande d'un sommet arabe extraordinaire consacré à la situation au Liban, sans en préciser les raisons. (...)

Le ministre yéménite s'est dit « *désolé pour les pays qui ont donné leur accord pour la convocation du sommet* ». **pressé de questions, le ministre s'est refusé à préciser les raisons de cette décision**,

ELwatan, 24-7-2006, p.2.

On remarque dans les énoncés ci-haut, que le rapporteur fait référence aux informations que le locuteur original n'a pas mentionnées.

Dans l'énoncé (1) le journaliste a, en quelque sorte, rapporté le silence des autorités israéliennes ; en utilisant l'expression « *Aucun bilan* », il mentionne que les responsables israéliens ont refusé de donner des informations. Il pousse ainsi son lecteur à se poser les questions suivantes : *pourquoi aucun bilan sur le nombre des morts au sein de l'armée israélienne n'a-t-il été donné? S'agit-il d'une information négative que les responsables militaires israéliens tentent de cacher pour ne pas déformer l'image de leur armée? Peut-on dire qu'une référence au non-dit est aussi une référence au caché?* Ce sont là les questions que le journaliste pousse ses lecteurs à se poser, surtout en utilisant une expression comme « *Voilà une petite image de ce que peut être la guerre psychologique qui se base sur une matrice essentielle : la désinformation* ».

Dans l'énoncé (2), Il s'agit d'un échange communicationnel du type question-réponse, où le jugement quantitatif porte sur la réponse. Dans ce cas, nous avons une idée claire sur les attentes des interlocuteurs qui veulent des précisions sur l'abolition du sommet de la Ligue Arabe, mais le ministre a refusé de donner une réponse. La subjectivité du

journaliste-rapporteur se voit, ici, dans la quantification de la réponse du ministre qui porte une appréciation négative sur la réaction de celui-ci.

En outre, en utilisant l'expression « *s'est refusé* » le journaliste ne se limite pas à une simple évaluation quantitative, mais il va jusqu'à dire que la non-exhaustivité est intentionnelle de la part du locuteur (le ministre yéménite).

I.2.2) Ne pas dire le tout sur x

Considérons les énoncés suivants :

- 1- *"Israël est derrière tout ce qui se passe (...). Si l'on ne fait rien, ce sera un énorme chaos dans la région"* a indiqué Amr Moussa, le SG de la ligue. Et d'ajouter, **sans autre précision**, que la ligue allait adopter des *"mesures unifiées"*.

LIBERTE, 15-7-2006, p.2.

- 2- (...), alors que les combats se sont intensifiés sur le terrain. La conférence a, en outre, exprimé son soutien au principe d'une *"force internationale"* sous le mandat de l'ONU pour aider l'armée libanaise, mais **sans préciser quels pays participeront à cette force ni sous quelle forme**.

LIBERTE, 27-7-2006, p.4.

- 3- *« c'est une question très urgente. Nous avons entamé des contacts pour résoudre ce problème »*, a déclaré le ministre, **sans plus de précisions**.

ELwatan, 06-8-2006, p.4.

- 4- Autre priorité humanitaire, celle de Ghaza, où le président du CICR a rencontré le premier ministre palestinien, Ismail Haniyeh. Ils ont notamment évoqué la question du soldat israélien capturé par des groupes armés palestiniens le 25 juin, a indiqué le président du CICR, **mais sans fournir plus de détails**.

ELwatan, 12-8-2006, p.2.

- 5- La résistance libanaise, qui a scrupuleusement tenu la résolution 1701, a perdu au moins quatre de ses combattants, tués par l'armée israélienne après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu à 8h locales (6h algériennes). Soulignant que *« la cessation des hostilités au Liban paraissait observée »*, la maison blanche **s'est contentée de dire** qu'il y a eu *« des escarmouches mineures entre les forces israéliennes et le Hezbollah »*.

ELwatan, 15-8-2006, p.3

Dans cet échantillon d'énoncés, l'intervention du rapporteur dans les paroles rapportées réside dans la quantification de celles-ci. Le rapporteur commente un aspect vague et trop général des déclarations des responsables dont il rapporte les paroles.

En utilisant des expressions telles que : *sans d'autres précisions, sans donner de détails, s'est contenté de dire*, le journaliste-rapporteur marque sa subjectivité en signalant que le

locuteur original n'était pas à la mesure des attentes, c'est-à-dire que ce dernier se contente de donner de brèves nouvelles sans détails, sans commentaires explicatifs tel qu'illustré dans (1) où on ne précise pas les mesures prises par la ligue arabe, ou dans (2) où on ne précise pas les pays qui participeront à la force internationale. Cette non-exhaustivité est généralement due (étant donné qu'on est en contexte de guerre) à la nature secrète de quelques informations.

Dans d'autres cas, un énoncé non-exhaustif peut aussi bien correspondre à un mensonge par omission. Si un locuteur évite où même refuse de donner une information quelconque, c'est probablement par ce qu'une vérité (indésirable) doit être cachée. Ainsi, en faisant ce jugement quantitatif, le journaliste-rapporteur pousse son lecteur à se poser des questions sur le manque d'informations, de précisions et de détails. Et c'est ainsi qu'il marque sa subjectivité en mettant en question la fiabilité et la crédibilité des paroles rapportées

Par le biais des verbes comme *se contenter*, des adverbes comme *seulement*, *simplement* ou des expressions comme *sans plus de détail*, *sans plus de précision* le journaliste-rapporteur peut intervenir dans le DR pour porter des jugements d'ordre quantitatif sur les paroles qu'il rapporte ; ainsi, il se rend compte de certaines pratiques discursives utilisées par le locuteur original, comme un mensonge par omission en poussant ses lecteurs à s'interroger sur la fiabilité de certaines informations rapportées.

I.3. La présentation de la source du discours rapporté

A présent, nous allons voir comment la présentation que le journaliste-rapporteur fait de la source du discours rapporté en oriente l'interprétation et marque ainsi la subjectivité de celui qui rapporte.

En effet, présenter ses sources implique un mode de dénomination qui pourrait traduire une certaine posture de déférence ou de familiarité¹. Considérons, par exemple, l'énoncé suivant, que nous avons extrait d'un article intitulé « *Rome, le Munich du Liban* » de la rubrique CONTRECHAMP du quotidien *Liberté*.

¹ Cf. CHARAUDEAU. P., (2005), *Op.cit.*, p.129.

Même “*choqué*” par l’assassinat de quatre membres de la Finul, l’aimable Kofi Annan n’a pas osé condamner une attaque contre les forces de l’Onu que lui-même soupçonne d’être “*délibérée*”.

LIBERTE, 27-07-2006, p.24.

Le locuteur original, ici, est Kofi Annan (le secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies) ; pour présenter la source du DR le rapporteur (le journaliste de *Liberté*) a privilégié dire « *l’aimable Kofi Annan* ». Le mot *aimable*, ici, est utilisé dans un sens ironique, par lequel le rapporteur veut reprocher au secrétaire de l’ONU son silence devant le crime de l’armée israélienne qui a attaqué et assassiné quatre membres des forces de la Finul.

Par ailleurs, le journaliste-rapporteur a fait un jugement de valeur d’ordre quantitatif qui est en relation avec la présentation donnée à sa source (Kofi Annan) en utilisant l’expression « *n’a pas osé condamner* ». Lorsqu’on met en relation l’appellation « *l’aimable Kofi Annan* » et le jugement négatif sur la quantité de discours on se rend compte qu’il s’agit d’une ironie ; autrement dit, on comprend que le journaliste-rapporteur a voulu ironiser en disant en quelque sorte : « *du fait de l’amabilité exagérée de Kofi Annan, il s’est contenté de dire être “choqué” et de soupçonner l’acte criminel israélien d’être “délibéré” sans condamner Israël.* » ou encore que « *l’amabilité de Kofi Annan lui a empêché de condamner un acte criminel pareil.* »

Il s’avère, donc, que le rapporteur peut marquer sa présence et influencer le DR de façon significative à travers la présentation de sa source.

II. LES TRACES DE SUBJECTIVITE DANS LE DISCOURS CITE

II.1. Les guillemets de reformulation

Nous allons voir, à présent, les différentes stratégies de l’intervention du rapporteur dans le discours rapporté à travers l’usage des guillemets de reformulation.

La perspective énonciative considère l’énoncé comme un produit d’une série d’opérations effectuées par un sujet, et dont les marqueurs linguistiques conservent les traces. Ainsi, les guillemets – ainsi que les autres signes de ponctuations - sont considérés comme avoir « *une dimension énonciative non négligeable. Quelle que soit l’orientation adoptée, les signes de ponctuation ne doivent pas uniquement être perçus comme des éléments*

auxiliaires veillant à l'organisation syntaxique et sémantique du discours¹, mais également comme des éléments énonciatifs de première importance, propres à signaler la présence du sujet dans son énoncé ainsi que son rapport à autrui. »²

Il est à préciser que les guillemets de reformulation marquent l'intervention d'un sujet qui « *prédique sur du déjà prédiqué en reformulant et en rectifiant son propre dire ou le dire d'autrui* »³

En fait, derrière les guillemets de citation se cachent des opérations de reformulation permettant au rapporteur d'adapter et d'ajuster les propos d'autrui à de différentes situations. Ainsi, à l'aide des guillemets de reformulation le sujet, tout en rapportant les paroles d'autrui, marque sa subjectivité et reconstruit le sens du discours rapporté.

Son intervention consiste alors à faire ressortir dans les propos rapportés ce qui est vraiment tel, ce qui n'est pas vraiment tel ou ce qui est plus ou moins tel. Ces opérations d'intervention nous conduisent à évoquer ce que Culioli appelle "*le domaine notionnel*". Ce concept est d'une grande importance dans l'analyse du marqueur énonciatif "*guillemets*". Il présente la façon dont un sujet organise et délimite les domaines notionnels qu'une notion actualise.

Culioli définit la notion comme un « *un faisceau de propriétés physico-culturelles que nous appréhendons à travers notre activité énonciative de production et de compréhension d'énoncés.* »⁴, le domaine notionnel comme une classe d'occurrences d'une notion et l'occurrence comme l'incarnation d'une notion « *sous forme de langage* »⁵. Ainsi, dans la construction de l'énoncé, l'énonciateur construit un mode d'occurrences de la notion en l'inscrivant dans un espace de référence, en lui attribuant donc une valeur référentielle.

¹ C'est la conception de certains grammairiens pour qui la ponctuation « *est l'art d'indiquer dans le discours écrit, certaines pauses, certaines modifications mélodiques du débit ou certains changements de registres* » Grevisse. M., (1980). *Op.cit.*, p.1449.

² LEBLANC. J., « La ponctuation face à la théorie de l'énonciation », dans DEFAYS. J.M., ROSIER. L. & TILKIN F., (éds), (1998), *A qui appartient la ponctuation ?*, Paris : beock-DUCULOT, p.88.

³ CHEONG. (1988) cité par EL MANKOUCH. F., (1995), *Op.cit.*, p.60.

⁴ CULIOLI. A., (1999), *pour une linguistique de l'énonciation : Domaine notionnel*, Paris : Ophrys, p.9.

⁵ *Idem.*

Dans chaque domaine notionnel, il y a une propriété constitutive **P**. par rapport à cette propriété fondamentale on distingue trois zones dans la représentation du domaine notionnel :

- 1) *L'Intérieur* : zone d'identification où toutes les occurrences sont identifiables par la conservation de **P** (la propriété constitutive du domaine notionnel).
- 2) *L'Extérieur* : zone de différenciation qui est vide de la propriété constitutive soit par altération radicale ou par inexistence.
- 3) *La frontière* : zone d'altération partielle où l'on identifie ce qui n'est pas vraiment ou a, plus ou moins, la propriété constitutive du domaine (ce n'est pas totalement **P** mais ce n'est pas complètement extérieur).

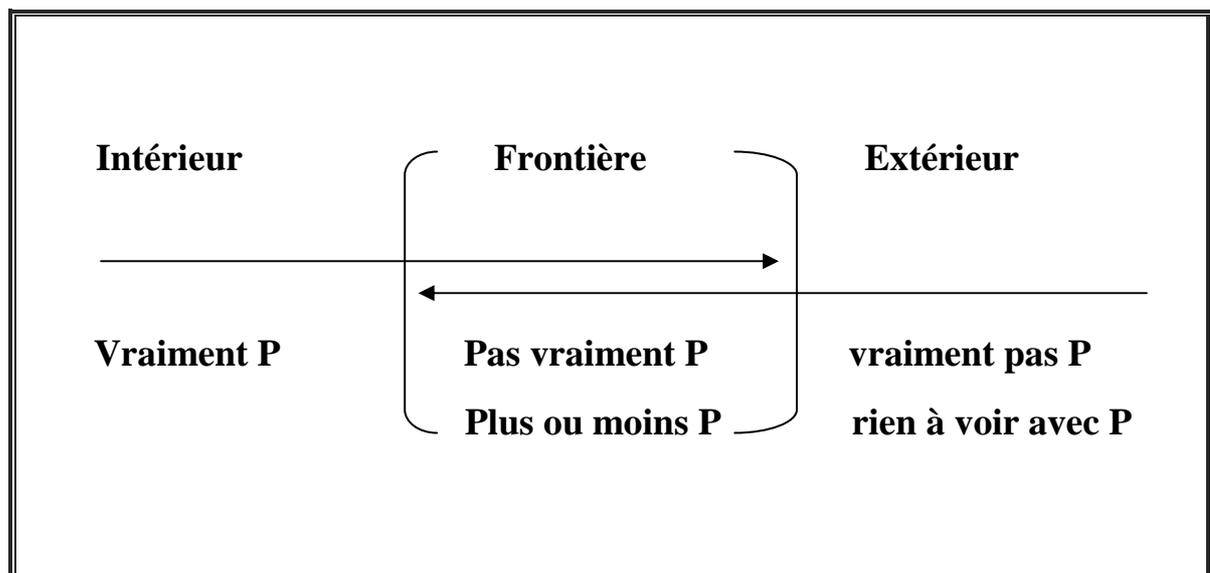


Figure (1) : La représentation d'un domaine notionnel. EL MANKOUCH. F., (1995), *Op.cit.*, p.62.

Dans ce qui suit, nous ne nous intéresserons qu'aux zones de la frontière et de l'extérieur parce que la zone de l'intérieur n'est pas compatible avec l'inscription de la subjectivité du rapporteur ; autrement dit elle n'est pas compatible avec l'emploi des guillemets d'altération.

Kye-Seop Cheong a élaboré un schéma général du domaine notionnel en rapport avec l'emploi des guillemets dans lequel il présente trois zones :

- 1) Zone I : présente le cas où toutes les occurrences de **a** sont identifiables à toutes les autres occurrences de **a** (cette zone n'est pas compatible avec l'emploi des guillemets).
- 2) Zone II : présente le cas où **a** commence à s'altérer. Cette zone offre une gamme de valeurs **a₁**, **a₂**, **a₃** voisines les unes aux autres mais légèrement distinctes.
- 3) Zone III : présente le cas où **a_n** diffère radicalement de **a**. on est donc dans la zone d'altération radicale.

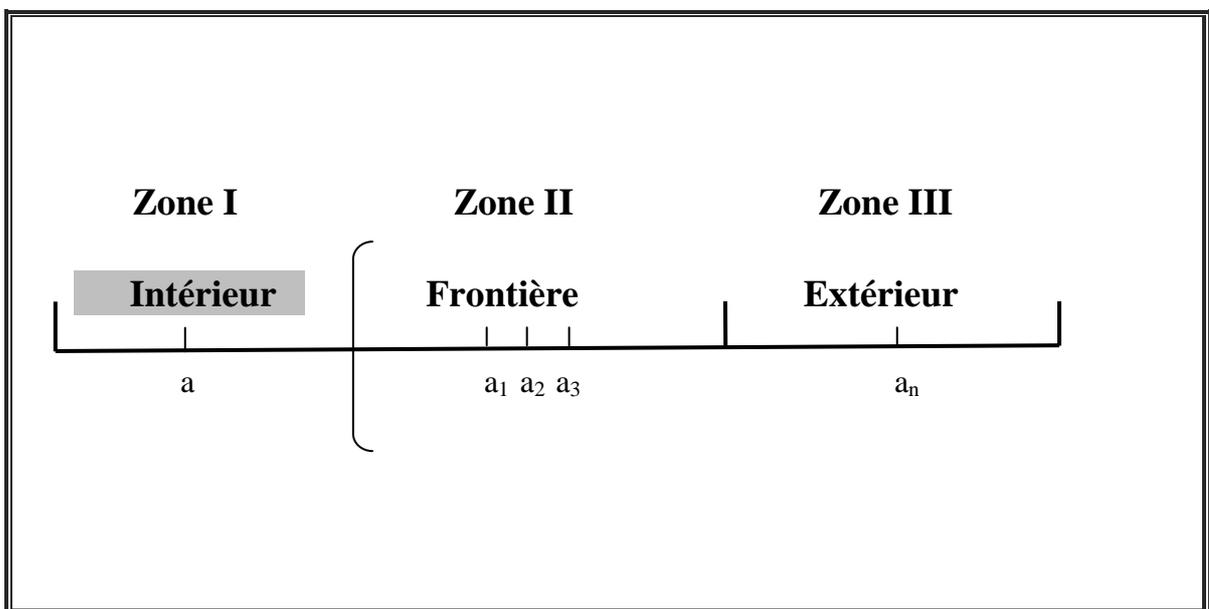


Figure (2) : Schéma général du domaine notionnel lié à l'emploi des guillemets. (CHEONG. (1988) cité par EL MANKOUCH. F., (1995), *Op.cit.*, p.60.)

Ces trois zones représentent trois situations ou trois étapes qu'un énoncé ordinaire suit lorsqu'il se transforme en un énoncé à guillemets. D'un point de vue argumentatif, ces différentes zones montrent également le degré de distanciation que le rapporteur prend vis à vis des paroles d'autrui.

Les différentes opérations énonciatives et discursives, que le journaliste fait à l'aide des guillemets, nous permettent de voir ce qui selon le rapporteur est retenu dans les propos d'autrui comme plus ou moins vrai (*opération d'altération partielle*), ou comme n'est pas vrai (*opération d'altération radicale*).

II.1.1) L'opération d'altération partielle

Cette opération qui porte sur le domaine notionnel consiste à construire les valeurs qui se situent à la frontière. Elle porte sur la zone II (frontière) et peut donc réunir les propriétés appartenant à la zone I (intérieur) et à la zone III (extérieur). Elle renvoie donc au cas où les guillemets fonctionnent comme un marqueur d'altération partielle sur la notion associée à un terme.

On attribue aux guillemets la valeur *pas vraiment* quand « *ils signalent qu'une expression guillemetée manifeste une altération partielle de la propriété constitutive du domaine. Ces guillemets sont la trace de l'intrusion du rapporteur qui intervient pour effectuer le dosage d'une notion en l'adaptant et en l'ajustant au nouveau contexte où elle apparaît.* »¹

A l'aide des guillemets d'altération partielle, le rapporteur signale que ce que le locuteur original appelle **a**, ne l'est pas vraiment selon lui (rapporteur). A titre d'exemple, nous proposons d'observer l'exemple suivant :

« Nabih Berri, président du parlement libanais, a dénoncé vivement le silence complice des gouvernements arabes qui, selon lui, ont vite abdicué aux injonctions américaines (...)

ce membre du mouvement chiite Amal n'a pas été tendre ni avec ses voisins ni avec les autres pays du Maghreb arabe qui (les pays arabes), d'après lui, n'ont rien fait pour le peuple libanais qui a toujours manifesté sa solidarité agissante pour les "peuples frères" du monde arabe. Pour étayer ses propos, M. Berri a cité le mouvement de solidarité du Liban, peuple et gouvernements, avec le peuple algérien dans sa guerre contre le colonialisme français(...) il n'a pas hésité à qualifié la position arabe par rapport à l'agression israélienne contre le Liban de revanchard. »

ELwatan, 28/29-7-2006, p.3.

Cet exemple est un extrait d'un article intitulé "*Nabih Berri dénonce l'attitude des gouvernements arabes*", où le journaliste du quotidien *ELwatan* a rapporté les paroles de Nabih Berri (président du gouvernement libanais), ce dernier qui a dénoncé le silence complice des gouvernements et des peuples arabes quant à la situation de son pays dans un entretien diffusé par la chaîne qatarie Al jazeera.

¹ EL MANKOUCH. F., (1995), *Op.cit.*, p.65.

En envisageant minutieusement cet extrait, on remarque que le rapporteur en s'appropriant des paroles d'autrui a choisi de mettre entre guillemets "*peuples frères*", et on se rend compte qu'il y a dans cet extrait deux ensembles d'idées contradictoires qui conduisent à deux conclusions opposées :

Le journaliste a entamé son article par une sorte de résumé des paroles de Nabih Berri, en reformulant que ce dernier avait dénoncé vivement le silence complice des gouvernements arabes ; ensuite il a dit que le président du gouvernement libanais (Nabih Berri) pensait que les pays arabes avaient abdiqué aux injonctions américaines et qu'ils n'avaient rien fait pour le peuple libanais et à la fin de l'extrait on apprend que Nabih Berri a qualifié la position des pays arabes de revancharde. En même temps, le journaliste a rapporté que Berri avait parlé de la solidarité du peuple libanais avec les "*peuples frères*" du monde arabe en général et avec le peuple algérien durant la guerre franco-algérienne.

En fait, lorsqu'on parle de solidarité entre le peuple libanais et les peuples arabes on construit la représentation notionnelle « *peuples frères* ». Cependant, lorsqu'on parle d'un silence complice des pays arabes et d'une position revancharde de ces derniers contre le Liban ou encore d'une abdication aux injonctions américaines¹, on ne peut pas parler d'une fraternité entre le Liban et les peuples arabes.

En utilisant les guillemets, le journaliste a marqué sa subjectivité par la remise en question de l'appellation "*peuples frères*" utilisée par le locuteur original, dans un contexte qui ne lui est pas approprié selon le journaliste-rapporteur du quotidien ELwatan.

A partir de ce qui précède, nous jugeons que les guillemets qui encadrent "*peuples frères*" sont des guillemets d'altération partielle, dans la mesure où ils apparaissent dans un contexte discursif où sont réunis des éléments appuyant une information (*c'est vraiment ça* : le peuple libanais et les peuples arabes sont vraiment des peuples frères) et des éléments y opposant (*c'est vraiment pas ça* : le peuple libanais et les peuples arabes ne sont pas des peuples frères).

¹ Nous signalons que les Etats-Unis étaient à coté d'Israël dans la guerre israélo-libanaise de 2006.

II.1.2) L'opération d'altération radicale

L'opération d'altération radicale porte sur la zone III. Elle consiste en la construction de l'Extérieur et donc survient lorsque la déformation de **a** tend vers son opposé.

Dans cette opération, « *contrairement à l'opération d'altération partielle où "a" préserve quelques propriétés de p, les guillemets, (...), permettent la construction de l'Extérieur du domaine. C'est une opération de discontinuité où rien n'est plus comme avant.* »¹ Dans ce cas, les guillemets jouent le rôle de facteur d'inversion de polarité, ils opèrent un changement de signe dans la mesure où la signification initiale se condamne au profit de la signification inverse. Autrement dit, « *on nie l'énoncé par le mode d'énonciation* »²

Considérons les énoncés suivants, extraits d'un article du quotidien *ELwatan* intitulé « *Bush pousse au crime* »

- 1- Sinon pourquoi l'administration Bush, qui jugé que les missiles israéliens tuent plus de civils innocents que de « **terroristes du Hezbollah** » pour reprendre son qualificatif, s'oppose toujours à un cessez-le-feu tant demandé par les libanais et la communauté internationale ?

ELwatan, 20-7-2006, p.2.

- 2- En attendant les Etats-Unis, qui considèrent le Hezbollah et le Hamas comme « **organisations terroristes** », font la fine bouche sur les massacres à huit clos opérés par l'armée israélienne à Ghaza et au Liban.

ELwatan, 20-7-2006, p.2.

- 3- Le président américain est allé jusqu'à présenter son allié Israël comme victime des attaques « **terroristes** » du Hezbollah en disant que « *la cause fondamentale de cette instabilité actuelle est le terrorisme et les attaques terroristes contre un pays démocratique* »

ELwatan, 20-7-2006, p.2.

- 4- Pour lui, une partie de ces « **attaques terroristes** » est inspirée par des pays comme la Syrie et l'Iran.

ELwatan, 20-7-2006, p.2.

En introduisant les guillemets dans ces énoncés, le rapporteur nous fait voir la différence entre ce qu'on prétend qu'une chose est et ce qu'elle pourrait être en réalité. A l'aide de ces guillemets, le rapporteur marque une remise en question de certaines dénominations que le locuteur original emploie pour désigner certaines réalités. Dans l'énoncé -1- par

¹ EL MANKOUCH. F., (1995), *Op.cit.*, p.73.

² *Idem.*

exemple, pour désigner les combattants du Hezbollah l'administration Bush a utilisé l'expression «*les terroristes du Hezbollah* ».

En mettant entre guillemets « *terroristes du Hezbollah* », le rapporteur signale d'abord que ce sont les paroles de l'administration Bush, ensuite il avance que cette appellation est questionnable. Autrement dit, les guillemets ont permis au journaliste de prendre une distance¹ vis à vis du propos qu'il cite mais aussi de remettre en question ce même propos.

Les énoncés 1, 2 et 3 sont introduits respectivement par les verbes : *juger*, *considérer* et *présenter*. Ces verbes indiquent que le président américain Bush a exprimé sa conviction en énonçant comme vrai que les organisations des Hezbollah et Hamas et leurs combattants sont des terroristes. Cependant, si les paroles de Bush laissent croire cette conviction, le rapporteur, en l'occurrence le journaliste du quotidien *ELwatan*, ne semble pas en être convaincu parce que l'usage des guillemets d'inversion a remis en question les affirmations de Bush et signale que les appellations « *terroristes* », « *organisations terroristes* » et « *attaques terroristes* » sont critiquables.

Nous sommes amenés alors à voir dans ces verbes les équivalents de «*prétendre*». D'ailleurs, prétendre quelque chose, c'est affirmer quelque chose avec la conscience d'en avoir le droit mais sans nécessairement convaincre autrui.

Par ailleurs, le verbe «*prétendre*» véhicule habituellement une présupposition de fausseté qu'on ne trouve pas dans un verbe comme *affirmer*. C'est pourquoi nous attribuons aux guillemets dans ces énoncés la valeur de «*soi-disant*», «*prétendu*» qui indique que Bush prétend à tort que le Hezbollah et le Hamas sont des terroristes et indique que le rapporteur n'adhère pas à ce propos.

A cet effet, nous considérons les guillemets dans ces énoncés comme des marqueurs d'inversion qui permettent la construction des valeurs à l'extérieur du domaine notionnel du *terroriste*.

¹ Cette distanciation est renforcée dans l'énoncé -1- par l'usage de l'expression « *pour prendre son qualificatif* » et dans l'énoncé -4- par l'expression « *pour lui* ».

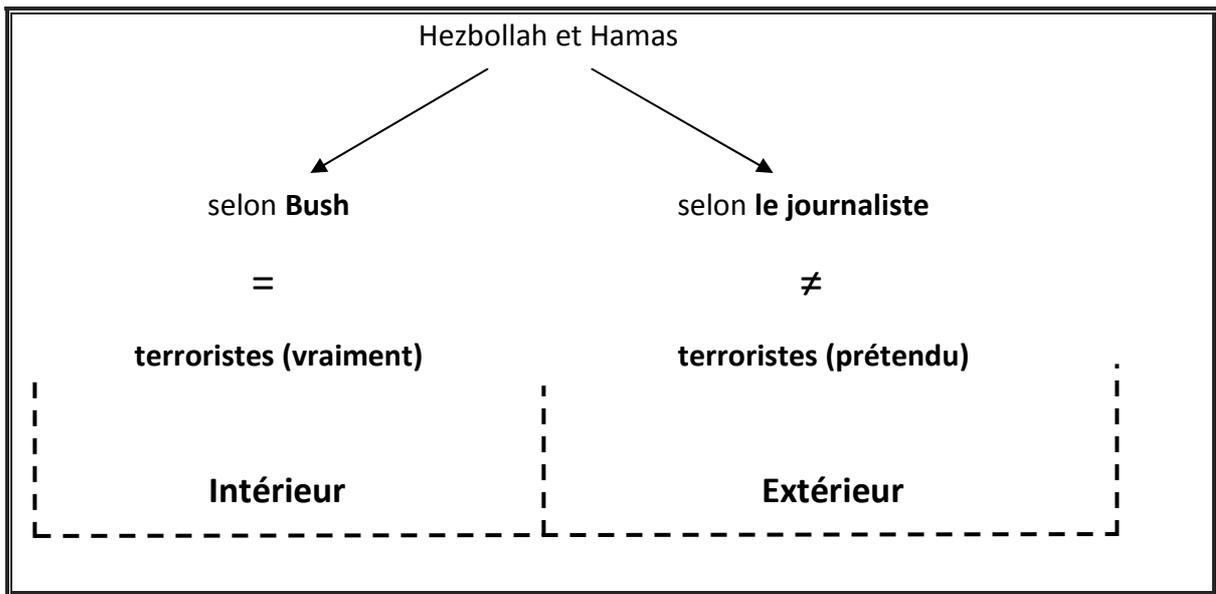


Figure (4): Représentation de la valeur “soi-disant” dans le schéma du domaine notionnel.

Les guillemets introduisant la valeur “soi-disant” expriment un étonnement provoqué par l’utilisation de certaines appellations de la part du locuteur original, et qui sont non justifiées selon le point de vue du journaliste. Le journaliste semble dire : « *de quel terrorisme parle Bush ? Est-ce que le Hezbollah et Hamas sont des terroristes ? etc.* »

Considérons maintenant cet extrait de l’article « *Israël et les islamistes : l’alliance objective* » de la rubrique CONTRE CHAMP du quotidien *Liberté* paru le 16 juillet 2006.

Avant l’ouverture de la réunion des ministres des affaires étrangères de la Ligue arabe, le représentant du gouvernement syrien a déclaré que le Hezbollah avait “**ramené la fierté aux Arabes par ses actions audacieuses sur le terrain**”

Sûr que pas mal d’Arabes vibrent à la nouvelle qu’une roquette ait atteint une embarcation israélienne ou soit parvenue jusqu’à lac de Tibériade (...). Sûr aussi que l’apitoiement de ce qu’on appelle la communauté internationale, ce système de rapport de force des puissances du moment, n’est que pure hypocrisie. Cela ne le rachètera pas de son pêché original : l’expropriation des palestiniens.

Mais d’entendre le ministre des affaires étrangères de la Syrie **prétendre** que le Hezbollah fait acte de réhabilitation de la dignité arabe procède de la parfaite tartufferie. Qu’attend alors la Syrie pour déclarer la guerre à Israël, pour l’honneur de tous ceux qui se reconnaissent dans l’arabité, ne serait-ce que pour l’honneur des Arabes du Golan ? (...)

Le Hezbollah ne fait pas une guerre. Parce qu’on ne fait pas une guerre qu’on est sûr de perdre. De la manière dont il s’y est pris, il sacrifie des civils et des infrastructures libanaises pour faire diversion au sujet du nucléaire iranien et de l’accusation contre la Syrie quand à son rôle dans les activités militaires du Hamas palestinien. Israël ne s’est pas fait prier pour détruire le Liban puisque le prétexte lui a été donné.

Dans cet extrait, nous avons deux énoncés de discours indirect qui rapportent les mêmes paroles du représentant du gouvernement syrien :

- a) Le représentant du gouvernement syrien a déclaré que le Hezbollah avait “*ramené la fierté aux Arabes par ses actions audacieuses sur le terrain*”
- b) (...) d’entendre le ministre des affaires étrangères de la Syrie prétendre que le Hezbollah fait acte de réhabilitation de la dignité (...)

Dans l’énoncé (a) le rapporteur a introduit les paroles du ministre syrien par le verbe *déclarer*, ensuite il a encadré l’expression *ramené la fierté aux Arabes par ses actions audacieuses sur le terrain* par des guillemets, par lesquels il a voulu dire que ce ne sont pas ses paroles mais celles du ministre, que ce sont les mots exacts que le ministre a utilisés, mais aussi qu’il ne partage pas cette opinion avec le ministre ; voire, il a remis en question l’expression guillemetée pour dire que ce ne sont que des prétentions.

Dans l’énoncé (b), il n’y a, certes, pas de guillemets. Néanmoins, avec le verbe *prétendre* la même opération d’altération est en cours. Selon Berrendonner, « *lorsqu’un locuteur énonce “[x prétend que p] (avec x ≠ je), la phrase laisse entendre, la plupart du temps, que celui-ci désapprouve la croyance de x, c’est-à-dire qu’il est réticent quant à la vérité de p. Ainsi, “il prétend” est bien souvent compris comme “il ose dire à tort”* »¹. Donc, il n’était pas nécessaire d’utiliser les guillemets puisque le verbe *prétendre* montre explicitement que le rapporteur désapprouve les croyances de l’autre et donc il a le même effet que les guillemets d’inversions. D’ailleurs, l’énoncé est suivi de l’expression « *procède de la parfaite tartufferie* » qui montre une implication maximale du journaliste qui qualifie de prétentions les propos du ministre syrien.

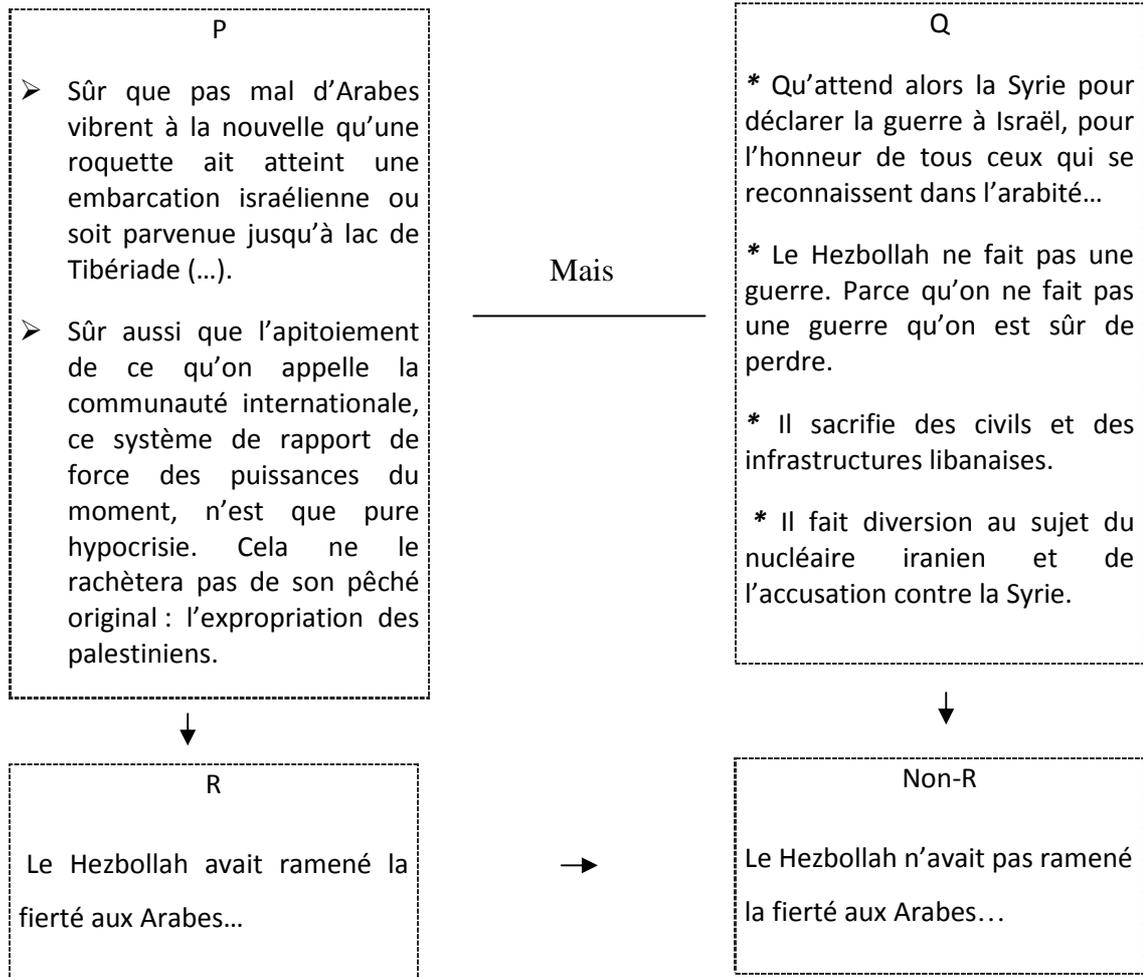
Examinons maintenant l’enchaînement des énoncés de cet extrait ; il est de la sorte : oui, P est vrai ; tu auras tendance à en conclure R ; il ne le faut pas car Q (Q étant un argument plus fort pour non-R que n’est P pour R. pour expliquer ce raisonnement, rien de mieux que de citer ces idées d’O. Ducrot reformulées par Dillier et Recanati :

¹ BERRENDONNER. Alain., (1981), *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris : Minuit, p.247.

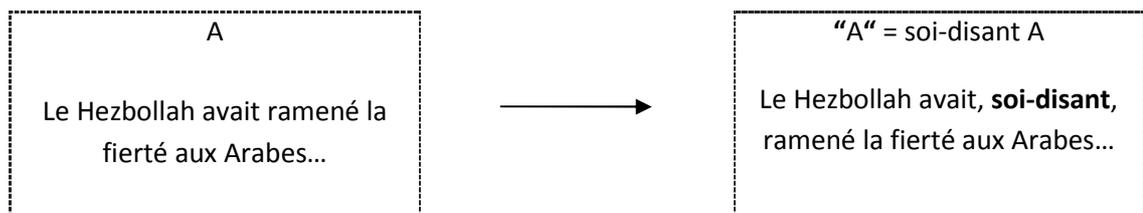
« Lorsqu'on coordonne par "mais" deux propositions *P* et *Q*, on ajoute à *P* et à *Q* les deux idées suivantes. D'abord, qu'une certaine conclusion, que l'on a précisé dans l'esprit et que le destinataire peut retrouver, serait suggérée par *P* et infirmée par *Q* : autrement dit, *P* et *Q* ont, par rapport à *R*, des orientations argumentatives opposées. *Q* a plus de force contre *R* que *P* n'en a en sa faveur de sorte que l'ensemble *P* mais *Q* va dans le sens de non-*R* supposons par exemple que quelqu'un me demande s'il peut se rendre facilement à tel endroit dont je lui ai parlé. Je lui réponds : "c'est loin, mais il y a un bus" "c'est loin" (*P*) suggère la conclusion "Il est difficile d'y aller" (*R*), et "il y a un bus" (*Q*) suggère au contraire "il n'est pas difficile d'y aller" (non-*R*) la balance, au total, penchant pour la conclusion non-*R* autorisé par *Q*. »¹

Dans notre extrait, le journaliste procède du même type de raisonnement : en utilisant le connecteur adversatif *mais* il semble faire une balance entre deux ensembles d'arguments comme suit :

¹ Cadiot Anne ; Chevalier Jean-Claude ; Delesalle Simone et al.,(1979), « Oui mais, non mais », *Langue française*. Vol. 42 N°1. p. 96.



Revenons à l'énoncé (a) (le représentant du gouvernement syrien a déclaré que le Hezbollah avait "ramené la fierté aux Arabes par ses actions audacieuses sur le terrain") où l'apparition des guillemets permet de ressortir une idée de prétention présente dans les propos du locuteur original. Cette idée de prétention bascule vers l'Extérieur l'expression guillemetée, ils sont, donc, interchangeables avec *soi-disant* ou les prétendus. Ainsi, on peut résumer le schéma précédent de la manière suivante :



En fait, cette opération d'altération radicale est une opération de vidage parce qu'en questionnant **a** (en l'encadrant de guillemets), le rapporteur ne donne pas le sens de **a**

mais plutôt son absence. Ainsi, en disant « Le Hezbollah avait, *soi-disant*, ramené la fierté aux Arabes... » l'opposition est entre « *avait ramené la fierté aux Arabes...* » et « *n'avait pas ramené la fierté aux Arabes...* » et non pas entre « *avait ramené la fierté aux Arabes...* » et « *avait ramené la honte (comme contraire de fierté) aux Arabes...* »

Du point de vue des stratégies de l'énonciation et de l'argumentation, les guillemets introduisant la valeur "*soi-disant*" permettent au rapporteur de prendre distance et de ne pas assumer et d'attribuer au locuteur original les expressions guillemetées, mais aussi, de glisser son propre point de vue. En questionnant certaines expressions utilisées par le locuteur original ; il semble s'interroger et interroger ses lecteurs en disant par exemple, comme dans le dernier exemple (au dessus): « De quelle fierté et de quelles actions audacieuses le ministre syrien parle-t-il? » D'ailleurs ces guillemets peuvent véhiculer de l'ironie qui a, comme les expressions *soi-disant* et *prétendu*, le fait de dire le contraire qu'on veut faire penser.

Cette analyse faite, il s'avère que les guillemets de citation sont des marqueurs bivalents. En effet, ce marqueur de citation peut également fonctionner comme un marqueur de reformulation du sens qui marque la présence du rapporteur. Il est donc la trace de l'intervention d'un rapporteur qui intervient pour modifier ou contester une information rapportée.

Par ailleurs, l'extraction de ces opérations à travers les guillemets est un exercice interactif qui nécessite la participation du rapporteur et du lecteur.

Enfin, on peut dire que l'essentiel dans l'emploi des guillemets, c'est qu'ils procurent au journaliste une autodéfense. En fait, grâce à sa bivalence fonctionnelle, l'emploi des guillemets de citation permet au journaliste de marquer sa position tout en se réfugiant derrière l'objectivité reconnue aux guillemets.

Ainsi, dans un contexte de conflit pareil (où la liberté d'expression étant limitée), les guillemets de citation permettent aux journalistes des quotidiens *Liberté* et *ELWatan* de manifester leurs opinions tout en se mettant à l'abri d'éventuelles critiques.

Conclusion

L'analyse des locutions introductives et des incises a permis de relever trois opérations effectuées par les journalistes pour marquer leur présence dans les énoncés du DR, à savoir l'opération de l'explicitation, l'opération de la quantification des paroles rapportées et celle de la présentation de la source du DR.

L'opération de l'explicitation consiste pour le rapporteur à intervenir dans l'énoncé du DR en déduisant un implicite du discours original. Des verbes comme "*laisser entendre*", "*faire allusion*", "*donner l'impression*", ou des adverbes comme "*implicitement*" permettent au journaliste-rapporteur de rapporter l'implicite en plus de l'explicite. Dans ce cas le journaliste donne son interprétation personnelle des paroles d'autrui ainsi il sera responsable de cette explicitation.

L'opération de quantification consiste pour le rapporteur à intervenir dans l'énoncé du DR pour commenter l'exhaustivité du discours original. Des verbes comme "*se contenter*", "*se refuser*" ou des adverbes comme "*seulement*", "*simplement*" ainsi que des expressions comme "*sans plus de détail*", "*sans plus de précision*" permettent au journaliste-rapporteur de donner son propre point de vue quant à l'exhaustivité des discours qu'il rapporte.

La présentation de la source (le locuteur-original) permet au journaliste-rapporteur d'orienter la lecture du DR.

L'analyse des discours cités a permis de relever deux opérations d'intervention effectuées par le journaliste-rapporteur dans le DR par le biais des guillemets de reformulation. Les guillemets permettent au rapporteur d'intervenir dans le propos d'autrui pour ressortir ce qui, selon lui, n'est pas vraiment tel (*opération d'altération partielle*), ce qui n'est vraiment pas tel (*opération d'altération radicale*). L'opération d'altération partielle consiste pour le rapporteur à intervenir dans l'énoncé du DR pour signaler que ce qui est vrai, selon le locuteur original, ne l'est pas vraiment selon lui. Ainsi ce que le rapporteur met entre guillemets subit un mouvement de l'intérieur aux frontières du domaine notionnel. L'opération d'altération radicale consiste pour le rapporteur à intervenir dans l'énoncé du DR pour signaler que ce qui est vrai, selon le locuteur original, ne l'est pas du

tout selon lui. Ainsi ce que le rapporteur met entre guillemets subit un mouvement de l'intérieur à l'extérieur du domaine notionnel.

Conclusion générale

Conclusion générale

Dans ce travail nous avons essayé de mettre en exergue la subjectivité journalistique dans le discours rapporté ; autrement dit de repérer les traces de la subjectivité journalistique dans le DR et de montrer les différentes facettes permettant au journaliste de se manifester dans les informations et les propos qu'il rapporte.

Le mémoire a tenté d'expliquer et d'illustrer les différentes stratégies de l'intrusion du journaliste-rapporteur dans le discours d'autrui. L'analyse des énoncés rapportés a révélé plusieurs traces de la présence du rapporteur qui intervient pour expliciter, commenter, modifier ou contester les propos d'autrui. Ces traces de l'intrusion du rapporteur apparaissent à plusieurs niveaux dans l'énoncé rapporté. On les retrouve de façon plus manifeste dans le choix des verbes de parole, dans l'emploi de certains adverbes et expressions ou de certains connecteurs argumentatifs et de façon moins manifeste dans l'emploi des guillemets de reformulation.

Dans une première étape de l'analyse, nous avons constaté que l'emploi de certains verbes de parole tels "*laisser entendre*", "*faire allusion*", "*donner l'impression*", permet au rapporteur d'expliquer les paroles d'autrui ; et donc de rapporter non seulement le dit mais aussi le sous-entendu. En comparant le discours original du locuteur et l'explicitation qu'en fait le journaliste-rapporteur, nous avons remarqué que le recours à l'explicitation permet au journaliste de réparer la violation par le locuteur original des lois discursives de l'informativité ou de l'exhaustivité. Ainsi l'explicitation du rapporteur apporte des informations supplémentaires qui permettent de compenser l'incomplétude du message original. On est donc en présence d'un journaliste qui explicite pour mieux informer.

Cependant, nous avons indiqué qu'on peut rencontrer des hésitations (concernant cette incidence de l'explicitation des paroles rapportées) quand il s'agit de préciser si le rapporteur a marqué sa fidélité aux paroles d'autrui en les rapportant dans leur aspect global (contenu explicite et contenu implicite), ou si par contre, il a marqué sa subjectivité en présentant son interprétation personnelle de ce qui n'a pas été dit explicitement.

Dans une seconde étape de l'analyse, nous avons relevé le procédé de la quantification des paroles rapportées qui consiste pour le rapporteur à intervenir dans l'énoncé rapporté en introduisant des commentaires sur l'exhaustivité du discours original. Cette intervention est marquée par l'usage des verbes comme "*se contenter*", "*se refuser*" qui accompagnent le verbe de parole ou par l'insertion après le verbe de parole de certains adverbes restrictifs tels "*seulement*", "*simplement*" ou de certaines expressions comme "*sans plus de détail*", "*sans plus de précision*" qui révèlent que les paroles rapportées sont insuffisamment informatives et que la version du locuteur original n'est pas conforme à la loi d'exhaustivité. Cependant, le rapporteur ne se limite pas seulement à souligner la non-exhaustivité des propos d'autrui mais il cherche également à justifier l'absence d'information en montrant que la violation de la loi d'exhaustivité peut être volontaire (refus des personnes interrogées de donner les informations) ou involontaire (censure, manque d'informations).

Il ressort de l'analyse des énoncés illustrant la non exhaustivité des paroles d'autrui que le rapporteur se manifeste pour réparer la violation par le locuteur original de la loi d'exhaustivité et pour pousser le lecteur à s'interroger sur la fiabilité de certaines informations incomplètes puisque, dans bien des cas, une information lacunaire pourrait être l'équivalent du mensonge par omission.

Dans une troisième étape de l'analyse, notre démarche consistait à montrer comment l'emploi des guillemets de reformulation dans les énoncés de discours rapporté de forme hybride (les îlots textuels) peut révéler l'attitude du rapporteur vis à vis des propos rapportés. En illustrant par des exemples, nous avons montré que ce marqueur de citation (les guillemets) peut également fonctionner comme un marqueur de reformulation permettant au rapporteur d'intervenir dans le propos d'autrui pour ressortir ce qui est, selon lui, plus ou moins tel (*opération d'altération partielle*), ce qui n'est vraiment pas tel (*opération d'altération radicale*).

Par ce procédé (les guillemets de reformulation), le rapporteur arrive à glisser ses propres commentaires et opinions, tout en se cachant derrière l'objectivité prétendue des guillemets de citation. On est donc en présence d'un rapporteur qui ne se limite pas à rapporter les paroles d'autrui mais qui participe activement à la construction du sens et qui entretient des rapports étroits avec son dire et le dire d'autrui.

Dans l'ensemble des opérations d'intervention du journaliste-rapporteur dans les discours que nous avons évoqués, nous avons remarqué que le rapporteur fait preuve d'une grande vigilance et de beaucoup de prudence dans ses stratégies d'intervention. Les différentes stratégies recensées ont en commun le fait de procurer au journaliste des moyens d'auto-défense qui lui permettent, tout en véhiculant des commentaires sur les propos d'autrui, de laisser une marge de manœuvre pour se défendre contre toute invraisemblance ou contre des critiques possibles.

Cependant, la reconnaissance de ces opérations nécessite la contribution d'un lecteur actif qui participe à sa manière à reproduire le message qu'il reçoit. Il appartient donc au lecteur de construire et de reconstruire la signification¹.

Nous sommes conscients des limites de ce travail. Nous savons que nous n'avons pas épuisé l'entièreté du corpus disponible ; et ce pour ne pas dépasser les limites d'un travail de mémoire de magister. Il est donc possible qu'une exploitation totale du corpus permette de ressortir d'autres traces et d'autres stratégies d'intrusion du journaliste dans les discours qu'il rapporte.

Des pistes intéressantes pour des études ultérieures dans ce thème de la subjectivité journalistique dans le discours rapporté consisteraient:

- A tenir compte du passage de l'énoncé dans sa langue de départ à sa réappropriation en langue française².
- Ou à prendre en compte le rôle des connecteurs argumentatifs.

¹ Nous reconnaissons que les interprétations fournies dans ce travail restent des tentatives personnelles de reproduire les intentions des journalistes. La construction du sens par les journalistes des quotidiens *Liberté* et *ELwatan* et la reconstruction opérée dans ce travail ne sont pas nécessairement symétriques.

² Les énoncés de ce corpus sont généralement traduits de l'arabe, de l'anglais ou de l'hébreu.

*Références
bibliographiques*

Références bibliographiques

- AMOSSY R., (2000), *L'argumentation dans le discours*, Paris : NATHAN.
- ANSCOMBRE J.C. & DUCROT O., (1976), « L'argumentation dans la langue », *Langages* 42, pp. 5-27.
- AUTHIER J. & MEUNIER A., (1977), « exercices de grammaire et discours rapporté », *Langue française* 33, pp. 41-67.
- AUTHIER J., (1978), « Les formes du discours rapporté : Remarque syntaxiques et sémantique à partir des traitements proposés », *DRLVE*, n° 17, pp.1-87.
- AUTHIER J., (1981), « Paroles tenues à distance », in CONEIN. B., & al, (éds.), *Matérialités discursives*, Lille : PUL, pp. 127-142.
- AUTHIER J., (1992), «Repères dans le champ du discours rapporté », *l'information grammaticale* 56, Paris : Larousse, pp.10-15.
- BAKHTINE M., (1977), *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris : Minuit.
- BAKHTINE M., (1978), *Esthétique et théorie du roman*, Paris : Gallimard.
- BANFIELD A., (1973), « Le style narratif et la grammaire des discours direct et indirect », *change* 16/17, pp.191-226.
- BENVENISTE E., (1970), « L'appareil formel de l'énonciation », *Langages* 217, pp. 12-18.
- BERRENDONNER A., (1981), *Eléments de pragmatique linguistique*, Paris : Minuit.
- CHARAUDEAU P., (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris : Hachette.
- CHARAUDEAU P., (2005), *Le discours d'information médiatique. L'impossible transparence*, Bruxelles : De Boeck Université.
- CHARRON J. & JACOB L., (1999), « Énonciation journalistique et subjectivité : les marques du changement », *Les études de communication publique* n°14, Département d'information et de communication, Université Laval, Québec.
- CHARRON J., (2006) « journalisme, politique et discours rapporté : Evolution des modalités de la citation dans la presse écrite au Québec : 1945-1995 » *Politique et sociétés*, vol. 25, no 1-2, pp. 147-181.
- CHEVALIER J. C., BLANCHE – BENVENISTE C., PEYTARD J. et al., (1990), *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris : Larousse.
- CULIOLI A., (1980), « Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives : l'aoristique », *Recherches linguistiques* 5, pp.182-193.
- CULIOLI A., (1999), *pour une linguistique de l'énonciation : Domaine notionnel*, Paris : Ophrys.
- DEFAYS J.M., ROSIER L., TILKIN. F., (éds.), (1998), *A qui appartient la ponctuation ?*, Paris : beock-DUCULOT.

- CADIOT A., CHEVALIER J. C., DELESALLE S., et al. (1979), « Oui mais, non mais », *Langue française*. Vol. 42 N°1. pp. 94-102.
- DUBOIS J. & LAGANE, R., (1973), *La nouvelle grammaire du français*, Paris : Larousse.
- DUCROT O., (1972), *dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*, Paris : Herman.
- DUCROT O., (1984), *Le dire et le dit*, Paris : Minuit.
- DUCROT O., (1993), « A quoi sert le concept de modalité ? », in DITTMAR N., & REICH A., (éds.), *Modalité et acquisition des langues*, Berlin : Walter de Gruyter, pp.111-129.
- EL MANKOUCH F., (1995), *stratégies énonciatives et argumentative dans le discours rapporté*, mémoire de maîtrise, université de Québec à Chicoutimi.
- FORGET D., (1992), « des paroles qui n'en sont pas. Conséquences argumentatives et narratives », *Etudes littéraires*, vol.25, n°1-2, pp.137-146.
- GAUTHIER G., (2003), « Critique du constructivisme en communication », *Questions de communication*, n°3, pp.185-198.
- JAUBERT A., (2000), « Le discours indirect libre. Dire et montrer : approche pragmatique », *Cahiers Chronos 5, Le style indirect libre et ses contextes*, pp.49-69.
- GREVISSE M., (1980), *Le Bon Usage*, Paris-Gembloux : Duculot.
- KERBRET-ORECCHIONI C., (1998), *L'implicite*, Paris, Armand Colin, (coll. "Linguistique").
- KERBRET-ORECCHIONI C., (1999), *L'énonciation, de la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin (4^{ème} édition).
- KOMUR G., (2004), « L'îlot textuel et la prise de distance par le locuteur dans le genre journalistique », in Laurence ROSIER ; Sophie MARNETTE ; MUNOZ L., MANUEL J., (éds.), *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris : Harmattan, pp.54-63.
- KOREN R., (2004), « Sur la critique du constructivisme en communication », *Questions de communication*, n°5, pp.203-211.
- LAROCHE BOUVY D., (1988), « Émergence de l'interaction verbale dans la presse écrite: fonction de la citation », in CHARAUDEAU P., *La presse : produit, production et réception*, Paris : Didier Erudition, pp. 125-138.
- LEBLANC J., « La ponctuation face à la théorie de l'énonciation », in DEFAYS J M., ROSIER L. & TILKIN F., (éds.), (1998), *A qui appartient la ponctuation ?*, Paris : beock-DUCULOT
- MAINGUENEAU D., (1986), « Le langage en suspens », *DRLAV 34*, pp. 77 - 94.
- MAINGUENEAU D., (1999), *l'énonciation en linguistique française*, Paris : HACHETTE.
- MAINGUENEAU D., (2000), *Analyser les textes de communication*. Paris, Nathan/HER.
- MAINGUENEAU D., (2001), *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris : Nathan/HER.

MONVILLE-BURSTON M., (1993), « Les *verba dicendi* dans la presse d'information », *Langue française*, n°98, pp.48-66.

PADIOLEAU J. G., (1976), « Systèmes d'interaction et rhétoriques journalistiques », *Sociologie du travail*, Paris : Seuil : pp. 256-282.

PROVOST-CHAUVEAU G., (1971), « Problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours », *Langue française*, 9.

RABATAL A., (2004), « l'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques », *Langages* n° 156, pp.3-17.

ROSIER L., (1999), *Le discours rapporté Histoire, théories, pratiques*, Paris : Duculot.

ROSIER L., « Discours grammatical et ponctuation : l'exemple du discours rapporté », in DEFAYS J.M., ROSIER L., TILKIN F., (éds), (1998), *A qui appartient la ponctuation ?*, Paris : beock-DUCULOT, pp.353-365.

SARFATI G. E., (2005), *Éléments d'analyse du discours*, Paris : Armand Colin.

VION R., (2001), « effacement énonciatif et stratégies discursives », in *De la syntaxe à la narratologie énonciative*, DE MATTIA M., JOLY A., (éds.), Paris : Ophrys, pp.331-354.

VION R., (2006), « Reprise et modes d'implication énonciative », *La linguistique*, vol.42, n°2, pp11- 23.

WAGNER R. L., PINCHON J., (1962), *Grammaire du français classique et moderne*, Paris : Hachette.

WILMET M., (1997), *Grammaire critique du français*, Paris/Louvain-la-Neuve : Hachette/Diculot.

Dictionnaires :

DUCROT O. & TODOROV T., (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : seuil.

LE ROBERT pour tous, (1994), Paris : le Robert.

Annexes

LES BOMBARDEMENTS DES ISRAËLIENS CIBLENT LES CIVILS

Bush pousse au crime

● Le gouvernement Olmert a eu le quitus américain pour détruire le Liban, se servant du fallacieux prétexte que ces attaques visent seulement le Hezbollah qui a enlevé trois soldats israéliens.

Les Etats-Unis d'Amérique ont exprimé hier leur inquiétude quant au nombre grandissant de victimes civiles des bombardements israéliens contre le Liban. La secrétaire d'Etat américaine Condoleezza Rice a en effet déclaré, en marge de son entretien au département d'Etat avec le patriarche maronite libanais Nasrallah Sfeir, qu'elle est « inquiète pour les Libanais ». M^{me} Rice estime que son pays travaillait « très dur à tenter de minimiser l'impact du conflit actuel sur le peuple libanais ».

A travers cette déclaration, intervenant au bout du huitième jour de l'agression sans précédent israélienne sur le Liban et qui s'est soldée par la mort de 310 personnes dont 280 civils, les Etats-Unis tentent d'apaiser l'opinion internationale qui les accuse d'avoir cautionné le génocide israélien au Liban.

Sinon pourquoi l'administration Bush, qui juge que les missiles israéliens tuent plus de civils innocents que de « terroristes du Hezbollah » pour reprendre son qualificatif, s'oppose toujours à un cessez-le-feu tant demandé par les Libanais et la communauté internationale ?

Le président George W. Bush a affirmé antérieurement qu'Israël est en état de légitime défense et qu'il a « le droit de se défendre ». Ainsi, il est clair que le gouvernement Olmert a eu le quitus américain pour détruire le Liban, se servant, bien sûr, du fallacieux prétexte que ces attaques visent le Hezbollah qui a dû enlever trois soldats hébreux. D'ailleurs, un haut responsable américain, cité par le



New York Times, dans sa livraison d'hier, a confirmé que l'administration américaine a donné son accord préalable à cette agression qui

semble s'inscrire dans le temps. En effet, le New York Times a révélé dans son édition d'hier que Washington aurait donné son feu vert pour

la poursuite des bombardements pendant une autre semaine. Y aura-t-il de cessez-le-feu par la suite ? Difficile de le dire. Le Washington Post

a rapporté hier les propos d'un autre responsable américain critiquant sous le couvert de l'anonymat la « stratégie militaire israélienne » qui, à ses yeux, ne permettra aucunement d'obtenir la libération des trois soldats israéliens enlevés par le Hezbollah. Selon ce responsable anonyme, les Etats-Unis se montrent « impatients » et non pas prêts « à jouer avec la vie d'innocents » et ils auraient même signifié aux Israéliens que leur bénédiction prendra fin.

Quand ? Peut-être dans une semaine, peut-être dans quinze jours, peut-être plus. Selon la stratégie et les objectifs tracés par les laboratoires du Bush junior. M^{me} Rice, elle, ne compte pas se rendre ces jours-ci dans la région.

Elle trouve que le moment n'est pas encore opportun. « Elle est en train de décider quel sera le meilleur moment pour y aller », a déclaré hier le porte-parole du département d'Etat, McCormac.

M^{me} Rice veut donc faire sa tournée « quand ce sera le plus efficace ». Selon toute vraisemblance, M^{me} Rice se déplacera le jour où la Maison-Blanche décidera du cessez-le-feu, ce qui n'interviendrait pas avant que les objectifs de cette agression ne soient atteints. En attendant, les Etats-Unis, qui considèrent le Hezbollah et le Hamas comme « organisations terroristes », font la fine bouche sur les massacres à huis clos opérés par l'armée israélienne à Gaza et au Liban. Cautionnant ouvertement les forfaits de son « protégé » Israël, le président Bush n'a pas hésité à faire porter le chapeau à l'Iran et à la Syrie qui, selon

sa théorie, ont « inspiré » les attaques du Hezbollah contre Israël. Il accuse aussi Damas de vouloir rétablir son emprise sur le Liban.

« Cela peut être fait internationalement en disant clairement à la Syrie qu'elle doit cesser de soutenir le Hezbollah. La Syrie essaye de revenir au Liban, selon moi », a-t-il indiqué lundi.

Le président américain est allé jusqu'à présenter son allié Israël comme victime des attaques « terroristes » du Hezbollah en disant que « la cause fondamentale de cette instabilité actuelle est le terrorisme et les attaques terroristes contre un pays démocratique ». Pour lui, une partie de « ces attaques terroristes » est inspirée par des pays comme la Syrie et l'Iran.

Bush trouve même que le seul moyen de surpasser cette crise est que « le monde doit s'occuper du Hezbollah, de la Syrie et continuer d'ouvrir pour l'isolement de l'Iran ».

Mais à travers ses propos, il vise beaucoup plus la Syrie. « Un cessez-le-feu qui maintiendrait intacte une infrastructure terroriste serait inacceptable », a-t-il dit.

Il a à maintes reprises dénoncé les attaques « gratuites » du Hezbollah contre Israël sans, par contre, condamner les bombardements israéliens ayant ciblé des civils. Ainsi, pour lui, la racine du problème est le Hezbollah qui doit remettre définitivement les armes. « La Syrie doit faire en sorte que le Hezbollah cesse de semer la merde et ce sera fini », a-t-il déclaré encore une fois lundi. Le peuple libanais reste ainsi l'otage des calculs américains. M. A. O.

L'AVIATION ISRAËLIENNE ATTAQUE 12 ROUTES RELIANT LA SYRIE AU LIBAN

L'aviation israélienne a attaqué hier douze routes reliant la Syrie au Liban pour empêcher le transfert d'armes en faveur du Hezbollah, a indiqué un porte-parole militaire. « Ces opérations visent à empêcher le transfert d'armes et de terroristes de la Syrie vers le sud du Liban », a affirmé le porte-parole dans un communiqué en précisant que l'aviation israélienne avait attaqué mercredi 52 cibles au Liban. Selon la police libanaise, l'aviation israélienne a bombardé un pont reliant deux localités du Liban-Nord, dans une région proche de la frontière avec la Syrie. Mardi, l'armée israélienne avait annoncé avoir détruit quatre camions venant de Syrie qui transportaient « des armes, des munitions et des explosifs à destination du Hezbollah » dans la

Bekaa, au nord-est du Liban. Le général Gadi Eizenkaut, le chef des opérations à l'état-major, avait affirmé que le « trafic d'armes destinées au Hezbollah provenant de Syrie se poursuivait ». Selon lui, l'attaque qui a coûté la vie à huit civils à Haïfa dimanche a été menée avec une roquette de « fabrication syrienne ». « Ces informations sont exactes et sans aucun fondement », a ensuite affirmé mercredi un responsable syrien cité par l'agence officielle Sana. Les camions attaqués mardi faisaient partie d'un convoi d'aides médicales, envoyé au Liban par les Emirats arabes unis, via la Syrie, a-t-il précisé. Un journaliste de l'AFP a constaté que ces camions transportaient des médicaments et des vivres.

L'ACTUALITÉ

LA DIPLOMATIE INTERNATIONALE MARQUE LE PAS

Le plan de Kofi Annan voué à l'échec

● Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ne veulent pas d'un cessez-le-feu dans l'immédiat.

L'Iran n'a pas la chance d'Israël, celle de ne jamais être cité dans quoi que ce soit ou simplement perturbé dans tout ce qu'il entreprend. Au moment où le Proche-Orient menace sérieusement de s'embraser, Israël ayant décidé d'y mettre le feu, l'Europe par la voix de sa troïka sur l'Iran n'éprouve aucune difficulté à élaborer un texte sur l'Iran avec toutes les chances qu'il soit accepté, sauf si bien entendu la Russie refusait de s'associer à des sanctions internationales. Partant de ce principe, on serait enclin à dire que le secrétaire général des Nations unies, auteur d'un plan soumis jeudi au Conseil de sécurité, parlait malheureusement pour lui, puisque il y a manifestement blocage. Contre l'avis des Israéliens qui lui avaient signifié mardi qu'ils poursuivaient leur agression et aussi des Américains qui veulent, disent-ils, une solution globale, entendre par là le désarmement du Hezbollah, Kofi Annan a réclamé jeudi un «*arrêt immédiat des hostilités*» au Liban et proposé un plan de règlement du conflit, incluant la libération des soldats israéliens, une conférence internationale et une force de stabilisation. «*La cessation des hostilités est une nécessité urgente*», a-t-il lancé, en rendant compte devant le Conseil de sécurité de la mission de médiation qu'il a envoyée dans la région. Dans la soirée, M. Annan a eu un dîner privé avec la secré-

taire d'Etat américaine Condoleezza Rice, qui doit se rendre en mission au Proche-Orient la semaine prochaine. La rencontre a duré deux heures, mais M. Annan n'a fait aucune déclaration à sa sortie. Dans son allocution devant le Conseil de sécurité, il a aussi appelé à l'ouverture de corridors humanitaires pour permettre à l'aide de parvenir aux populations affectées par le conflit et il a condamné à la fois le Hezbollah et Israël pour l'escalade de la violence au Liban. «*Les actions du Hezbollah sont déplorables et Israël a le droit de se défendre, mais l'usage excessif de la force doit être condamné.*» «*Le ciblage par le Hezbollah de centres de population israéliens avec des centaines d'armes ainsi que l'usage disproportionné de la force et le châtiment collectif infligé au peuple libanais doivent tous deux cesser.*»

Le secrétaire général a appelé le Conseil de sécurité «*à agir fermement*» pour rétablir la paix et la stabilité au Proche-Orient. L'approche paraît simple, mais elle ne l'est pas pour autant. M. Annan n'a en effet pas caché la difficulté de la tâche. «*Je serai franc avec le Conseil. Les conclusions de la mission (de médiation) sont qu'il y a des obstacles sérieux pour parvenir à un cessez-le-feu ou même à une diminution rapide de la violence*», a-t-il dit. L'opposition des Etats-Unis a empêché jusqu'à présent le Conseil de sécu-

rité d'exiger un cessez-le-feu. L'ambassadeur américain John Bolton, tout en indiquant qu'il étudierait les propositions de M. Annan, n'a pas paru beaucoup plus ouvert à cette idée jeudi. «*Nous voulons assister à la fin de la violence*», a fait savoir de son côté le département d'Etat américain. Cependant, les Etats-Unis excluent l'idée d'un cessez-le-feu conclu trop hâtivement. «*Nous ne voulons pas la répétition d'un cessez-le-feu qui permettrait au Hezbollah de se regrouper, se réarmer, se renforcer et de présenter une menace encore plus importante pour la stabilité de la région*», a expliqué le porte-parole du département d'Etat. «*Un cessez-le-feu est un terme très spécifique (car il implique une sorte de statut temporaire)*», a précisé sous le couvert de l'anonymat un autre haut responsable du département d'Etat.

La secrétaire d'Etat américaine Condoleezza Rice, qui a indiqué qu'elle se rendrait dans la région lorsque les conditions seraient à ses yeux «*propices*», n'a pas précisé la date de son déplacement. Elle devait s'entretenir également avec le chef de la diplomatie européenne, Javier Solana. Ce dernier, rentré mercredi d'un voyage en Israël et à Ghaza, a émis l'espoir d'une «*fin des hostilités et d'un début de solution politique avant la fin de la semaine prochaine*». Depuis le 14 juillet, le Conseil de sécurité s'est réuni à trois reprises sur la

crise au Liban, sans parvenir à une prise de position commune en raison des réticences américaines à appeler à un cessez-le-feu. Les signaux envoyés par les responsables américains tentent à confirmer que Washington a décidé d'accorder un certain délai à l'armée israélienne pour remplir les objectifs militaires qu'elle se serait fixés contre le Hezbollah au Liban.

Tony Blair a pour sa part endossé, mercredi, l'approche américaine, déclarant que les opérations israéliennes s'arrêteraient «*si les soldats qui ont été enlevés par le Hezbollah étaient libérés*» et «*si les roquettes arrêtaient de tomber sur Haïfa*». L'administration américaine semble privilégier une action diplomatique émanant de ses alliés arabes. «*Les Etats de la région vont jouer un rôle critique, des Etats comme l'Arabie Saoudite, l'Egypte, la Jordanie*», a déclaré le département d'Etat, espérant que ces pays feront pression sur la Syrie et l'Iran, proches du Hezbollah libanais et du Hamas palestinien.

C'est la fameuse solution globale pour on ne sait quel objectif. Sauf à pacifier la région du Proche-Orient, avec cette fois une approche plus globale, car elle inclurait d'autres sphères géographiques et d'autres intérêts. Autrement, le statu quo faisait l'affaire sauf pour les Palestiniens et les Libanais qui aspirent à la liberté et à la totale souveraineté. *T. Hocine*

Annexe 3

Article du quotidien *LIBERTE* du 16/07/2006

CONTRECHAMP

Israël et les islamistes : l'alliance objective



PAR M. HAMMOUCHE

Avant l'ouverture de la réunion des ministres des Affaires étrangères de la Ligue arabe, le représentant du gouvernement syrien a déclaré que le Hezbollah avait *"ramené la fierté aux Arabes par ses actions audacieuses sur le terrain"*.

Sûr que pas mal d'Arabes vibrent à la nouvelle qu'une roquette ait atteint une embarcation israélienne ou soit parvenue jusqu'au lac Tibériade et s'émeuvent à l'idée que le mouvement intégriste dispose de missiles pouvant menacer l'État hébreu jusque dans sa capitale. Ça change de ne plus voir que des Palestiniens fuir devant les obus meurtriers. À trop faire le coup de feu en dehors de leurs territoires, enfin des territoires qu'ils ont extorqués aux Palestiniens, les Israéliens ignorent le goût de subir une guerre.

Sûr aussi que l'apitoiement de ce qu'on appelle la communauté internationale, ce système de rapport de force des puissances du moment, n'est que pure hypocrisie. Cela ne la rachè-

tera pas de son péché originel : l'expropriation des Palestiniens.

Mais d'entendre le ministre des Affaires étrangères de la Syrie prétendre que le Hezbollah fait acte de réhabilitation de la dignité arabe procède de la parfaite tartufferie. Qu'attend alors la Syrie pour déclarer la guerre à Israël, pour l'honneur de tous ceux qui se reconnaissent dans l'arabité, ne serait-ce que pour l'honneur des Arabes du Golan ?

Quand survient un forfait, il y a une question élémentaire, mon cher Watson, vieille comme le roman policier, et que nul examen sérieux ne peut plus esquiver : à qui profite le crime ?

Qui a intérêt à ce que le Liban soit affaibli ? La Syrie, bien entendu. Évacuée du Liban après l'affaire Hariri, sa présence militaire se résume désormais au Hezbollah. Israël a-t-il intérêt à éprouver le Liban ? Normalement non, parce que ce pays n'atteindra pas de sitôt un niveau de menace qui inquiéterait l'État hébreu et parce que son affaiblissement faciliterait l'hégémonie sur le pays du cèdre d'un régime syrien considéré par Tel-Aviv et ses alliés comme autrement plus belliqueux.

Le Hezbollah ne fait pas une guerre. Parce qu'on ne fait pas

une guerre qu'on est sûr de perdre. De la manière dont il s'y est pris, il sacrifie des civils et des infrastructures libanaises pour faire diversion au sujet du nucléaire iranien et de l'accusation contre la Syrie quant à son rôle dans les activités militaires du Hamas palestinien. Israël ne s'est pas fait prier pour détruire le Liban puisque le prétexte lui a été donné.

Dans les deux étapes de la tragédie en cours, ni un État arabe ni l'Autorité palestinienne n'ont assumé, ou même explicitement couvert, l'enlèvement de soldats israéliens.

La guerre est la continuation de la politique par des moyens militaires. Dans la cause palestinienne, les politiques se réunissent après le début de la guerre. Faute de politique à proposer à leurs peuples, ils leur suggèrent de soutenir des guerriers.

Au lieu d'aider Israël à détruire autour de lui par d'anarchiques initiatives, qu'on dise, pour une fois, aux Arabes *"ce qu'il y a lieu de faire"*. Ça évitera aux pouvoirs arabo-musulmans eux-mêmes de courir derrière les faits accomplis de leurs extrémistes. Et d'Israël.

M. H.

musthammauche@gmail.com

Annexe 4

Articles du quotidien *LIBERTE* du 27/07/2006

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE ROME

L'échec

La Conférence internationale sur le Liban, qui s'est déroulée hier à Rome (Italie), n'a finalement pas débouché sur un cessez-le-feu que la secrétaire d'État américaine, Mme Condoleezza Rice, voulait pourtant "urgent".

Le peuple libanais devra encore patienter.

En dépit de la présence des ministres des Affaires étrangères de 14 pays occidentaux (États-Unis, Italie, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Espagne, Grèce, Chypre, Canada, Russie, Turquie, Jordanie, Arabie Saoudite, Égypte) et du Premier ministre libanais, Fouad Siniora, ainsi que des représentants des Nations unies, de l'Union européenne et de la Banque mondiale, et de l'observateur du Vatican, M^r Giovanni Lajolo, le point de vue des alliés de l'État d'Israël, fermement opposés à un cessez-le-feu immédiat, a triomphé. "Nous voulons tous de manière pressante mettre fin à la violence", a déclaré M^{me} Rice dans la matinée, non sans rappeler que "cette région a connu trop de cessez-le-feu qui ont été rompus". L'appel lancé à l'ouverture des travaux par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, quant à une "cessation immédiate des hostilités" n'a pas pesé. Ni celui du Premier ministre libanais qui a exigé que la "tuerie doit prendre fin ! Maintenant !"

Au lendemain de la mort de quatre observateurs de la Finul, tués avant-hier dans une attaque que M. Annan a qualifiée d'"apparemment délibérée" des forces israéliennes, la rencontre de Rome a apporté sa caution à l'agression israélienne, en demandant seulement à l'État hébreu d'exercer "la plus grande retenue" dans ses actions militaires. Les participants ont même "salué" l'annonce faite par Israël des couloirs humanitaires au Liban, permettant une livraison rapide de l'aide. Dans leur déclara-

tion finale, ils ont aussi rappelé leurs discussions pour la prise de "mesures concrètes" qui permettraient au pays du Cèdre d'assurer "le contrôle effectif de l'ensemble de son territoire", en se contentant d'un appel à "travailler immédiatement pour parvenir de toute urgence à un cessez-le-feu". Les participants ont, par ailleurs, souligné que l'arrêt des hostilités doit être "durable, permanent et complet", en admettant qu'une "solution durable au Proche-Orient doit être régionale", alors que les combats se sont intensifiés sur le terrain. La conférence a, en outre, exprimé son soutien au principe d'une "force internationale" sous le mandat de l'ONU pour aider l'armée libanaise, mais sans préciser quels pays participeraient à cette force ni sous quelle forme. Elle s'est néanmoins engagée à aider le gouvernement de Beyrouth à faire face aux "défis politiques, économiques et sécuritaires" qu'il affronte, en promettant de "travailler en accord avec la communauté internationale pour assurer une aide humanitaire au peuple libanais".

S'appuyant sur les dernières résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et des accords de Taef,

les participants ont invité à "une pleine application" de ces textes, dans le but du "déploiement des forces armées libanaises dans toutes les régions du pays et (du) désarmement des milices".

Au cours d'une conférence de presse tenue en marge de la conférence, la secrétaire d'État américaine a laissé entendre que des discussions multilatérales sur l'établissement de la force internationale auront lieu "au cours des prochains jours". "Le mandat de la force de sécurité sera discuté au cours des prochains jours. Nous avons demandé une réunion urgente pour que cette force puisse être assemblée", a indiqué M^{me} Rice.

Cette dernière a, cependant, appelé la Syrie et l'Iran à changer de politique au Proche-Orient et au Liban. Agissant en bonne protectrice d'Israël, elle a affirmé que la Syrie "a une responsabilité" dans les violences actuelles et qu'elle est "profondément préoccupée par le rôle de l'Iran". "Il est grand temps que chacun fasse un choix" sur son rôle au Proche-Orient, a signalé la secrétaire d'État, assurant que l'on "ne peut pas revenir au statu quo antérieur".

H. AMEYAR/AGENCES

HUIT SOLDATS ISRAÉLIENS TUÉS À BINT JBEIL AU LIBAN-SUD

●● Huit militaires israéliens ont été tués hier dans les affrontements qui les ont opposés aux combattants du Hezbollah à Bint Jbeil, au Liban-Sud, a indiqué à l'AFP une porte-parole de l'armée israélienne. "Huit soldats ont été tués et vingt-deux blessés dans les combats à Bint Jbeil" à quelque 4 km de la frontière, a-t-elle indiqué. Les combats en cours entre l'armée israélienne et le Hezbollah à Bint Jbeil "ont fait un grand nombre de victimes" israéliennes, avait affirmé plus tôt le général Udi Adam, commandant de la Région militaire nord d'Israël, estimant que l'offensive lancée le 12 juillet durerait "encore plusieurs semaines".

Corpus

Le quotidien *LIBERTE*

1) Le Conseil de sécurité des Nations unies a achevé, hier, ses discussions sur l'agression israélienne au Liban sans demander de cessez-le-feu. (14/15-07-2006. p.1)

2) Le chef de la majorité parlementaire libanaise, Sâad Hariri, a averti pour sa part des risques de voir le Liban "instrumentalisé pour d'autres objectifs par certaines parties", allusion à Damas.

(14/15-07-2006. p.2)

3) "Israël est derrière tout ce qui se passe (...). Si l'on ne fait rien, ce sera un énorme chaos dans la région" a indiqué Amr Moussa, le SG de la ligue. Et d'ajouter, sans autre précision, que la ligue allait adopter des "mesures unifiées".

(14/15-07-2006. p.2)

4) "Malgré toutes les condamnations des chefs d'État, notamment les Occidentaux, Israël poursuivra ses offensives. Ce pays ne comprendra jamais le langage diplomatique encore moins le respect des conventions internationales. Il faut leur répondre par la force", a-t-il indiqué faisant allusion à la riposte du Hezbollah.

(14/15-07-2006. p.3)

5) La Résistance islamique, branche armée du Hezbollah libanais, a revendiqué, hier, dans un communiqué, le bombardement de Tibériade, le premier contre cette ville du nord-est d'Israël. Des roquettes tirées à partir du Liban ont atteint, en effet, pour la première fois, la ville de Tibériade, faisant plusieurs blessés, a-t-on annoncé de sources militaires. Au moins trois roquettes ont explosé à Tibériade, un des sites les plus sacrés du christianisme, notamment près d'un hôtel, a-t-on ajouté de mêmes sources, sans être en mesure de donner des précisions sur le nombre de personnes blessées et la gravité de leur état.

(16-07-2006. p.4)

6) Avant l'ouverture de la réunion des ministres des affaires étrangères de la Ligue arabe, le représentant du gouvernement syrien a déclaré que le Hezbollah avait "ramené la fierté aux Arabes par ses actions audacieuses sur le terrain"

Sûr que pas mal d'Arabes vibrent à la nouvelle qu'une roquette ait atteint une embarcation israélienne ou soit parvenue jusqu'à lac de Tibériade (...).

Sûr aussi que l'apitoiement de ce qu'on appelle la communauté internationale, ce système de rapport de force des puissances du moment, n'est que pure hypocrisie. Cela ne le rachètera pas de son péché original : l'expropriation des palestiniens.

Mais d'entendre le ministre des affaires étrangères de la Syrie prétendre que le Hezbollah fait acte de réhabilitation de la dignité arabe procède de la parfaite tartufferie. Qu'attend alors la Syrie pour déclarer la guerre à Israël, pour l'honneur de tous ceux qui se reconnaissent dans l'arabité, ne serait-ce que pour l'honneur des Arabes du Golan ? (...)

Le Hezbollah ne fait pas une guerre. Parce qu'on ne fait pas une guerre qu'on est sûr de perdre. De la manière dont il s'y est pris, il sacrifie des civils et des infrastructures libanaises pour faire diversion au sujet du nucléaire iranien et de l'accusation contre la Syrie quand à son rôle dans les activités militaires du Hamas palestinien. Israël ne s'est pas fait prier pour détruire le Liban puisque le prétexte lui a été donné.

(16-07-2006. p.24)

7) **Selon** la majorité des experts militaires qui écumant les plateaux TV, Nasrallah ne peut pas, éternellement, survivre à cette tactique israélienne surtout dans un Beyrouth en ruine.

(17-07-2006, p.2)

8) De son côté, le président du parlement libanais, Nabih Berri, a affirmé, hier, qu'un cessez-le-feu pourrait intervenir "dans les 24 heures" entre le Hezbollah et Israël, grâce aux efforts d'une tierce partie.

(17-07-2006. p.3)

9) Hezbollah **disposerait** du missile zelsal de longue portée.

(19-07-2006. p.2)

10) En tirant plus de 1 500 roquettes depuis le début de l'agression israélienne sur le nord de ce pays, selon le vice-Premier ministre israélien, le Hezbollah **disposerait** d'un arsenal militaire qui commence à inquiéter sérieusement les dirigeants de l'Etat hébreu et ses alliés. Il **serait** en possession d'armes sophistiquées, dont des missiles et roquettes en mesure d'atteindre Tel-Aviv.

(19-07-2006. p. 2)

11) **Selon le vice-Premier ministre israélien, le Hezbollah disposerait d'un arsenal militaire qui commence à inquiéter sérieusement les dirigeants de l'État hébreu et ses alliés.**

(19-07-2006. p.2)

12) Reste que, dans la presse israélienne, l'action de Tsahal, l'armée israélienne, est sujette à caution. **"il est évident que le combat actuel ne ramènera pas les soldats enlevés à la maison"**, affirme Yediot Ahoronot, l'un des deux plus grands journaux israéliens, la chroniqueuse Tami Molad-Hayou, qui se dit **"choquée par les motifs et le timing de cette guerre"**. pour cette journaliste israélienne, cela ne peut que saper ce qui représente **"la force morale"** de l'armée israélienne, c'est-à-dire la certitude que le pays fera tout pour sauver ses soldats. **"Quand nous laissons des soldats blessés sur le champ de bataille, quand nous refusons de négocier pour ramener ceux qui ont été kidnappés, nous partons un coup à la capacité de l'armée israélienne de se défendre et de combattre, à la raison pour laquelle ce pays a été créé, c'est-à-dire, au-delà de la survie, être une maison pour une nation qui a souffert et survécu grâce à son humanité, son empathie et sa crédibilité."** la politique d'engagement militaire sans aucune négociation possible présente, selon elle, un risque fondamental : celui de l'érosion de la confiance et du soutien israélien envers l'armée israélienne.

(20-07-2006. p. 4)

13) **"La racine du problème est le Hezbollah, et il doit être réglé", a déclaré** le président américain George W. Bush, (...).

(20-07-2006. p.4)

14) Mme Benhabylès a aussi laissé entendre que tout sera fait pour provoquer **"une réunion extraordinaire"** de la société civile arabe.

(20-07-2006. p.4)

15) L'armée israélienne a reconnu **"qu'une activité un peu plus importante des forces terrestres israéliennes était en cours en certains points du Liban-sud. »**

(23-07-2006. p. 2)

16) C'est un ministre israélien qui a estimé **"illusoire"** de tenter **"d'éliminer complètement le Hezbollah comme force armée au Liban"**. Bush souhaite que les Arabes l'aident à **"déconnecter"** la Syrie de l'alliance Iran-Hezbollah.

(24-07-2006. p.24)

17) Avant même d'entamer sa visite surprise à Beyrouth hier à la mi-journée, la secrétaire d'État US aux Affaires étrangères a appelé à un cessez-le-feu **"urgent"** au Liban tout en avertissant, cependant, que tout accord devait débiter par un règlement des causes du conflit. **"Nous pensons qu'un cessez-le-feu est urgent"**, a déclaré la première responsable de la diplomatie américaine au cours d'une halte à Shannon, en Irlande, avant d'ajouter : **"Mais il est important d'avoir les conditions pour qu'il soit viable."**

(25-07-2006. p.2)

18) **"Je l'ai toujours dit aux diplomates américains, surtout ne me parlez pas de droits de l'Homme"**, a précisé l'ancien envoyé spécial de Kofi Annan en Irak, en faisant allusion au scandale de la prison d'Abou Ghraïb, notamment.

(26-07-2006. p.6)

19) **"Vous voyez là les méfaits de la civilisation occidentale !"** se contente de lâcher, narquois, Seif Eddine à l'adresse du journaliste du Levant,

(27-07-2006. p.2)

20) (...), alors que les combats se sont intensifiés sur le terrain. La conférence a, en outre, exprimé son soutien au principe d'une **"force internationale"** sous le mandat de l'ONU pour aider l'armée libanaise, mais sans préciser quels pays participeront à cette force ni sous quelle forme.

(27-07-2006. p.4)

21) Au cours d'une conférence de presse tenue en marge de la conférence, la secrétaire d'État américaine a laissé entendre que des discussions multilatérales sur l'établissement de la force internationale auront lieu **"au cours des prochains jours"**.

(27-07-2006. p.4)

22) Même **"choqué"** par l'assassinat de quatre membres de la Finul, l'aimable Kofi Annan n'a pas osé condamner une attaque contre les forces de l'Onu que lui-même soupçonne d'être **"délibérée"**.

(27-07-2006. p.24)

23) Selon des témoins, 18 Libanais qui collaboraient avec les forces israéliennes pour les aider à situer les positions du Hezbollah, auraient été exécutés par des hommes de la résistance islamique dans le port de la ville de Tyr.

(28-07-2006. p.6)

24) Son gouvernement, indique une source citée par l'AFP, a même jugé que la visite programmée à Beyrouth de la secrétaire d'État américaine Condoleeza Rice **"n'était plus d'actualité"**.

(31-07-2006. p.4)

25) L'administration Bush ne s'empresse pas de parvenir dans l'immédiat à un cessez-le-feu. Le troisième personnage de la diplomatie américaine pense que l'État hébreu a "le droit de se défendre".

(31-07-2006. p.4)

26) Le chef de la diplomatie allemande pense aussi que "la tragédie de Cana montre que la première priorité est à un cessez-le-feu le plus rapidement possible".

(31-07-2006. p.4)

27) Le troisième personnage de la diplomatie américaine, Nicolas Burns, continue à défendre Israël en affirmant que ce qui s'est passé à Cana "ne constituait pas un crime de guerre".

(31-07-2006. p.4)

28) Les États-Unis croient toujours que l'État hébreu a "le droit de se défendre".

(31-07-2006. p.4)

29) À l'occasion de sa visite au Liban, le 25 juillet, elle s'est dite "profondément préoccupée par la situation du peuple libanais et ce qu'il subit". Mais sans faire la moindre pression sur Israël pour mettre un terme à ces bombardements l'invitant seulement à de la retenue.

(01-08-2006. p.7)

30) La secrétaire d'État américaine s'est contentée de déclarer être "profondément attristée par la perte terrible de vies innocentes" sans réclamer du Premier ministre israélien Olmert un cessez-le-feu "immédiat" tel qu'exigé par nombre de pays.

(01-08-2006. p.7)

31) Dans son discours mardi soir, le Premier ministre israélien a surpris son auditoire en adressant ses remerciements à des pays arabes pour leur soutien à Israël dans son agression contre le Liban. Il a notamment affirmé qu'il se félicitait du "soutien international sans précédent et de l'appui de pays arabes qui, pour la première fois, dans une situation de confrontation militaire, entre nous et une population arabe, ont pris position contre une organisation arabe". Il faisait allusion à l'Arabie Saoudite, l'Égypte et la Jordanie qui avaient, au début de l'offensive, critiqué implicitement le Hezbollah en l'accusant d'être à l'origine de la guerre déclenchée par Tel-Aviv contre le pays du cèdre.

(03-08-2006. p.4)

32) "La résistance islamique a tiré une salve de missiles Khaibar I sur la région d'Afoula, au-delà de Haiïfa, inaugurant ainsi une nouvelle étape dans la confrontation", a annoncé le Hezbollah dans un communiqué rendu public hier.

(03-08-2006. p.4)

33) Il a notamment affirmé qu'il se félicitait du "soutien international sans précédent et de l'appui de pays arabes qui, pour la première fois, dans une situation de confrontation militaire, entre nous et une population arabe, ont pris position contre une organisation arabe". (...), il faisait allusion à l'Arabie Saoudite, l'Égypte et la Jordanie qui avaient, au début de l'offensive, critiqué implicitement le Hezbollah en l'accusant d'être à l'origine de la guerre déclenchée par Tel-Aviv contre le pays du Cèdre.

(03-08-2006. p.6)

34) L'une des photos était accompagnée de cette légende en arabe : "Ceci est la photo du cadavre d'un membre des forces spéciales du Hezbollah", et ce bandeau qui barrait la photo : "Nasrallah ment : ce n'est pas nous qui cachons nos pertes."

(03-08-2006. p.7)

Le quotidien *ELWATAN*

35) « Nous nous réunissons dans l'ombre d'une vaste et barbare agression d'Israël contre mon pays » a déclaré l'ambassadeur du Liban à l'ONU, Nouhad Mahmoud.

(15-07-2006. p.2)

36) Le représentant libanais a insisté sur le caractère « barbare » de cette offensive, qui est à ses yeux, « une violation flagrante » de toutes les résolutions, lois, conventions, et coutumes internationales.

(15-07-2006. p.2)

37) Le représentant israélien a expliqué, dans un langage purement américain, que l'attaque militaire ayant ôté la vie à des dizaines de civils libanais s'inscrit « dans la guerre livrée au terrorisme. »

(15-07-2006. p.2)

38) M. Mahmoud a indiqué que rien ne peut justifier une telle « agression ».

(15-07-2006. p.2)

39) M. Mahmoud a conclu son intervention sur le fait que ces attaques militaires visent à faire fléchir le gouvernement libanais.

(15-07-2006. p.2)

40) Le représentant libanais a **insisté** sur le caractère «*barbare*» de cette offensive qui est, **à ses yeux**, «*une violation flagrante* » de toutes les résolutions, lois, conventions et coutumes internationales. M. Mahmoud a **indiqué que** rien ne peut justifier une telle «*agression*». **Pour lui**, les arguments israéliens selon lesquels le gouvernement libanais est impliqué dans le kidnapping de deux soldats israéliens par le Hezbollah (parti armé actif au sud du Liban) ne tiennent pas la route.

(15-07-2006. p.2)

41) L'ambassadeur israélien à l'ONU, Dan Gillerman, a considéré inéluctable cette offensive militaire, qui, pour lui, constitue «*une réponse directe à un acte de guerre*». M. Gillerman a indiqué que les raids israéliens visaient «*soigneusement*» les camps de Hezbollah, sans bien sûr expliquer pourquoi l'aéroport de Beyrouth a été bombardé.

(15-07-2006. p.2)

42) Le représentant israélien a expliqué, dans un langage purement américain, que l'attaque militaire ayant ôté la vie à des dizaines de civils libanais s'inscrit «*dans la guerre livrée au terrorisme*».

(15-07-2006. p.2)

43) L'ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, John Bolton, a, de son côté, fait porter l'entière responsabilité de la crise actuelle au Hezbollah libanais et au Hamas palestinien. «*Toutes les milices au Liban, y compris le Hezbollah, doivent rendre les armes et se démanteler immédiatement et le gouvernement libanais doit étendre et exercer son contrôle exclusif sur l'ensemble du territoire libanais*», a-t-il demandé sans pour autant évoquer l'ampleur de l'offensive israélienne contre le Liban.

(15-07-2006. p.2)

44) M. Bolton a cependant exprimé le soutien de son pays au Premier ministre libanais Fouad Siniora, tout en affichant sa préoccupation quant à l'avenir de «*la fragile démocratie* » dans ce pays.

(15-07-2006. p.2)

45) Le représentant français Jean-Marc de La Sablière, quant à lui, a condamné la destruction d'infrastructures civiles libanaises, notamment l'aéroport. «*Le peuple libanais ne doit pas être pris en otage*», a-t-il alerté.

(15-07-2006. p.2)

46) Quant au ministre de l'Énergie, Mohammad Fneich, il a refusé faire le moindre commentaire, alors que M. Siniora a souligné la nécessité de ne pas «*tomber dans le piège israélien*».

(16-07-2006. p.2)

47) «*Nous avons pris l'engagement de défendre toute la "ouma libanaise"*» avait déclaré à une chaîne de télévision arabe le leader du mouvement chiite Hassan Nasrallah. Une flèche décochée en direction du gouvernement libanais accusé implicitement de capitulation devant l'ennemi mais aussi pour répondre aux détracteurs du Hezbollah qui accusent ce mouvement de poursuivre des objectifs communautaires étroits.

(18-07-2006. p.2)

48) (...), l'ambassade d'Algérie à Beyrouth a procédé à l'évacuation dans «*de bonnes conditions*» vers la Syrie de 59 ressortissants algériens et membres de leurs familles, ayant exprimé le souhait de quitter le Liban, précise la même source.

(18-07-2006. p.3)

49) Aucun bilan des victimes civiles de la banlieue sud de Beyrouth, bastion du Hezbollah, pilonnée par l'aviation israélienne depuis samedi, n'était disponible hier.

(19-07-2006. p.3)

50) (...) elle leur répliqua qu'elle n'avait pas, en tant qu'Algérienne, à recevoir de leur part de leçons sur la mobilisation contre le terrorisme, «*car quand les Algériens résistaient seuls contre l'intégrisme et le terrorisme, où étaient les Occidentaux ?*» De Michelis l'interrompit pour qualifier de «*propagande* » ses propos, soutenant que tous les Arabes encouragent les extrémistes, et laissant entendre que tous les Arabes et leur gouvernement sont favorables aux intégristes, veulent la fin d'Israël et ne désirent pas la paix

(19-07-2006. p.31)

51) Peu de mots sont dits sur les enfants qui tombent comme des papillons brûlés dans les villages du Sud-Liban. «*le Hezbollah utilise des boucliers humains* », a expliqué le porte-parole de l'armée israélienne sans citer de preuves. Cet argument de tactique militaire sous-entend qu'aucun civil n'est à l'abri au Liban.

(20-07-2006. p.2)

52) Voilà une petite image de ce que peut être la guerre psychologique qui se base sur une matrice essentielle : la désinformation. Un bâtiment de guerre israélien a été ciblé par les roquettes du Hezbollah. Aucune image n'a été montrée, (...). Aucun bilan sur le nombre des morts.

(20-07-2006. p.2)

53) (...) Selon Shimon Peres, vice-Premier ministre israélien, 1500 missiles et roquettes sont tombés sur Israël depuis le début de la crise.

CENSURE ISRAELIENNE

Rien n'est dit sur l'efficacité du système antimissile israélien ni sur l'ampleur des dégâts de ce nombre important de projectiles dont la capacité de destruction est faible par rapport aux obus, missiles et « bombes intelligents » de l'armée israélienne.

(20-07-2006. p.2)

54) Sinon pourquoi l'administration Bush, qui jugé que les missiles israéliens tuent plus de civils innocents que de « *terroristes du Hezbollah* » pour reprendre son qualificatif, s'oppose toujours à un cessez-le-feu tant demandé par les libanais et la communauté internationale ?

(20-07-2006. p.2)

55) En attendant les Etats-Unis, qui considèrent le Hezbollah et le Hamas comme « *organisations terroristes* », font la fine bouche sur les massacres à huit clos opérés par l'armée israélienne à Ghaza et au Liban.

(20-07-2006. p.2)

56) Les médias occidentaux disent que « *la guerre* » oppose Israël au... Hezbollah, comme si ce parti était une armée dotée d'un Etat.

(20-07-2006. p.2)

57) Le président américain est allé jusqu'à présenter son allié Israël comme victime des attaques « *terroristes* » du Hezbollah en disant que « *la cause fondamentale de cette instabilité actuelle est le terrorisme et les attaques terroristes contre un pays démocratique* »

(20-07-2006. p.2)

58) Pour lui, une partie de ces « *attaques terroristes* » est inspirée par des pays comme la Syrie et l'Iran.

(20-07-2006. p.2)

59) « *La réaction est proportionnelle au degré de la violence* », affirme un communiqué du ministère israélien des Affaires étrangères sur son site internet. Le terme « violence » renvoie aux tirs de roquettes du Hezbollah, dont la force de frappe reste encore inconnue.

(20-07-2006. p.2)

60) Peu de précisions aussi sur la durée de l'agression israélienne contre le Liban. Selon le quotidien *Ha'aretz*, des sources militaires estiment que « *10 à 14 jours supplémentaires sont nécessaires pour réaliser les objectifs militaires (israéliens) au Liban* ». « *L'incursion ne sera pas de longue durée* », dit de son côté Dan Gillerman, l'ambassadeur israélien aux Nations unies.

(20-07-2006. p.2)

61) Déclarations qui contredisent les dires de l'armée israélienne qui a prévenu l'opinion internationale et intérieure que son opération au Liban serait de longue durée. « *Il ne faut pas voir cela comme une question de jours. Cela va durer longtemps* », a déclaré le chef d'état-major adjoint de l'armée de l'air israélienne.

(20-07-2006. p.2)

62) (...) le chef d'état-major Dan Haloutz a récemment estimé qu'« *une offensive terrestre n'est pas nécessaire pour achever nos opérations au Liban contre le Hezbollah* ». Est-ce la résistance fluide et essaimée du Hezbollah qui empêche l'armée israélienne d'avancer ?

(20-07-2006. p.2)

63) La presse occidentale participe depuis une semaine à un matraquage qui consiste à faire admettre au monde que le Hezbollah dispose d'une extraordinaire puissance de feu (...). Pour entretenir la mystification et l'idée d'un danger permanent, le gouvernement israélien souligne aussi que la direction du Hezbollah s'est beaucoup équipée ces dernières années. Ce qui laisse entendre que le mouvement pourrait avoir des armes plus sophistiquées.

(20-07-2006. p.2)

64) Sinon pourquoi l'administration Bush, qui juge que les missiles israéliens tuent plus de civils innocents que de «terroristes du Hezbollah» pour reprendre son qualificatif, s'oppose toujours à un cessez-le-feu tant demandé par les Libanais et la communauté internationale ?

(20-07-2006. p.3)

65) Le président George W. Bush a affirmé antérieurement qu'Israël est en état de légitime défense et qu'il a «*le droit de se défendre*». Ainsi, il est clair que le gouvernement Olmert a eu le quitus américain pour détruire le Liban, se servant, bien sûr, du fallacieux prétexte que ces attaques visent le Hezbollah qui a dû enlever trois soldats hébreux.

(20-07-2006. p.3)

66) En effet, le *New York Times* a révélé dans son édition d'hier que Washington aurait donné son feu vert pour la poursuite des bombardements pendant une autre semaine. Y aura-t-il de cessez-le-feu par la suite ? Difficile de le dire.

(20-07-2006. p.3)

67) En attendant, les Etats-Unis, qui considèrent le Hezbollah et le Hamas comme «*organisations terroristes*», font la fine bouche sur les massacres à huis clos opérés par l'armée israélienne à Ghaza et au Liban.

(20-07-2006. p.3)

68) Le président américain est allé jusqu'à présenter son allié Israël comme victime des attaques «*terroristes*» du Hezbollah en disant que «*la cause fondamentale de cette instabilité actuelle est le terrorisme et les attaques terroristes contre un pays démocratique*». Pour lui, une partie de «*ces attaques terroristes*» est inspirée par des pays comme la Syrie et l'Iran.

(20-07-2006. p.3)

69) Dans la soirée, M. Annan a eu un dîner privé avec la secrétaire d'Etat américaine Condoleeza Rice, (...). La rencontre a duré deux heures, mais M. Annan n'a fait aucune déclaration à sa sortie.

(22-07-2006. p.2)

70) Plus d'une centaine de ressortissants algériens, «*dont la plupart étaient en vacances ou de passage au Liban*», ont été rapatriés via la Syrie, rapporte hier un communiqué du ministère des Affaires étrangères. Cette opération, la troisième du genre depuis le début de l'agression israélienne contre le Liban, s'est déroulée dans de «*bonnes conditions*» et a été menée «*au moyen de deux avions de l'Armée nationale populaire (ANP)*», ajoute la même source. Le communiqué précise, en outre, que «*sur instructions de Mohamed Bedjaoui, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, des cellules de crise ont été mises en place au niveau des ambassades d'Algérie à Beyrouth et Damas*» pour «*assurer une gestion de proximité de notre communauté*» et pour une «*meilleure prise en charge des opérations d'évacuation et de rapatriement vers l'Algérie de ceux ayant exprimé le souhait d'être évacués du Liban*».

(22-07-2006. p.3)

71) Le ministre yéménite des affaires étrangères a annoncé hier que son pays renonçait à sa demande d'un sommet arabe extraordinaire consacré à la situation au Liban, sans en préciser les raisons. (...) Le ministre yéménite s'est dit «*désolé pour les pays qui ont donné leur accord pour la convocation du sommet*». Pressé de questions, le ministre s'est refusé à préciser les raisons de cette décision, (...)

(24-07-2006. p.2)

72) Le patron du FLN reconnaît qu'il y a des différences d'appréciation au sein de la Ligue arabe sur la question libanaise, bien qu'il estime que «*cela n'est pas important*».

(24-07-2006. p.4)

73) Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a laissé entendre dans des déclarations faites avant son arrivée à Rome qu'il allait œuvrer pour que la réunion débouche sur «*la fin des hostilités et la mise sur pied d'une force de paix*».

(26-07-2006. p.3)

74) L'armée israélienne a reconnu avoir procédé lundi à une série de tirs visant des militants palestiniens qui préparaient, selon elle, des tirs de missiles Kassam à partir du nord de la bande de Ghaza.

(26-07-2006. p.4)

75) Concernant la contribution de la communauté internationale à la reconstruction du Liban, la Banque mondiale n'a exprimé aucun engagement à l'issue de la conférence de Rome. Son directeur général, Paul Wolfowitz, un proche de George Bush, avait laissé entendre avant le sommet que son institution ne débloquerait aucune aide avant qu'un cessez-le-feu définitif ne soit observé.

(27-07-2006. p.2)

76) «*Nabih Berri, président du parlement libanais, a dénoncé vivement le silence complice des gouvernements arabes qui, selon lui, ont vite abdicqué aux injonctions américaines (...)* ce membre du mouvement chiite Amal n'a pas été tendre ni avec ses voisins ni avec les autres pays du Maghreb arabe qui (les pays arabes), d'après lui, n'ont rien fait

*pour le peuple libanais qui a toujours manifesté sa solidarité agissante pour les **“peuples frères”** du monde arabe. Pour étayer ses propos, M. Berri a cité le mouvement de solidarité du Liban, peuple et gouvernements, avec le peuple algérien dans sa guerre contre le colonialisme français(...) il n'a pas hésité à qualifier la position arabe par rapport à l'agression israélienne contre le Liban de revanchard. »*

(28/29-07-2006. p.3)

77) Il n'a pas hésité à qualifier la position arabe par rapport à l'agression israélienne contre le Liban de *«revancharde»*. Selon lui, les gouvernants arabes ont mal pris la *«leçon»* du Hezbollah qui a fait sortir par la force des armes l'armée israélienne du sud libanais et leur aide.

(28/29-07-2006. p.3)

78) 18 libanais, qui collaboraient avec les forces israéliennes pour les aider à situer les positions de Hezbollah, **auraient été exécutés** par des hommes de la résistance islamique dans le port de la ville de Tyr.

(28-07-2006. p.6)

79) Sans parler de mission de la dernière chance, Mme Condoleezza Rice a déclaré qu'elle s'apprêtait à avoir une série de discussions *«assez intenses»* au Proche-Orient, mais qu'elle était encouragée par des progrès dans plusieurs domaines.

(30-07-2006. p.2)

80) *«Merci Al Saoud»*, ironise une pancarte.

(31-07-2006. p.3)

81) Réagissant aux réactions de la communauté internationale qui avait condamné unanimement le bombardement de Qana, le Premier ministre israélien Ehud Olmert a prétendu que le village de Qana servait de *«refuge»* au Hezbollah et que *«tous les habitants ont été prévenus et invités à partir»* avant le raid aérien israélien.

(01-08-2006. p.2)

82) On se rappelle qu'en marge du sommet du G8, le président américain s'était laissé aller à quelques confidences à son allié britannique, laissant clairement entendre que la Syrie allait être sollicitée pour aider à la fin de cette guerre.

(01-08-2006. p.4)

83) Et cela tranche aussi et même surtout avec la propagande israélienne dont les chefs de file, Shimon Peres, véritable chef de guerre, s'évertue à vouloir faire croire que *«c'est le Hezbollah qui détruit le Liban. C'est une organisation libanaise qui combat contre son pays, (...)»*

(02-08-2006. p.2)

84) *C'est l'heure de tenir bon, de se solidariser et d'être uni»,* a affirmé dimanche la Ligue maronite, qui a salué la mémoire des victimes du massacre de Qana, affirmant que *«le grand drame»*, dans la situation actuelle, c'est *«de voir la communauté internationale impuissante à arrêter le bain de sang libanais»*, au nom du soi-disant *«droit de légitime défense»* d'Israël, alors que cet Etat *«ne fait que spolier les droits d'autrui, voire les tuer et les exterminer»*.

(02-08-2006. p.2)

85) L'idée d'un nouveau Moyen-Orient, lancée récemment par les Etats-Unis et dont les visées réelles étaient d'affaiblir certains pays comme l'Iran, ne semble pas faire l'unanimité chez les alliés de Washington. En effet, un «niet» implicite à ce projet, (...), vient d'être exprimé par la France. *«Dans la région, il y a un grand pays comme l'Iran qui est respecté et qui joue un rôle important de stabilisation de la région»,* a déclaré, lundi, le chef de la diplomatie française, Philippe Douste-Blazy, lors d'une rencontre à Beyrouth avec son homologue iranien, M. Mottaki.

(02-08-2006. p.4)

86) *«Le peuple iranien a pris sa décision. Il maîtrise la technologie nucléaire pacifique (...) et estime que le cycle du combustible nucléaire est son droit»,* a-t-il déclaré.

(02-08-2006. p.4)

87) L'état-major israélien **serait** d'ailleurs en proie à de vives dissensions depuis le début du conflit du Liban sur la stratégie à mettre en œuvre face au Hezbollah, a rapporté hier le quotidien Yediot Aharonot. Le quotidien estime que ces *«rumours»* traduisent une situation de *«grave malaise»* au sein du commandement militaire, provoqué par les complications de l'offensive menée par Israël au Liban et qui fait ressurgir le spectre d'un nouvel enlèvement au Liban.

(4/5-08-2006. p.2)

88) A AL Qods occupé, d'Alema était allé plus loin en déclarant que *« si Israël voulait poursuivre cette guerre, la communauté internationale ne comptait pas la suivre sue ce chemin.»*

(4/5-08-2006. p.4)

89) Le chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a menacé avant-hier de frapper Tel-Aviv si Beyrouth était bombardée. «*Si vous bombardez notre capitale, nous bombarderons la capitale de votre entité agressive*», a-t-il dit, en allusion à Tel-Aviv, dans une déclaration diffusée par les principales chaînes libanaises.

(4/5-08-2006. p.4)

90) A Al Qods occupé, d'Alema était allé plus loin en déclarant que «*si Israël voulait poursuivre cette guerre, la communauté internationale ne comptait pas la suivre sur ce chemin*».

(4/5-08-2006. p.4)

91) Les Etats-Unis estimaient qu'un «*accord de cessez-le-feu*» et que le désarmement du Hezbollah pourrait persuader Israël d'arrêter les combats, tandis que la France et d'autres pays appellent à la «*cessation immédiate des hostilités*».

(06-08-2006. p.2)

92) Un ministre libanais membre du Hezbollah a affirmé, hier à l'AFP, que son parti respecterait un cessez-le-feu s'il «*ne reste plus un seul soldat israélien au Liban*», sans pour autant évoquer le désarmement (...).

(06-08-2006. p.2)

93) Le ministre de l'Information, Ghazi Aridi, qui a donné un compte rendu des discussions au sein du Conseil des ministres, n'a pas évoqué la question du projet franco-américain qui prévoit notamment «*une cessation complète des hostilités, basée en particulier sur la cessation immédiate de toutes ses attaques par le Hezbollah et de toutes ses opérations militaires offensives par Israël*». M. Aridi s'est contenté de dire que les ministres avaient évoqué les moyens humanitaires pour venir en aide aux personnes déplacées par l'offensive israélienne

(06-08-2006. p.2)

94) Le Liban pourrait faire face à une pénurie d'ici une semaine s'il n'est pas approvisionné, a prévenu le premier ministre Fouad Siniora.

(06-08-2006. p.3)

95) «*C'est une question très urgente. Nous avons entamé des contacts pour résoudre ce problème* », a déclaré le ministre, sans plus de précisions.

(06-08-2006. p.4)

96) Des médicaments, qui font cruellement défaut, s'accumulent, a-t-il enchaîné, dans des entrepôts et les fournitures d'aide alimentaire sont inefficaces. Ce dernier a affirmé, sans plus de précision, que «*des camions partant chargés à plein arrivaient (à destination) à moitié vides*».

(07-08-2006. p.2)

97) «*En somme, l'on nous demande de choisir entre être civilisé ou défendre notre pays*», ironise Salah, professeur de philosophie à l'Université américaine de Beyrouth évoquant le discours de certains politiques et médias occidentaux qui «*mettent Israël du côté de la civilisation et le monde arabe du côté de Ben Laden*».

(07-08-2006. p.2)

98) Autre priorité humanitaire, celle de Ghaza, où le président du CICR a rencontré le premier ministre palestinien, Ismail Haniyeh. Ils ont notamment évoqué la question du soldat israélien capturé par des groupes armés palestinien le 25 juin, a indiqué le président du CICR, mais sans fournir plus de détails.

(12-08-2006. p.2)

99) Une mère et ses trois enfants de moins de dix ans ont été tués dans un raid aérien israélien sur la vallée de la Békaâ, au sud.

(14-08-2006. p.1)

100) Cela pourrait également ajouter des dégâts terrestres à la catastrophe écologique.

(14-08-2006. p.3)

101) La résistance libanaise, qui a scrupuleusement la résolution 1701, a perdu au moins quatre de ses combattants, tués par l'armée israélienne après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu à 8h locales (6h algériennes). Soulignant que «*la cessation des hostilités au Liban paraissait observée* », la maison blanche s'est contenté de dire qu'il ya eu «*des escarmouches mineures entre les forces israéliennes et le Hezbollah* ».

(15-08-2006. p.3)

102) Interrogé, M. Dujarric s'est, selon l'AFP, refusé à dire combien de temps pourrait prendre la mise sur pied d'une telle force. «*Nous aimerions que cela arrive le plus vite possible, mais c'est aux contributeurs de relever le défi et de s'engager et nous travaillons dur pour les y encourager*», a-t-il dit.

(15-08-2006. p.3)

LISTE DES FIGURES

- Figure (1)** : La représentation d'un domaine notionnel.....95
- Figure (2)** : Schéma général du domaine notionnel lié à l'emploi des guillemets.....96
- Figure (3)** : La représentation de la valeur « pas vraiment » dans le schéma du domaine notionnel.....99
- Figure (4)**: Représentation de la valeur “soi-disant“ dans le schéma du domaine notionnel..102